

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1879-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

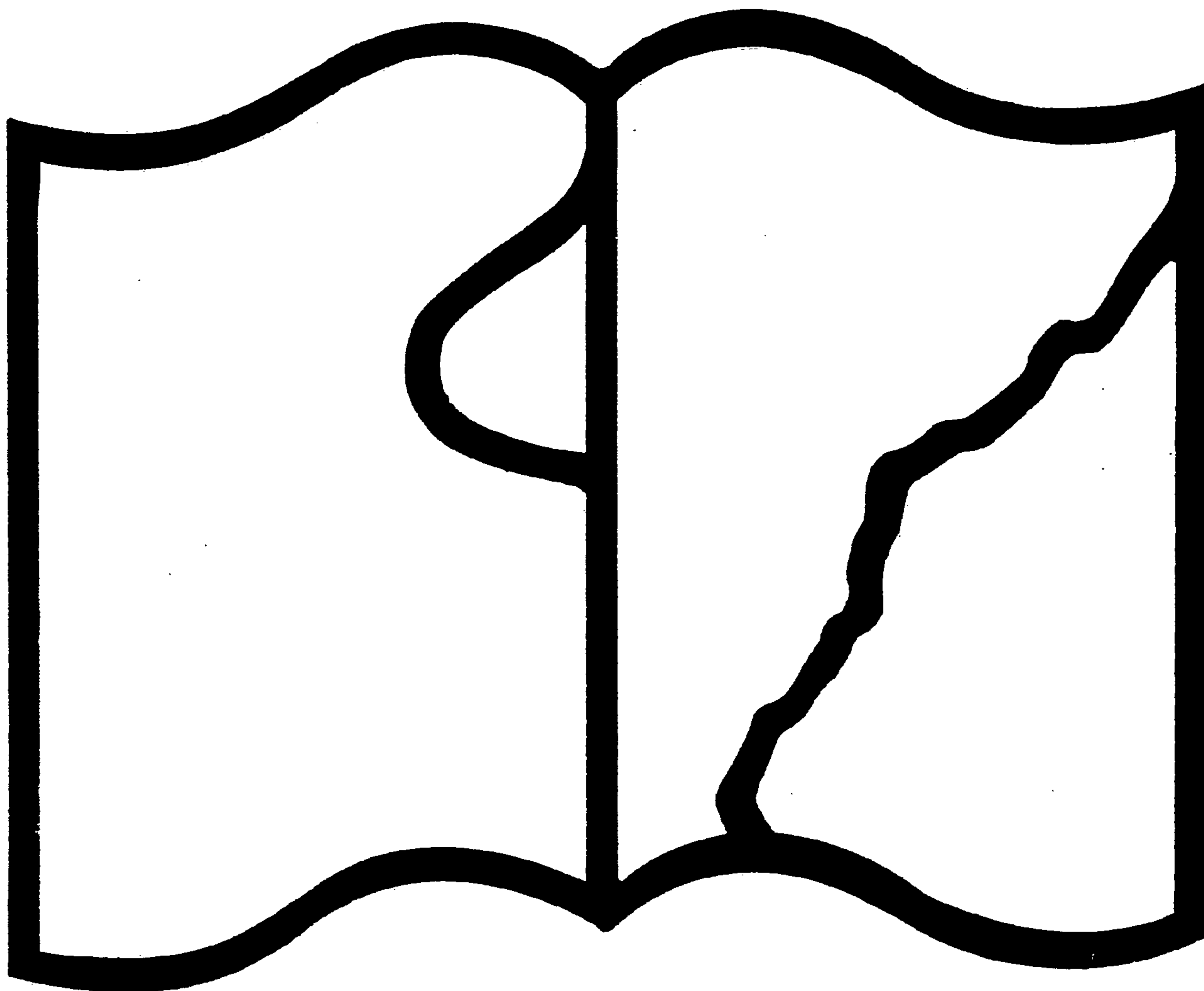
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

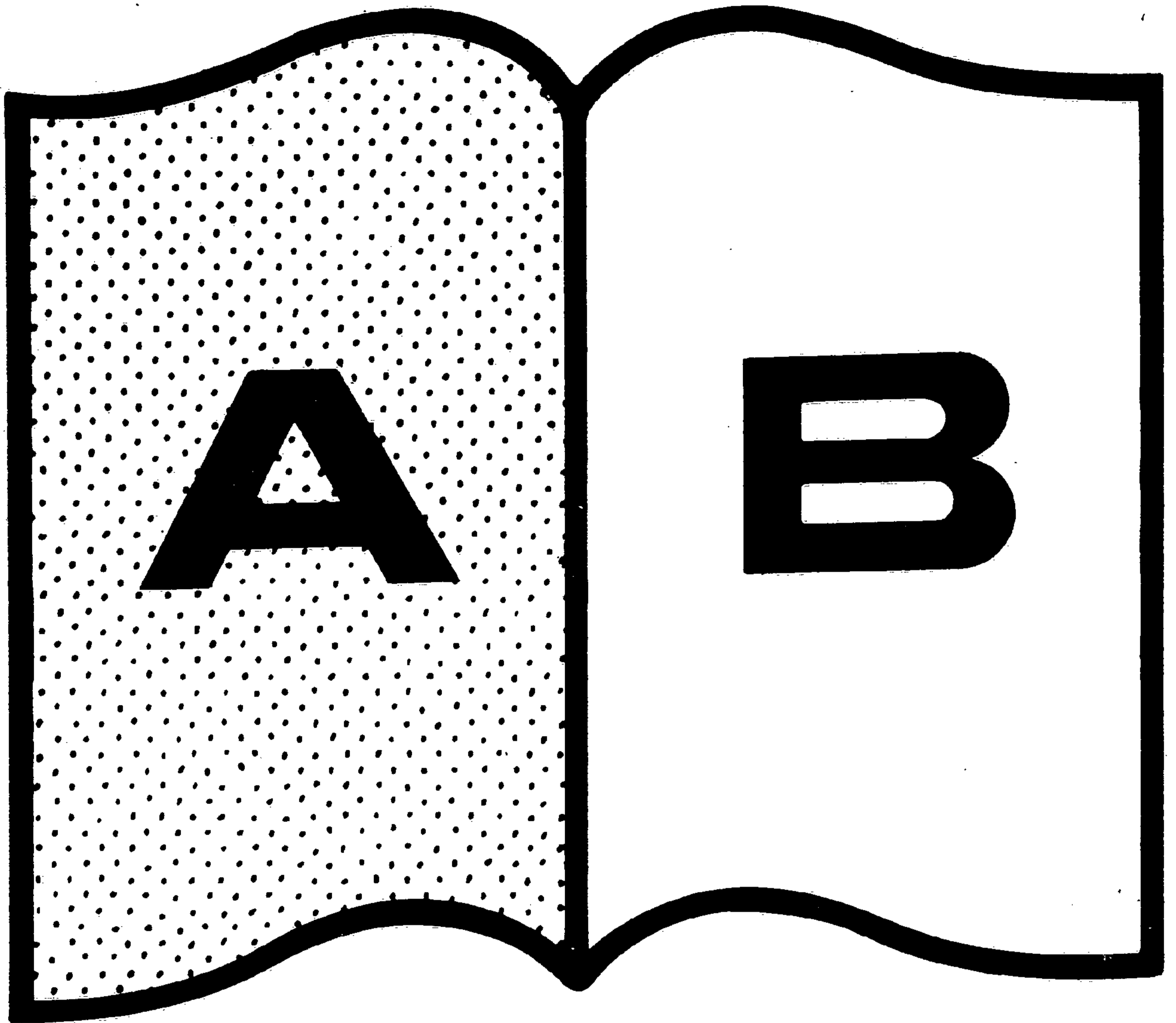
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

**Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés**



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14



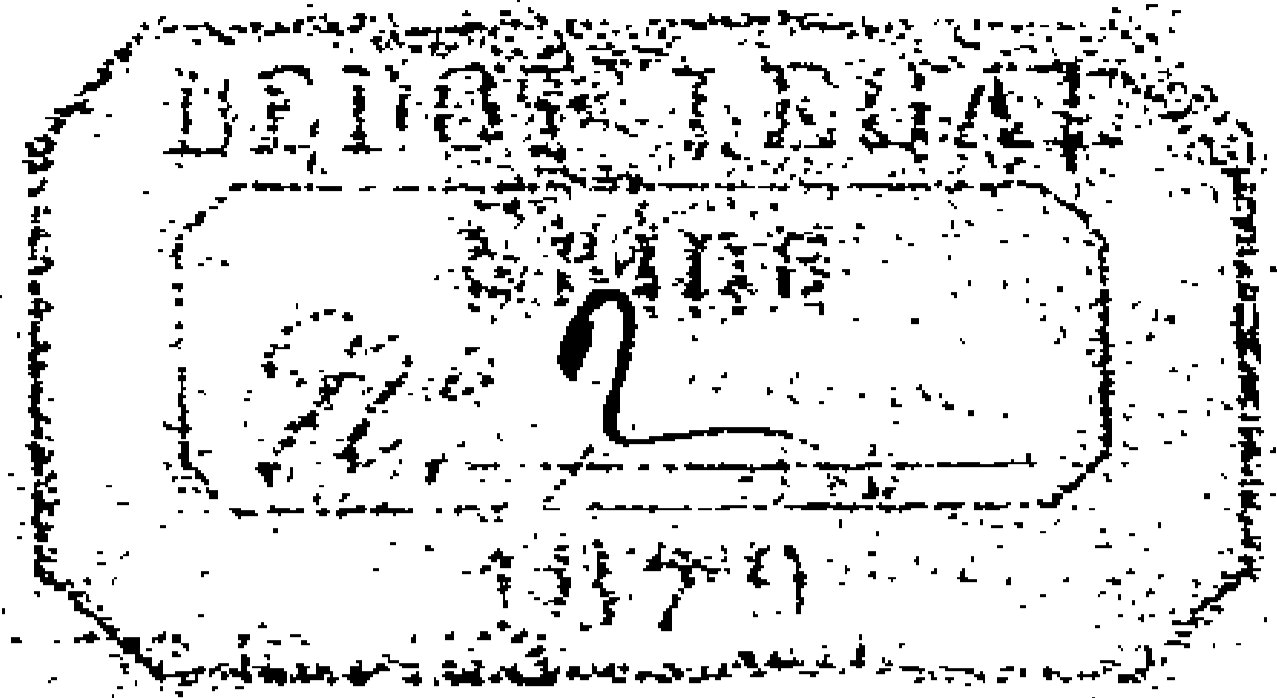
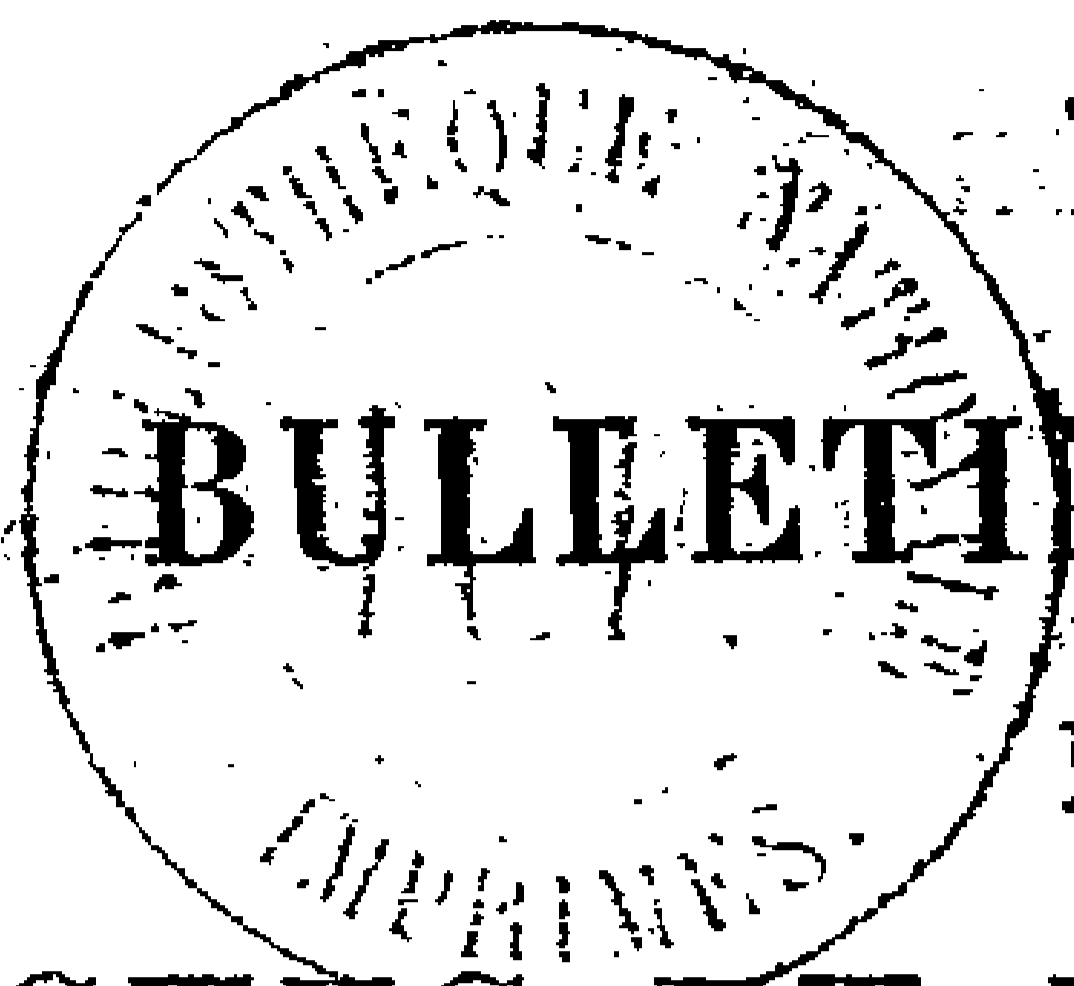
CE DOCUMENT A ETE MICROFILME

TEL QU'IL A ETE RELIE

1879.

N° 1.

N° 1.



BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

JANVIER 1879.

SOMMAIRE.

	Pages.
INSTRUCTION n° 48. Emploi simultané pour les envois d'argent à l'intérieur de la France, des mandats actuels expédiés par l'expéditeur au destinataire et de mandats-cartes transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.	2
NOTIFICATIONS DIVERSES.	
NOMINATIONS dans les emplois supérieurs.....	12
AVIS concernant l'indication du bureau de paiement des mandats télégraphiques à Paris	13
MODIFICATIONS à l'état général des franchises télégraphiques.....	13
CONVERSION de 10 recettes simples de 1 ^{re} classe en recettes composées de 4 ^e classe. Promotion de recettes simples à des classes supérieures.....	14
CRÉATION de 89 recettes simples de 4 ^e classe.....	16
CRÉATION de nouveaux bureaux de poste et télégraphe à Paris.....	17
CRÉATION d'un établissement de facteur-boîtier.....	17
CONVERSION de 3 établissements de facteur-boîtier en recettes simples.....	17
CHANGEMENTS dans la dénomination d'un bureau de poste.....	17
CHANGEMENT dans la circonscription des bureaux de poste.....	17
ANNOTATIONS à transcrire au Dictionnaire des Postes.....	19
INDICATIONS à porter au Bulletin mensuel n° 8, 2 ^e supplément.....	19
LETRES recommandées non-affranchies réexpédiées d'Allemagne en France.....	19
CORRESPONDANCE avec Halifax et Terre-Neuve.....	20
NOMENCLATURE des bureaux de poste allemands.....	20
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	23
SERVICE des mandats coloniaux. Minimum du droit proportionnel.....	24
DATE d'envoi à l'Administration des comptes mensuels du produit des dépêches télégraphiques.....	24
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	25
RECTIFICATION à faire au renvoi qui suit l'Instruction n° 47, Bull. mens. n° 8, 2 ^e suppl.....	30
JURISPRUDENCE des cours et tribunaux.....	30
BÂTIMENTS en partance.....	31
STATISTIQUE des contraventions (mois de novembre 1878).....	33
ERRATUM au manuel des franchises.....	36
FAITS divers.....	36

BULL. MENS. N° 1. — 2^e VOL.

5
Lc
80

INSTRUCTION N° 48.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

EMPLOI SIMULTANÉ POUR LES ENVOIS D'ARGENT À L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE, DES MANDATS ACTUELS EXPÉDIÉS PAR L'ENVOYEUR AU DESTINATAIRE ET DE MANDATS-CARTES TRANSMIS À DÉCOUVERT PAR LE BUREAU D'ORIGINE À CELUI DE DESTINATION.

§ 1. L'Instruction n° 19 (Bulletin mensuel de juillet 1878) a prescrit, dans un certain nombre de bureaux, à titre d'expérience comparative, l'emploi simultané des mandats internationaux expédiés au bénéficiaire par le déposant lui-même, et d'autres mandats transmis à découvert par le bureau d'origine à celui de destination.

§ 2. Encouragée dans cette voie par l'épreuve qu'elle vient de faire et qui a fourni tous les éléments d'information qu'on pouvait en attendre, l'Administration s'est décidée à tenter un essai analogue pour les envois d'argent de la France pour la France, tout en laissant au public la faculté de choisir entre le mandat-carte nouveau et l'ancien mandat à remettre à l'expéditeur.

§ 3. En conséquence, les receveurs des bureaux dont la liste est donnée à la suite de la présente instruction seront prochainement approvisionnés de mandats-cartes portant le n° 16 octiès, de registres ayant le même numéro et de bordereaux bi-mensuels dont l'usage sera expliqué ci-après.

§ 4. Les formules du nouveau modèle sont imprimées sur des cartes de couleur lilas-gris et composées du mandat proprement dit et d'un coupon ou reçu. Les indications qui doivent y figurer ont été simplifiées autant que possible de manière à alléger le travail des bureaux de poste en mettant le public à même de remplir ses mandats.

§ 5. Des mandats-cartes en blanc devront donc être remis à toute personne qui en fera la demande et qui pourra les emporter pour les rédiger à sa convenance. Jusqu'à nouvel ordre, ils seront délivrés gratuitement.

§ 6. Quand les déposants déclareront être dans l'impossibilité absolue de remplir eux-mêmes leurs mandats, les préposés des Postes seront tenus de le faire pour eux.

§ 7. Les indications à porter par les envoyeurs sur le mandat sont les suivantes :

- 1° Somme à payer en toutes lettres;
- 2° Nom du destinataire;
- 3° Lieu de destination.

§ 8. A la présentation d'un mandat ainsi préparé, les agents encaisseront la somme versée, le droit ordinaire de 1 p. 0/0, le prix du timbre mobile à 25 centimes, si l'envoi dépasse 10 francs; puis ils inscriront le versement sur le registre à souche n° 16 octiès.

§ 9. Un numéro d'ordre manuscrit sera donné à chaque versement, et la série de ces numéros devra se continuer à partir du n° 1 jusqu'à la fin du registre, sans aucune interruption ni répétition.

§ 10. Après l'inscription au registre n° 16 octiès, les agents frapperont le coupon du timbre à date et y porteront le numéro du dépôt; ils appliqueront ensuite sur le mandat: le timbre à date, les timbres horizontaux indiquant le nom du bureau et celui du département et, s'il y a lieu, le timbre mobile de l'enregistrement; puis ils reproduiront, *d'une manière très-correcte*, le numéro du dépôt, et, *en chiffres*, dans un petit cadre ménagé à cet effet, la somme à payer.

§ 11. Lorsque le déposant aura lui-même inscrit par inadvertance la somme en chiffres, cette inscription sera considérée comme valable si elle est exacte; dans le cas contraire, le mandat sera détruit.

§ 12. Il importe que les agents mettent le plus grand soin à indiquer eux-mêmes ou, le cas échéant, à vérifier la somme *en chiffres*, parce que leur responsabilité pécuniaire sera engagée, aussi bien pour les erreurs qu'ils auraient laissé passer que pour celles qu'ils auraient commises.

§ 13. Ces formalités remplies, le préposé détachera le coupon, le remettra au déposant et lui fera remarquer l'avis imprimé au verso, d'après lequel ce coupon est destiné à être transmis au bénéficiaire du mandat pour l'informer du versement effectué à son profit, l'Administration ne se chargeant pas de le faire prévenir. Ce coupon tiendra lieu de déclaration de versement.

§ 14. Immédiatement après, le mandat sera placé sous une enveloppe n° 16 noniès adressée au bureau payeur. Tout receveur auquel une semblable enveloppe parviendrait en fausse direction devra la réexpédier sur sa destination, par le plus prochain courrier.

§ 15. Tous les mandats-cartes à destination de Paris, excepté ceux adressés dans les anciennes communes suburbaines, Auteuil, Batignolles, etc., seront transmis à la recette principale de la Seine qui en fera la répartition entre les bureaux de quartiers, comme elle le fait déjà pour les mandats internationaux de certains pays. Toutefois, si l'expéditeur peut désigner d'une manière certaine le bureau de quartier où il désire que le paiement soit effectué, le mandat sera envoyé directement à ce bureau de quartier.

§ 16. Les mandats-cartes payables dans les grandes villes possédant plusieurs bureaux de poste, comme Lyon, Marseille, Lille, etc., devront lorsqu'ils ne porteront pas l'indication d'un bureau de quartier, être dirigés sur le bureau principal qui les réexpédiera, si les indications du mandat le lui permettent, sur le bureau de quartier le plus rapproché du domicile du bénéficiaire.

§ 17. Les mandats-cartes seront payés aux destinataires qui en produiront le coupon, moyennant un acquit absolument conforme au nom

figurant sur le titre, sans qu'il y ait à exiger de plus amples justifications, sauf le cas où l'identité du porteur serait doute pour le receveur. Les mots : « vu le coupon » seront portés à côté de l'acquit.

§ 18. Quant le paiement d'un mandat-carte sera réclamé par une personne qui n'aura pas le coupon entre les mains, cette personne devra établir qu'elle est bien réellement le destinataire en montrant au moins une lettre ou une pièce portant exactement le nom inscrit sur le titre. Dans ce cas, il sera fait mention des pièces produites à côté de l'acquit.

§ 19. Si, dix jours après l'arrivée d'un mandat-carte, le paiement n'en a pas été réclamé, le receveur du bureau de destination invitera, au moyen d'un avis n° 126, le bénéficiaire à venir le toucher. On a fait imprimer au bas de cet avis un pouvoir que les destinataires auront à signer quand ils voudront se faire représenter par un tiers.

§ 20. A l'expiration des délais de validité ordinaires, les mandats-cartes dont les bénéficiaires n'auraient pas répondu à la convocation prescrite par le paragraphe précédent, seront renvoyés à l'Administration, bureau des articles d'argent.

§ 21. Il conviendra de ne pas perdre de vue, pour le calcul de ce délai, la notification insérée à la page 122 du Bulletin mensuel de juin 1878.

§ 22. Il sera sursis au paiement de tout mandat-carte présentant une irrégularité quelconque, telle que l'absence du timbre à date, du numéro d'ordre ou un désaccord entre la somme en chiffres et la somme en toutes lettres.

§ 23. Le titre sera régularisé, conformément à l'Instruction n° 140, Bulletin mensuel de juillet 1874, au moyen d'une formule 36 *bis* adressée au bureau d'émission dès la réception du mandat, laquelle, après son retour, devra être épinglée au titre lui-même.

§ 24. Les agents devront refuser le paiement de tout mandat-carte qui leur serait présenté par le public, au lieu de leur avoir été transmis par le bureau d'émission. Le porteur sera invité, dans ce cas, à déposer son titre contre un certificat n° 81, pour être transmis à l'Administration qui en fera rechercher l'origine.

§ 25. Tout agent qui aurait payé un mandat-carte, contrairement à l'interdiction qui précède, serait rendu pécuniairement responsable de ce paiement.

§ 26. La même responsabilité pécuniaire serait encourue par tout receveur dans le service duquel il aurait été fait un usage frauduleux de l'une des formules de mandats-cartes composant son approvisionnement.

§ 27. Par dérogation aux articles 896, 899, 901 et 902 de l'Instruction générale, les mandats-cartes au-dessus de 300 francs seront émis et payés sans avis de versement.

§ 28. Les facteurs-boîtiers auxquels parviendraient des mandats-cartes supérieurs à 50 francs devront les réexpédier immédiatement à la recette dont ils relèvent.

§ 29. Les mandats-cartes sont soumis aux mêmes règles que les mandats ordinaires pour tout ce qui concerne le droit à percevoir, les délais de validité, de prescription et de remboursement des titres perdus, de conservation des registres de dépôt, les demandes d'approvisionnement de ces registres, etc. Cependant leur mode particulier de transmission, ainsi que la création d'un registre spécial pour leur enregistrement, entraînent certaines modifications des formalités ordinaires, qui sont indiquées ci-après.

§ 30. Au lieu d'être portés chaque jour sur les états n° 662, les mandats-cartes y seront inscrits ensemble à la fin de la quinzaine et à la suite des autres mandats avec lesquels ils seront additionnés.

§ 31. Dans les bureaux importants, ils pourront être inscrits sur un état 662 distinct, faisant suite à l'état principal.

§ 32. Il n'y aura pas à séparer, dans le corps de l'état, les mandats-cartes *timbrés* des mandats-cartes *non timbrés*, la démarcation habituellement faite entre les deux catégories n'ayant ici aucune raison d'être, puisqu'elles se trouvent réunies dans la même série de numéros.

§ 33. Néanmoins, les receveurs devront compter avec soin les mandats-cartes timbrés et ceux qui ne le seront pas, de manière à les faire respectivement figurer, avec les mandats ordinaires et en un seul chiffre, dans chacune des colonnes du tableau récapitulatif de statistique placé en tête des états 662.

§ 34. Au-dessus de l'indication analogue qu'ils fournissent déjà pour les formules de mandats français ordinaires, les receveurs devront indiquer également le dernier numéro des mandats-cartes émis dans la quinzaine. A l'aide de ce renseignement, les directeurs constateront, ainsi qu'ils le font pour tous les autres mandats, la succession non interrompue des numéros des titres.

§ 35. Les mandats-cartes accidentellement mis hors d'usage ne seront pas transmis à l'Administration, et il n'y aura à remplir, en ce qui les concerne, aucune des formalités déterminées pour l'annulation des formules n° 16.

§ 36. Le montant des sommes versées et du droit perçu pour les mandats-cartes et pour les mandats ordinaires devant être confondu dans les écritures, il sera nécessaire d'en cumuler les totaux en faisant figurer les mandats-cartes au-dessous des mandats télégraphiques dans la récapitulation journalière prescrite par l'Instruction n° 132 (Bulletin mensuel de mai 1874).

§ 37. Les totaux ainsi obtenus seront inscrits aux articles correspondants du livre journal de caisse et du sommier 7-11. Les mandats-

cartes et les mandats ordinaires seront également réunis dans les inscriptions portées au compte mensuel n° 51 et au bordereau 40-32.

§ 38. A l'état n° 50, les mandats-cartes seront confondus avec les autres mandats français, savoir les mandats ordinaires et les mandats télégraphiques; il en sera de même au registre n° 17; ces trois catégories de mandats figureront, en un seul chiffre, au compte mensuel n° 52 ainsi qu'au bordereau 40-32.

§ 39. Indépendamment des états 51, qu'il y aura lieu de dresser comme par le passé, les receveurs appelés à émettre des mandats-cartes auront à envoyer à la Direction un bordereau établi pour chaque quinzaine, sur lequel ils relèveront distinctement le nombre de mandats français (mandats ordinaires et mandats-cartes) qu'ils auront émis, ainsi que le montant des dépôts et le droit perçu, en ayant soin de ne pas comprendre les mandats télégraphiques dans cette statistique.

§ 40. Les directeurs transmettront sans délai ces bordereaux à l'Administration, accompagnés d'un bordereau récapitulatif dressé par eux et donnant les chiffres totaux pour leur département, comme ils ont à le faire pour les mandats internationaux.

§ 41. Les dispositions qui précèdent devront être appliquées à partir du 1^{er} mars prochain.

§ 42. Je recommande aux agents de s'y conformer scrupuleusement afin que l'épreuve comparative des deux systèmes en présence puisse se poursuivre aussi longtemps qu'il sera nécessaire, sans qu'il en résulte ni trouble, ni confusion dans l'exécution du service.

Le Sous-Secrétaire d'État des Finances,

AD. COCHERY.

LISTE DES BUREAUX CHOISIS POUR PARTICIPER AU SERVICE SIMULTANÉ
(MANDATS, CARTES ET MANDATS ORDINAIRES POUR L'INTÉRIEUR DE LA FRANCE).

AIN	{	Bourg-en-Bresse. Belley. Nantua.		ALLIER	{	Moulins. Commentry. Gannat. Montluçon. Vichy.
AISNE	{	Laon. Château-Thierry. Chauny. La Fère. Guise. Soissons. Saint-Quentin. Vervins.		ALPES (BAS ^{SES})	{	Digne.
				ALPES (H ^{AUTES})	{	Gap. Briançon.

ALPES - MARI- TIMES.	{ Nice. Antibes. Cannes. Grasse. Menton.	CANTAL	{ Aurillac. Saint-Flour.
ARDÈCHE . . .	{ Privas. Annonay. Aubenas. Tournon.	CHARENTE . . .	{ Angoulême. Cognac. Jarnac. Ruffec.
ARDENNES . . .	{ Mézières. Charleville. Givet. Rethel. Sedan. Vouziers.	CHARENTE- INFÉRIEURE.	{ La Rochelle. Rochefort-sur-Mer. Saintes. Surgères. Saint-Jean-d'Angely.
ARIÈGE	{ Foix. Pamiers. Saint-Girons.	CHER	{ Bourges. Avor (Camp d'). S'-Amand-Mont-Rond. Vierzon.
AUBE	{ Troyes. Bar-sur-Aube. Bar-sur-Seine. Nogent-sur-Seine.	CORRÈZE . . .	{ Tulle. Brives. Ussel.
AUDE	{ Carcassonne. Castelnaudary. Lézignan. Limoux. Narbonne.	CORSE	{ Ajaccio. Bastia.
AVEYRON . . .	{ Rodez. Millau. Saint-Affrique. Villefran ^{che} -de-Rouergue	CÔTE-D'OR . .	{ Dijon. Auxonne. Beaune. Châtillon-sur-Seine.
BOUCHES-DU- RHÔNE.	{ Marseille. Aix. Arles. Marseille. (Chapitre.) —— (Place centrale.) Tarascon-sur-Rhône.	CÔTES-DU- NORD.	{ Saint-Brieuc. Dinan. Guingamp. Lannion.
CALVADOS . . .	{ Caen. Bayeux. Condé-sur-Noireau. Falaise. Honfleur. Lisieux. Pont-l'Évêque. Trouville-sur-Mer. Vire.	CREUSE	{ Guéret. Aubusson.
		DORDOGNE . .	{ Périgueux. Bergerac. Sarlat.
		DOUBS	{ Besançon. Montbéliard. Pontarlier.
		DRÔME	{ Valence. Montélimar. Romans.
		EURE	{ Évreux. Andelys (Les). Bernay-de-l' Eure. Louviers. Pont-Audemer. Vernon.

EURE-ET-LOIR	{ Chartres. Châteaudun. Dreux. Nogent-le-Rotrou.	JURA.....	{ Lons-le-Saunier. Dôle-du-Jura. Salins. Saint-Claude-du-Jura.
FINISTÈRE...	{ Quimper. Brest. Morlaix.	LANDES.....	{ Mont-de-Marsan. Dax.
GARD.....	{ Nîmes. Alais. Bessèges. Pont-Saint-Esprit.	LOIR-ET-CHER	{ Blois. Romorantin. Vendôme.
GARONNE (HAUTE-)	{ Toulouse. Bagnères-de-Luchon. Muret. Saint-Gaudens.	LOIRE.....	{ Saint-Étienne. Firminy. Montbrison. Rive-de-Gier. Roanne. Saint-Chamond.
GERS.....	{ Auch. Condom.	LOIRE (H ^{te} -)	{ Puy-en-Velay. Yssingaux.
GIRONDE....	{ Bordeaux. ———— Bastide. ———— Chartrons. ———— Salinières. Arcachon. Blaye. Libourne. Sainte-Foy-la-Grande.	LOIRE-INF ^{re} .	{ Nantes. Ancenis. Saint-Nazaire.
HÉRAULT...	{ Montpellier. Beziers. Cette. Lodève. Pezénas.	LOIRET.....	{ Orléans. Montargis. Pithiviers.
ILLE-ET- VILAINE.	{ Rennes. Fougères. Saint-Malo. Saint-Servan. Vitré. Redon.	LOT.....	{ Cahors. Figeac.
INDRE.....	{ Châteauroux. Issoudun.	LOT-ET- GARONNE.	{ Agen. Marmande. Nérac. Villeneuve-sur-Lot.
INDRE-ET- LOIRE.	{ Tours. Chinon. Loches.	LOZÈRE.....	{ Mende. Marvejols.
ISÈRE.....	{ Grenoble. Bourgoin. Saint-Laurent-du-Pont. Vienne. Voiron.	MAINE-ET- LOIRE.	{ Angers. Cholet. Saumur.
		MANCHE....	{ Saint-Lô. Avranches. Cherbourg. Coutances. Granville. Valognes.
		MARNE.....	{ Châlons-sur-Marne. Épernay. Mourmelon-le-Grand. Reims. Vitry-le-François.

MARNE (H^{te}-) { Chaumont-en-Bassigny.
Bourbonne-les-Bains.
Langres.
Saint-Dizier.

MAYENNE ... { Laval.
Château-Gontier.
Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE. { Nancy.
Lunéville.
Pont-à-Mousson.
Toul.

MEUSE { Bar-le-Duc.
Commercy.
Montmédy.
Saint-Mihiel.
Verdun-sur-Meuse.

MORBIHAN ... { Vannes.
Auray.
Lorient.
Pontivy.

NIÈVRE..... { Nevers.
Charité (La).
Clamecy.
Cosne.

NORD..... { Lille.
Lille-Fives.
Lille-Saint-Martin.
Armentières.
Avesnes-sur-Helpe.
Cambrai.
Cateau (Le).
Denain.
Douai.
Dunkerque.
Fourmies.
Gravelines.
Hazebrouck.
Maubeuge.
Quesnoy (Le).
Roubaix.
Solesmes.
Saint-Amand-les-Eaux.
Tourcoing.
Valenciennes.

OISE..... { Beauvais.
Chantilly.
Clermont-de-l'Oise.
Compiègne.

OISE..... { Neuilly-en-Thelle.
Noyon.
Senlis.
(Suits.)

ORNE..... { Alençon.
Argentan.
Ferté-Macé (La).
Flers-de-l'Orne.
Laigle.
Sées.
Vimoutiers.

PAS-DE-CALAIS. { Arras.
Aire-sur-la-Lys.
Bapaume.
Béthune.
Boulogne-sur-Mer.
Calais.
Hesdin.
Lens.
Saint-Omer.
Saint-Pierre-les-Calais.
Saint-Pol-sur-Ternoise.

PUY-DE-DÔME { Clermond-Ferrand.
Ambert.
Issoire.
Riom.
Thiers.

PYRÉNÉES (BASSES-). { Pau.
Bayonne.
Biarritz.
Orthez.

PYRÉNÉES (HAUTES-). { Tarbes.
Bagnères-de-Bigorre.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. { Perpignan.
Prades.

RHÔNE..... { Lyon.
— Terreaux.
— Brotteaux.
— Guillotière.
— Croix-Rousse.
— Vaise.
Givors.
Tarare.
Villefranche-sur-Saône.

SAÔNE (H^{te}-). { Vesoul.
Belfort.
Gray.
Lure.
Luxeuil.

SAÔNE-ET-LOIRE. {
 Mâcon.
 Autun.
 Chalon-sur-Saône.
 Charolles.
 Creusot (Le).
 Louhans.
 Montceau-les-Mines.
 Montchanin-les-Mines.
 Tournus.

SARTHE {
 Mans (Le).
 Flèche (La).
 Sablé-sur-Sarthe.

SAVOIE {
 Chambéry.
 Aix-les-Bains.
 Albertville.

SAVOIE (H^{le}) {
 Annecy.
 Rumilly.
 Thonon.

SEINE {
 Paris-Caisse.
 — n° 1.
 — n° 2.
 — n° 3.
 — n° 4.
 — n° 5.
 — n° 6.
 — n° 7.
 — n° 8.
 — n° 9.
 — n° 10.
 — n° 11.
 — n° 12.
 — n° 13.
 — n° 14.
 — n° 15.
 — n° 16.
 — n° 17.
 — n° 18.
 — n° 19.
 — n° 20.
 — n° 21.
 — n° 22.
 — n° 23.
 — n° 24.
 — n° 25.
 — n° 26.
 — n° 27.
 — n° 28.
 — n° 29.
 — n° 30.

SEINE
 (Suite.)

SEINE (extra)

Paris n° 31.
 — n° 32.
 — n° 33.
 — n° 34.
 — n° 35.
 — n° 36.
 — n° 37.
 — n° 38.
 — n° 39.
 — n° 40.
 — n° 41.
 Paris-Auteuil.
 — Batignolles 1°.
 — Batignolles 2°.
 — Belleville.
 — Bercy.
 — Chapelle (La).
 — Charonne.
 — Gare d'Ivry.
 — Grenelle.
 — Maison-Blanche.
 — Montmartre 1°.
 — Montmartre 2°.
 — Montrouge.
 — Passy 1°.
 — Passy 2°.
 — Saint-Mandé.
 — Ternes (Les).
 — Vaugirard 1°.
 — Vaugirard 2°.
 — Vilette (La) 1°.
 — Vilette (La) 2°.
 Asnières.
 Aubervilliers.
 Boulogne-sur-Seine.
 Charenton-le-Pont.
 Choisy-le-Roi.
 Clichy-la-Garenne.
 Courbevoie.
 Ivry-sur-Seine.
 Levallois-Perret.
 Neuilly-sur-Seine.
 Pantin.
 Puteaux.
 Suresnes.
 Saint-Denis-sur-Seine.
 Saint-Mandé (extra).
 Saint-Ouen-sur-Seine.
 Vincennes.

SEINE-ET-MARNE.	Melun. Coulommiers. Fontainebleau. Lagny. Meaux. Montereau. Nemours. Provins.	SOMME. (Suite.)	Montdidier. Péronne. Roye. Saint-Valery-sur-Somme		
	SEINE-ET-OISE.		Versailles. ——— Notre-Dame. Argenteuil. Corbeil. Dourdan. Étampes. Maisons-sur-Seine. Mantes. Meudon. Montmorency. Poissy. Pontoise. Rambouillet. Rueil. Sèvres. Saint-Cloud. Saint-Germain-en-Laye.	TARN.	Albi. Castres. Gaillac. Lavaur.
TARN-ET-GARONNE.		Montauban. Castelsarrasin. Moissac.			
		VAR.	Draguignan. Brignolles. Hyères. Toulon-sur-Mer.		
VAUCLUSE.			Avignon. Apt. Carpentras. Cavaillon. Orange. Pertuis.		
		VENDÉE.	Roche-sur-Yon (La). Fontenay-le-Comte. Luçon. Sables-d'Olonne.		
SEINE-INFÉRIEURE.			Rouen. ——— Saint-Sever. Dieppe. Elbeuf. Eu. Fécamp. Gournay-en-Bray. Havre (Le). ——— Ingouville. ——— Le Port.	VIENNE.	Poitiers. Châtelleraut. Civray. Loudun. Montmorillon.
		VIENNE (H ^{te}).	Limoges. Bellac.		
			SÈVRES (DEUX-).	Lillebonne. Neufchâtel-en-Bray. Saint-Valery-en-Caux. Yvetot.	VOSGES.
		SOMME.		Niort. Bressuire. Parthenay. Saint-Maixent. Thouars.	
Amiens. Abbeville. Doullens. Ham.					

ALGÉRIE.

ALGER	{	Alger. Blidah. Milianah. Orléansville.		ORAN.	{	Oran. Mascara. Mostaganem. Sidi-bel-Abbès. Tlemcen.
CONSTANTINE.	{	Constantine. Batna. Bône. Philippeville. Sétif.				

NOTIFICATIONS DIVERSES.

PERSONNEL.

NOMINATIONS DANS LES EMPLOIS SUPÉRIEURS.

Ont été nommés, par arrêtés du Sous-Secrétaire d'État des finances,

1° En date du 12 décembre 1878 :

Receveur de bureau composé à Paris-Batignolles 2°, M. Bouchet, receveur principal adjoint à Draguignan, en remplacement de M. Raust, retraité ;

Receveur de bureau composé des postes et télégraphes à la Flèche, M. Voisin, receveur de bureau composé à Flers-de l'Orne, en remplacement de M. Légier-Desgranges, appelé à Villefranche-de-Lauragais ;

Receveur de bureau composé des postes et des télégraphes à Flers-de-l'Orne, M. Duguey, qui avait été désigné pour la recette de Saint-Servan, en remplacement de M. Voisin ;

Receveur de bureau composé des postes et des télégraphes à Cognac, M. Bugeat, receveur de bureau composé, adjoint des postes et des télégraphes à Saintes, en remplacement de M. Chabaneau, appelé à la faculté de Montpellier, par décision du Ministre de l'Instruction publique.

AVIS.

Les destinataires des mandats télégraphiques adressés à Paris se plaignent fréquemment d'être obligés, pour toucher les fonds qui leur sont expédiés, de se rendre à un bureau de poste éloigné de leur domicile.

Ces plaintes proviennent de ce que le nom du bureau de Paris apte au paiement est désigné sur les mandats d'une manière erronée par les expéditeurs ou par les bureaux d'origine. Afin d'éviter le retour des réclamations de cette nature, les receveurs sont invités à ne porter à l'avenir aucune indication à ce sujet sur la formule imprimée, à moins que l'expéditeur ne soit certain de pouvoir spécifier le bureau de paiement le plus rapproché du domicile de son correspondant ou que, pour des raisons particulières, il ne désire que le mandat soit acquitté par le bureau qu'il aura spécialement désigné.

En dehors de ces deux cas, c'est à la station télégraphique centrale de Paris qu'il appartiendra, comme par le passé, de diriger l'avis sur le bureau de poste le plus voisin de la demeure du destinataire.

AVIS.

L'état général des franchises annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 1875 doit être modifié ainsi qu'il suit (page 16) :

Au lieu de :

Les commissaires de police de l'émigration à Paris, à Bordeaux, au Havre et à Bel-fort.	{	Franchise limitée aux dépêches échangées entre eux relativement aux trains d'émigrants.
---	---	---

Mettre :

Les commissaires de police de l'émigration à Paris, à Bordeaux, au Havre et à Marseille.	{	Franchise limitée aux dépêches échangées entre eux relativement aux trains d'émigrants.
--	---	---

CONVERSION DE 10 REGETTES DE 1^{re} CLASSE EN REGETTES COMPOSÉES DE 4^e CLASSE.

(Décision du 13 décembre 1873.)

EXPLOITATION POSTALE.

1^{re} DIVISION.

2^e BUREAU.

Organisation du service local.

DÉPARTEMENTS.	REGETTES.	DÉPARTEMENTS.	REGETTES.
Aude.....	Castelnaudary.	Mayenne.....	Château-Gontier.
Eure.....	Vernon.	Nord.....	Gateau (Lo).
Eure-et-Loir.....	Châteaudun.	Pyrénées (Basses)...	Biarritz.
Ille-et-Villaine.....	Saint-Servan.	Sarthe.....	Flèche (La).
Jura.....	Moréz.	Yonne.....	Tonnerre.

PROMOTION DE REGETTES SIMPLES À DES CLASSES SUPÉRIEURES.

(Décision du 13 décembre 1878.)

1^{re} Promotion de dix recettes simples de 2^e classe à la 1^{re} classe.

DÉPARTEMENTS.	REGETTES.	DÉPARTEMENTS.	REGETTES.
Ardèche.....	Tournon-sur-Rhône.	Manche.....	Valognes.
Calvados.....	Pont-l'Évêque.	Marne (Haute)....	Vassy-sur-Blaise.
Côte-d'Or.....	Auxonne.	Meuse.....	Commercy.
Eure.....	Gisors.	Seine-et-Marne....	Ferté-sous-Jouarre (La)
Lot-et-Garonne....	Nérac.	Var.....	Brignoles.

2^e Promotion de dix recettes simples de 3^e classe à la 2^e classe.

DÉPARTEMENTS.	REGETTES.	DÉPARTEMENTS.	REGETTES.
Ardennes.....	Rocroi.	Lot-et-Garonne....	Lavardac.
Eure.....	Étrépagny.	Savoie (Haute)....	Rumilly.
Loir-et-Cher.....	Saint-Aignan-sur-Cher.	Seine-Inférieure....	Forges-les-Eaux.
Loire.....	Feurs.		Montivilliers.
Loire-Inférieure....	Pont-Rousseau.	Vaucluse.....	Valréas.

3^e Promotion de cent recettes simples de 4^e classe à la 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES.
Ain.....	Mezériat.	Loire (Haute-) (Suite.)	Riotord.
Aisne.....	Bruyères-et-Monthéroult	Loire-Inférieure.....	Saint-Pal-de-Chalencçon
Allier.....	Roucy.		Pallet (Le).
Alpes (Hautes-).....	Bessay.		Saffré.
Alpes-Maritimes.....	Tallard.	Loiret.....	Saint-Ay.
	Moüans-Saintoux.	Maine-et-Loire.....	Varennes.
Ardèche.....	Banno.	Manche.....	Vern.
Ariège.....	Flaviac.	Marne.....	Martinvast.
	Daumazan-sur-Larizo.	Marne (Haute-).....	Pleurs.
Aube.....	Bligny.	Meurthe-et-Moselle..	Dancevoir.
Aveyron.....	Lesmont.	Nièvre.....	Emberménil.
	Saint-Beauzely.		Monceaux-le-Comte.
Bouches-du-Rhône...	Eyragues.	Nord.....	Flines-lez-Rachos.
Calvados.....	Saint-Martin-de-Cran.		Jenlain.
Cantal.....	Beuvron.	Orne.....	Ceton.
	Taussac.		Champsecret.
	Cherves-de-Cognac.	Pas-de-Calais.....	Lenlay-Pabbayo.
Charente.....	Dignac.	Puy-de-Dôme.....	Mouliers-au-Perche.
	Marthon.		Randonnai.
	Saint-Même.	Pyrénées (Basses-)..	Boyeilles.
	Couardo (La).		Chabreloche.
Charente-Inférieure..	Pérignac.		Aldudes (Les).
	Soubize.	Pyrénées (Hautes-)..	Urt.
	Villeneuve-la-Comtesse.		Hèches.
Cher.....	Brinon-sur-Sauldre.	Pyrénées-Orientales..	Sarraucolin.
	Torteron.		Maureillas.
Corrèze.....	Saint-Chamant.	Saône (Haute-).....	Fontaine-lès-Luxeuil.
	Vignols.		Mantouche.
Côtes-du-Nord.....	Plounérin.		Bellevesvre.
Dordogne.....	Saint-Jouan-de-l'Isle.	Saône-et-Loire.....	Ciry-le-Noble.
Drôme.....	Javerlhac.		Guiche (La).
Eure.....	Allex.	Sarthe.....	Saint-Julien-de-Civry.
Eure-et-Loir.....	Francheville.		Loché.
	Villemeux.	Seine-et-Marne.....	Saint-Gervais-en-Belin.
	Bessières.		Chevry-Cossigny.
Garonne (Haute-)...	Miremont.	Seine-et-Oise.....	Vareddes.
	Venerque.		Villeneuve-sur-Bellot.
Gers.....	Villecomtal-sur-Arros.	Sèvres (Deux-).....	Pont-Chartain.
	Caudrot.	Somme.....	Saint-Brice-sous-Forêt.
Gironde.....	Lamothe-Landerron.	Var.....	Bosc-le-Hard.
	Mérignac.		Oiron.
Hérault.....	Pignon.	Vaucluse.....	Querrieu.
Ille-et-Vilaine.....	Brain-sur-Vilaine.		Pierrefeu.
Indre.....	Ciron		Caderousse.
Isère.....	S ^t -Siméon-de-Bressieux	Yonne.....	Grambois.
Jura.....	Andelat-en-Montagne		Lourmarin.
	Arengesse.		Meyre (La).
Landes.....	Samadet.		Pourrain.
Loir-et-Cher.....	Souday.		Sépeaux.
Loire (Haute-).....	Aurec.		Theil-sur-Vannes.

CRÉATION DE 89 RECETTES SIMPLES DE 4^e CLASSE.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les recettes doivent être établies.	NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les recettes doivent être établies.	NUMÉROS d'ordre
1^o DÉCISION DU 27 DÉCEMBRE 1878.					
Ain.....	Confrignon.....	6651	Loiret.....	Vimory.....	6691
Aisne.....	Barisis.....	6652	Lot.....	Saint-Matré.....	6692
Allier.....	Marly.....	6653	Lot-et-Garonne	Capelle-Biron (La)..	6693
Alpes (Basses-)	Biozat.....	6654	Maine-et-Loire.	Brain-sur-l'Authion(1)	6698
Alpes-Maritim.	Sainte-Tulle.....	6655	Manche.....	Mont-S ^t -Michel (Le).	6694
Ardèche.....	Saorgeio.....	6656	Marne.....	Vanault-les-Dames...	6695
Ardennes.....	Marcols.....	6657	Marne (Haute-)	Voisey.....	6696
Ariège.....	Neufmanil.....	6658	Mayenne.....	Bouère.....	6697
Aube.....	Bastide-sur-l'Herz (La)	6659	Meurthe-et-M ^e .	Onville.....	6698
Aude.....	Vanlay.....	6660	Morbihan.....	Peillac.....	6699
	Rennes-les-Bains....	6661	Nièvre.....	Dornecy.....	6700
	Saint-Laurent-de-la-			Flers-en-Escrebieux..	6702
	Cabrerisce.....	6662	Nord.....	Maretz.....	6703
Aveyron.....	Auzits.....	6663		Phalempin.....	6704
Bouches-du-R ^o .	Marseille-Séon-Saint-		Oise.....	Audeville.....	6705
	Henri.....	6664		Grand-Fresnoy (Le).	6706
	Calvinet.....	6665	Orne.....	Neuilly-sur-Eure.....	6707
Cantal.....	Marcolès.....	6666	Pas-de-Calais..	Wizernes.....	6708
Charente.....	Charmant.....	6667	Pyrénées (B.-)	Argagnon-Marcerin...	6709
Charente-Infér.	S ^t -Jalais-sur-Mer....	6668	Pyrénées (H ^{tes} -)	Cabanac.....	6710
Côte-d'Or.....	Lomarche-sur-Saône..	6669		Ésally.....	6711
Côtes-du-Nord.	Penvenan.....	6670	Rhône.....	Saint-Martin-en-Haut.	6712
	Couze-et-Saint-Front.	6671		Brauches.....	6713
Dordogne.....	Genis.....	6672	Saône (Haute-)	Gouhenans.....	6714
Doubs.....	Liesle (1).....	6673		Demeray.....	6715
	Rousset.....	6673	Saône-et-Loire.	Mesvres.....	6716
Drôme.....	Saou (1).....	6673		Menthizot.....	6717
Euro-et-Loir..	Berchères-sur-Vesgre.	6674	Sarthe.....	Saint-André-Rumilly.	6718
	Argol.....	6675	Savoie (Haute-)	Perthes-en-Gâtinais..	6719
Finistère.....	Plouguerneau.....	6676	Seine-et-Marne	Montfermeil.....	6720
Gard.....	Bez-et-Ésparon.....	6677		Montsoult.....	6721
Garonne (H ^{te} -).	Pibrac.....	6678	Seine-et-Oise..	Roincy (Le).....	6722
	Jau, Dignac et Loirac	6679		Déville-lès-Rouen....	6723
Gironde.....	Rions.....	6680	Seine-Inférieure	Étoutteville.....	6724
Hérault.....	Puimisson.....	6681		Faye-l'Abbesse.....	6725
	Pertre (Le).....	6682	Sèvres (Deux-).	Quend.....	6726
Ille-et-Vilaine.	Roz-sur-Couesnon....	6683		Ribemont-sur-l'Ancre.	6727
Indre.....	Crevant.....	6684	Somme.....	Dunes.....	6728
	Channay.....	6685	Tara-et-Garon.	Camps.....	6729
Indre-et-Loire.	Chenonceaux.....	6686	Var.....	Châteauneuf - Calcer-	
Isère.....	Villard-Bonnot.....	6687	Vaucluse.....	nier.....	6730
Jura.....	Mignovillard.....	6688		Sommaières-du-Clain..	6731
	Fougères-sur-Bièvre..	6689	Vienne.....	Dournazac.....	6732
Loir-et-Cher..	Thésée.....	6690	Yonne.....	Malay-le-Vicomte....	6733
Loire-Inférieu ^{re}	Issé (1).....	6694			
2^o DÉCISION DU 3 JANVIER 1879.					
Ardennes.....	Haybes.....	6735	Vosges.....	Laveline.....	6737
Gers.....	Montestruc.....	6736			

(1) Transformation en recette simple de 4^e classe de l'établissement de facteur-boîtier municipal concédé antérieurement à cette commune.

CRÉATION DE NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE ET TÉLÉGRAPHE À PARIS.

DÉSIGNATION DES BUREAUX.	EMPLACEMENT DES BUREAUX.	DATE DE LA DÉCISION AUTORISANT LA CRÉATION.
Paris n° 42	Avenue Friedland, n° 39	6 janvier 1879.
Paris n° 43	Avenue du Maine, n° 33	9 janvier 1879.

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE FACTEUR-BOÎTIER.
(Décision du 27 décembre 1878.)

DÉPARTEMENT.	NOM DE LA LOCALITÉ OÙ UN ÉTABLISSEMENT de facteur-boîtier doit être établi.	NUMÉRO D'ORDRE.
Marno (Haute-)	Nully	6734

CONVERSION DE TROIS ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER
EN RECETTES SIMPLES DE 4° CLASSE.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS DE FACTEUR-BOÎTIER CONVERTIS EN RECETTES.
1° DÉCISION DU 27 DÉCEMBRE 1878.	
Hérault	Laurens
Loire-Inférieure	Bernerie (La)
2° DÉCISION DU 10 JANVIER 1879.	
Seine-et-Marne	Maison-Rouge

CHANGEMENT DANS LA DÉNOMINATION D'UN BUREAU DE POSTE.
(Décret présidentiel du 23 novembre 1878.)

DÉPARTEMENT.	DÉNOMINATION	
	PRÉCÉDENTE.	ACTUELLE.
Ain	Fernex	Ferney-Voltaire.

CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DES BUREAUX DE POSTE.

(Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.)

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription des bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des Postes.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT actuellement.
Aisne	Contescourt	Roupy	Saint-Quentin.
Alpes-Maritimes ..	Cap d'Aglio, commune de la Turbie.	La Turbie	Monaco. (Exceptionnellement.)
Aude	Laurac	Gaya-la-Selve	Fanjoux.
	Moussan	Narbonne	Salleles-d'Aude.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVAIENT.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT actuellement.
Calvados	Saint-Crespin	Crévecœur.....	S ^t -Julien-le-Faucon.
Cantal	Saint-Julien-de-Mailloc.	Lisieux.....	Orbec-en-Auge.
	Apchon.....	Riom-ès-Montagne...	Taussac.
	Bois-Pallier.....		
	Borne (La).....		
Charante.....	Champagne (La).	Châteauneuf-sur-Cha-	Segonzac.
	Creuzillon.....	rente.	(Exceptionnellement.)
	Croix-Neuve (La).		
	Maine-au-Breton		
	(Le).....		
	Tranchade (La)..		
	Chambon.....	Châteauneuf-sur-Cher.	Valleuay.
Cher.....	Cognv.....	Thaumières.....	Dun-le-Roi.
Creuse.....	Clairavaux.....	La Courtine.....	Felletin.
	Labergement-S ^{te} -Marie.		
Doubs	Granges - Sainte - Marie	Malbaisson.....	Labergement - Sainte -
	(Les).....		Marie (1).
	Limbeuf, commune de	Le Neubourg.....	Amfreville-la-Campa-
Euro.....	Criquebeuf - la - Cam-		gne.
	pagne.....		(Exceptionnellement.)
Loire.....	Chambéon.....	Monthrisen.....	Feurs.
	Saint-Priest-la-Roche...	Saint-Symphorien-de-	Saint-Jodard.
		Lay.	
Loire-Inférieure...	Sainte-Anne.....	Camphon.....	Pont-Château.
Loiret	Californie (La), com-	Lailly.....	La Ferté-Saint-Aubin.
	mune de Lailly.....		(Exceptionnellement.)
	Brouillet.....	Fismes.....	Ville-en-Tardenois.
	Châtillon-sur-Broué...	Saint-Remy-en-Bouze-	Grandes-Côtes.
		mont.	
	Grands-Ports (Les), com-	Idem.....	Idem.
Marne.....	mune d'Oulines...		(Exceptionnellement.)
	Courcy-la-Neuville...	Bourgogne.....	
	Villers-Franqueux.....	Hermoville.....	Loivre.
	Savigny-sur-Ardres.....		
	Serzy-et-Prin ou Sorzy-	Ville-en-Tardenois...	Jonchery-sur-Vesle.
	Maupas.....		
Nièvre	Conelay, commune de la	La Roche-Millay. ...	Saint-Léger-sous-Beu-
	Roche-Millay.		vray.
			(Saône-et-Loire).
			(Exceptionnellement.)
	Arras.....	Aucun.....	
Pyrénées (Hautes.)	Arcizans-Avant.....	Pierrefitte-Nestalas...	Argelès-de-Bigorre.
	Saint-Savin.....		
	Antichan.....	Saint-Bertrand.....	Mauléon-Barousse.
		(Haute-Garonne).	
Saône-et-Loire....	Saint-Berain-sous-Son-	Montcaenis.....	Montceau-les-Mines.
	vignes.		
Seine-et-Marne....	Burey.....	La Chapelle-la-Reine.	Puiscaux (Loiret).
Seine-et-Oise.....	Butry, commune d'Au-	Isle-Adam.....	Méry-sur-Oise.
	vers-sur-Oise.	(Exceptionnellement.)	
Seine-Inférieure...	Isneauville.....	Quincampoix.....	Rouen.
	Sauville.....	Saint-Ouën-les-Parey.	Vrécourt.
	Bouchot, et ^a de Vittel ..		
Vosges.....	Malmaison (La), com-	Vittel.....	Bulgnéville.
	mune de Vittel.....		(Exceptionnellement.)
	Vanémont, commune de	Anould.....	Corcieux.
	Saint-Léonard.		(Exceptionnellement.)

(n) Établissement de facteur-boîtier municipal.

ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
3	1	<i>Biffer</i> Abergement-Sainte-Marie (L') et ce qui suit.
356	2	<i>Cozny</i> (Ferme de), <i>biffer</i> Exc. Dun-le-Roi.
405	2	<i>Biffer</i> Fernex, Ain et y substituer Ferney-Voltaire (Ain).
680	1	Entre Labergement-les-Scurre et Laber-Ildut intercaler Labergement-Sainte-Marie (Doubs); arr ^t Pontarlier, 2 ^{on} Mouthé, 491 ^h et F. B. mun.
963	1	<i>Biffer</i> Pargny (Aisne) et y substituer Pargny-la-Dhuis (Aisne).
1123	1	<i>Biffer</i> Rochefort ou Rochefort-en-Yvelines et y substituer Rochefort-en-Yvelines.

EXPLOITATION
POSTALE.

Compléter comme suit le texte du décret qui figure aux pages 482 et 483 du Bull. mens. n° 8, 2° supp.:

2° DIVISION.

« Fait à Versailles, le 14 janvier 1879. »

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

Compléter également comme suit le commencement de la quatrième ligne de l'Instruction n° 45 qui précède le décret:

« Du 14 janvier courant. »

EXPLOITATION
POSTALE.LETTRES RECOMMANDÉES NON AFFRANCHIES RÉEXPÉDIÉES D'ALLEMAGNE
EN FRANCE.

2° DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

L'affranchissement des lettres recommandées étant facultatif en Allemagne, il peut arriver que des lettres de l'espèce primitivement adressées à l'intérieur du territoire allemand, soient réexpédiées en France par suite de changement de résidence des destinataires, sans être revêtues de timbres-postes.

Il y a lieu de donner cours en France aux lettres reçues dans ces conditions, après les avoir toutefois grevées d'une taxe comprenant les éléments suivants:

1° Taxe applicable aux lettres ordinaires non affranchies directement adressées d'Allemagne en France (50 cent. par 15 grammes);

2° Droit fixe de recommandation appliqué dans le service français (25 cent.).

Il est bien entendu que ces dispositions sont applicables aux seules lettres recommandées ayant d'abord circulé à l'intérieur du territoire allemand et réexpédiées ensuite en France, et non aux lettres recommandées adressées directement d'Allemagne en France. L'affranchissement préalable en timbres-postes de ces dernières lettres est toujours obligatoire.

Annotations au Bull. mens. et au tarif général n° 1185. Bull. mens. n° 92 (novembre 1876), instr. n° 219, inscrire en marge: Pour le traitement des lettres recommandées non affranchies réexpédiées en France, v. Bull. mens. n° 1.

Tarif général, n° 1185, observations préliminaires, ajouter au § 62 un deuxième alinéa ainsi conçu :

« Les lettres recommandées non affranchies, du service interne des pays (Allemagne, etc.) où l'affranchissement de telles lettres n'est pas obligatoire, qui viennent à être réexpédiées en France, doivent être grevées, en plus de la taxe applicable à une lettre ordinaire non affranchie, du même poids, directement adressée du pays d'origine en France, du droit fixe de recommandation de 25 centimes. »

CORRESPONDANCE AVEC HALIFAX ET TERRE-NEUVE.

EXPLOITATION POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU de la correspondance étrangère et des services maritimes.

L'Administration vient d'être informée par l'office anglais que le service bi-mensuel de Queenstown à Halifax est supprimé et que dorénavant les correspondances pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon seront acheminées exclusivement par le paquebot canadien partant de Londonderry chaque vendredi. (Départ de Paris le jeudi matin.)

Toutefois, les correspondances pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon ne seront expédiées qu'une fois sur deux, soit de 14 en 14 jours, par le paquebot dont il s'agit à compter du 24 janvier au matin (de Paris la veille au matin).

Ces diverses modifications figureront sur la nomenclature G, pour 1879, qui est en cours de préparation. Mais, en attendant l'envoi de ce document, les agents devront prendre note du changement survenu dans les dates de départ pour Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon.

EXPLOITATION POSTALE.

2° DIVISION.

Bureau de la correspondance étrangère et des services maritimes.

MODIFICATIONS SURVENUES DANS LA NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE ALLEMANDS.

Les agents devront opérer sur la nomenclature des bureaux de poste allemands, insérée au tarif général n° 1185, les modifications indiquées ci-après :

I.

Bureaux nouvellement créés à ajouter à la nomenclature, en observant l'ordre alphabétique.

- Alstatt, Kreis Ahaus..... Prusse.
- Bentwisch..... Mecklembourg-Schwerin.
- Bergen bei Falkenstein in Sachsen... Saxe.

Bettingen, Kreis Saarlouis	Prusse.
Bruchköbel	<i>Idem.</i>
Burgkernitz	<i>Idem.</i>
Cranz a. d. Elbe	<i>Idem.</i>
Demen	Mecklembourg-Schwerin.
Dorn Dürkheim	Hesse.
Edle Krone	Saxe.
Freudenburg, Reg. Bez. Trier	Prusse.
Gaisburg	Wurtemberg.
Grendelbruch	Alsace-Lorraine.
Gross Gardienen	Prusse.
Gross Voigtsberg	Saxe.
Gross-Wudicke	Prusse.
Harmuthsachsen	<i>Idem.</i>
Kessel	<i>Idem.</i>
Kieker	<i>Idem.</i>
Kirchboitzen	<i>Idem.</i>
Kirchheim, Kreis-Hersfeld	<i>Idem.</i>
Kirchnaumen	Alsace-Lorraine.
Klein Aspach	Wurtemberg.
Klein Bottwar	<i>Idem.</i>
Lautenbach, Kreis Gebweiler	Alsace-Lorraine.
Leipzig-Reudnitz	Saxe.
Longeville bei Metz	Alsace-Lorraine.
Lubom, Reg. Bez. Oppeln	Prusse.
Nunkirchen, Kreis Merzig	<i>Idem.</i>
Nussbach	Bade.
Rätzlingen	Prusse.
Robkojen	<i>Idem.</i>
Rothhaus	Bade.
Siedlee, Reg. Bez. Posen	Prusse.
Sonnenborn in Ostpreussen	<i>Idem.</i>
Suckow	<i>Idem.</i>
Trebel	<i>Idem.</i>
Vipperow	Mecklembourg-Schwerin.
Wehrden, Kreis Höxter	Prusse.
Werningshausen	Cobourg-Gotha.
Westbevern	Prusse.
Wiewiorken	<i>Idem.</i>
Wilischthal	Saxe.
Zschaitz	<i>Idem.</i>

II.

Bureaux supprimés à biffer à la nomenclature.

Godellheim.....	Prusse.
Königlich Dombrowka.....	<i>Idem.</i>
Quicka.....	<i>Idem.</i>
Wilhemshöhe bei Cassel.....	<i>Idem.</i>

III.

Bureaux qui figurent actuellement à la nomenclature et dont les dénominations ont été changées.

Les noms de ces bureaux devront être rectifiés, en observant l'ordre alphabétique, s'il y a lieu, conformément aux indications ci-après :

ANCIENNES DÉNOMINATIONS.

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Allstedt.....	Allstedt in Sachsen-Weimar. Eisenach.
Delbrück.....	Delbrück, Reg. Bez. Minden.
Kleefeld.....	Hannover-Kleefeld.
Linden bei Hannover.....	Hannover. Linden.
Lubow.....	Lubow, Kreis Neustettin.
Ludom.....	Ludom, Reg. Bez. Posen.
Lupow.....	Lupow, Kreis Stolp.
Neustadt unterm hohnstein.....	Neustadt bei Ilfeld.
Neu-Ysenburg.....	Neu Isenburg.
Ottendorf.....	Ottendorf, Kreis Bunzlau i/Schles.
Plauen in Sachsen.....	Plauen im Voigtlande.
Reinfeld, Reg. Bez. Cöslin.....	Reinfeld, Kreis-Belgard.
Sonnenwalde.....	Sonnewalde.
Türkheim.....	Türkheim im Elsass.
Willstätt in Baden.....	Willstätt in Baden.
Zanzthal.....	Zanzhausen.
Visbeck.....	Visbek.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux (annexe du Tarif général n° 1185) :

CRÉATION DE BUREAUX.

Londres.

Alpine Terrace.	Forest Hill.	S. E.
Parkhurst Road.	Holloway.	N.
West Green Road.	Tottenham.	

Angleterre.

Clifton Terrace.	Bradford.	Yorkshire.
Lower Moor, R. O.	Oldham.	Lancashire.
Norton.	Leominster.	Herefordshire.
Ormesby.	Yarmouth.	Norfolk.
S'-Peter's -at-Gowst, R. O.	Lincoln.	Lincolnshire.
Scholar Green.	Stoke-on-Trent.	Staffordshire.
Shield's Road, R. O.	Newcastle-on-Tyne.	Northumberland.
South Newington, R. O.	Hull.	Yorkshire.
Stoke.	Colchester.	Essex.
Stoke Poges.	Slough.	Buckingham.
Woodborough.	R. S. O.	Somerset.

Écosse.

Loch Boisdale.	Lochmaddy.	Inverness-shire.
Torry.	Aberdeen.	Aberdeenshire.

Irlande.

Carlisle Circus R. O.	Belfast.	Antrim.
Connick's Quay, R. O.	Dundalk.	Louth.

MODIFICATIONS.

Londres.

ANCIENNES DÉNOMINATIONS.

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Knighstbridge, S'-George's Place, S. W.	Knighstbridge, B. O. (William street) S. W.
West Green, Tottenham.	Philip Lane, Tottenham.

Angleterre.

A la suite de « Broughton-in-Furness » et de « Dalton-in-Furness », inscrire, dans la 2^e colonne, « Carnforth ».

SUPPRESSIONS.

Angleterre.

Burghfield Common,	Reading.	Berks.
Hollywell.	Oxford.	Oxfordshire.
Lawton.	Stoke-on-Trent.	Cheshire.
Stoneycroft.	Liverpool.	Lancashire.
West End.	Slough.	Buckingham.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.
—
Bureau
des articles
d'argent.

SERVICE DES MANDATS COLONIAUX. MINIMUM DU DROIT PROPORTIONNEL.

Le décret du 26 juin dernier, relatif au service des mandats coloniaux, fixe à 25 centimes le minimum du droit à percevoir pour les mandats originaux ou à destination des colonies.

L'Administration a constaté qu'un certain nombre de receveurs perdent de vue cette disposition qui est reproduite dans l'Instruction n° 26 et perçoivent un droit inférieur au minimum fixé.

Les chefs de service sont invités à exercer sur ce point une vérification attentive et à faire en sorte que la comptabilité des agents soit au besoin *rectifiée d'office* conformément à la notification insérée à la page 169 du Bulletin mensuel de juillet 1878.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.
—
BUREAU
de la
vérification
des
produits.

DATE D'ENVOI À L'ADMINISTRATION DES COMPTES MENSUELS DU PRODUIT
DES DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Instruction n° 39 insérée au Bulletin n° 7, deuxième supplément, du mois de novembre 1878, a porté à la connaissance du service les modifications introduites, à partir de l'année courante, dans la comptabilité télégraphique.

Les arrêtés intervenus à la suite de la vérification des comptes du produit de la taxe des dépêches télégraphiques, ainsi que les états n° 303 bis et les bulletins n°s 316 et 316 bis, devront être adressés, par les directeurs, à l'administration, le 24 de chaque mois, au plus tard.

Les agents sont invités à prendre note de cette disposition en marge de l'Instruction n° 39 susmentionnée.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
2 avril 1879.	Marseille.....	12 décemb 1878.	5	MM. Nicolas ...	MM. Thiébault....	Paris.....	11 ⁰⁰
Idem.....	Thiezac.....	26 nov....	92	Lanzel....	Sauzet.....	Belfort.....	10 00
Idem.....	Landonzy.....	4 déc....	114	Labois....	Labois.....	Givet.....	10 00
Idem.....	Puimoisson	10 déc....	56	Nicolas....	Rieard.....	Marseille....	15 00
Idem.....	Saint-Cannat.....	24 nov....	153	Granier...	Granier.....	Dijon.....	10 00
Idem.....	Laon.....	7 déc....	140	Carpentier.	Carpontier....	Cambrai.....	30 70
Idem.....	Saint-Vallier.....	16 déc....	134	M ^{me} Baliste....	M ^{lle} Roubaudy....	Uxelle.....	5 00
Idem.....	Mayres.....	30 nov....	41	M ^{me} Ferrand....	MM. le Directeur des contributions.	Privas.....	80 00
Idem.....	Saint-Jean-Pied-de-Port.	26 déc....	"	MM. Duthey...	Lafosse.....	Paris.....	77 00
Idem.....	Le Creuzot.....	2 déc....	232	Meunier...	Meunier.....	Dijon.....	20 00
Idem.....	Le Havre.....	30 déc....	"	Ribal.....	Carreau.....	Paris.....	100 00
Idem.....	Livry.....	11 déc....	26	Lagnez....	Lecomte.....	Belfort.....	5 00
Idem.....	Le Mans.....	9 déc....	25	Guillois...	le Maire du 10 ^e arrondissement.	Paris.....	5 00
Idem.....	Montceau-les-Mines.	16 déc..	446	Gaudot....	le Dir ^r l'Avenir du Commerce.	Angers.....	39 00
Idem.....	Sèvres.....	30 déc....	246	Godat.....	M ^{me} Allain.....	Provins.....	10 00
Idem.....	Hangest (Somme).	5 déc....	235	Cousin....	MM. Cousin.....	Senlis.....	5 00
Idem.....	Paris, caisse.....	14 déc....	426	Le Bon-Marché.	Bilard.....	Le Mans.....	16 00
Idem.....	Paris, bureau n° 3.	13 déc....	32	M ^{me} Martin....	Martin.....	Salins.....	10 00
Idem.....	_____13	6 déc....	232	MM. Guénin...	Guénin, soldat.	Philippeville..	5 00
Idem.....	_____17	25 déc....	"	Hingot....	Caumel.....	Paris.....	197 75
Idem.....	_____19	29 déc....	344	Barange....	Barange.....	Coulange.....	25 00
Idem.....	_____36	16 déc....	12	M ^{me} Piquet....	Piquet, soldat.	Rouen.....	5 00
Idem.....	Boulogne-sur-Seine	23 déc....	403	M ^{me} Lotallier...	Boulet.....	Marseille-le-Petit.	28 00
Idem.....	Lorgues.....	2 déc....	176	Nicolas.....	Plassans.....	40 00
Idem.....	Couhé.....	31 octobre	14	M ^{me} Moussac....	Lamie, soldat.	Versailles.....	5 00
Idem.....	Lenclouire.....	14 juillet..	253	MM. Garnier..	Garnier, soldat de marine.	Saïgon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	3 octobre.	100	Idem.....	Idem.....	Toulon.....	5 00
Idem.....	Limoges.....	21 déc....	34	Lagrange....	Salmson.....	Paris.....	66 00
Idem.....	Noyers-sur-Sein.	4 déc....	219	Dignat....	Dignat, soldat.	Lyon.....	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	10 déc....	31	M ^{lle} Bethernin..	Bethernin....	Évreux.....	180 00
Idem.....	_____30	23 déc....	294	M ^o Révillard..	Beaussois....	Épernay.....	240 00
Idem.....	Batignolles 2 ^o	4 déc....	344	M ^{me} Bachelier..	M ^{lle} Bégard.....	Charolles.....	10 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
3 janvier 1879.	Batignolles 2°.	4 décemb. 1878.	274	M ^{me} Bachelier.	M ^{lle} Bézard.	Charolles.	15 ^l 00 ^c
Idem.	Charonne.	9 déc.	112	M ^{me} Gauchard.	M. Gauchard, soldat.	Alger.	5 00
Idem.	Maison-Blanche.	10 déc.	4	M ^{me} Perriot.	M ^{me} Trény.	S ^t -Germain-en-Laye.	40 00
Idem.	Avignon.	16 déc.	"	MM. Madec.	MM. Madec, matelot.	La Réole.	70 00
Idem.	Cour-Cheverny.	11 déc.	167	Compagnon Villard.	Compagnon Firmin-Didet.	Courbevoie.	20 00
Idem.	Domme.	3 déc.	186	Valmalette.	Valmalette.	Paris.	14 00
Idem.	Vezenobres.	4 déc.	162	Poutairol.	Philippart.	Idem.	20 00
Idem.	Saint-Pargoire.	16 déc.	111	M ^{lle} Lechevalier.	le R. P. sup ^{er} Prémontret.	Idem.	59 50
Idem.	Villedieu-les-Poêles.	13 nov.	216			Tarascon.	1 50
Idem.	Saumur.	16 déc.	61	M ^{me} Tiffino.	M ^{lle} Sophie Frouin.	Paris.	20 00
Idem.	S ^t -Lamb ^t -de-Lattay.	23 déc.	24	MM. Couilleau.	MM. Couilleau.	Gesté.	30 00
Idem.	Pougues-les-Eaux.	2 déc.	"	Gerbier.	Beaulils.	Paris.	120 00
Idem.	Valenciennes.	23 déc.	135	M ^{me} v ^e Guislain.	l'Inspect. de la C ^{ie} des tramways.	Roubaix.	200 00
Idem.	La Forté-Macé.	8 déc.	485	M ^{me} Baratte.	M. Mauguy.	Lassay.	20 00
4 janvier.	Menton.	10 déc.	"		M ^{me} Ode.	Paris.	146 00
Idem.	Aubagne.	27 déc.	295	M ^{me} Messid.	M. Raymond.	Tarascon.	116 09
Idem.	Barbezieux.	17 déc.	366	MM. Hervaux.	M ^{lle} Hervaux.	Bordeaux.	20 00
Idem.	Saint-Severin.	19 déc.	232	Novillière.	M. Fort.	Angoulême.	10 00
Idem.	Villers-sur-Marne.	28 nov.	167	Boissy.	M ^{lle} Veroul.	Paris.	20 00
Idem.	Elbeuf.	28 déc.	"	Thoumin.	M. Thoumin.	Idem.	"
Idem.	Perpignan.	13 déc.	290	Debeaux.	M ^{me} Vimont.	Idem.	10 00
Idem.	Bourron.	2 déc.	"	Blanché.	M ^{me} Blanché.	La Charité.	50 00
Idem.	Aurillac.	25 déc.	"	M ^{me} Isolé.	M ^{lle} Isolé.	Paris.	7 00
Idem.	Sivry-sur-Meuse.	20 déc.	11	MM. Moulin.	Magasin du Coin-de-Rue.	Idem.	36 00
Idem.	Châtillon-en-Bazois.	27 déc.	36	Walsdorff.	MM. Groslard.	Nevers.	40 00
Idem.	Paris, bureau n° 1.	14 déc.	167	Lemos.	Valentin.	Montrouge.	28 00
Idem.	_____ 1.	16 déc.	376	Blaiguan.	M ^{me} Tonjarat.	Elbeuf.	50 00
Idem.	_____ 1.	Idem.	384	M ^{me} Charron.	M ^{me} Chatron.	Le Theil.	15 00
Idem.	_____ 2.	29 déc.	87	MM. Charon.	MM. Leriche.	Vesoul.	20 00
Idem.	_____ 17.	3 déc.	178	Caron.	Fraumont.	Pontoise.	45 00
Idem.	_____ 19.	29 nov.	352	Lacaye.	Bonard, soldat.	Lyon.	2 00
Idem.	_____ 19.	2 déc.	81	Hourer.	Moreau.	Montargis.	10 00
Idem.	_____ 20.	29 déc.	244	M ^{me} Ferry.	M ^{me} Rolland.	Batignolles.	100 00
Idem.	Montrouge-Paris.	26 déc.	151	M ^{me} Henlée.	MM. Henlée, soldat.	Bordeaux.	6 00
Idem.	La Villette 1°.	15 déc.	96	M. Thierry.	Elic.	Paris.	30 00
Idem.	Moissac.	9 déc.	"	M ^{me} Méra.	Union-des-Arts.	Idem.	13 50
Idem.	Aumale.	30 nov.	8	MM. Bascoules.	MM. Jauffray.	Alger.	10 00
Idem.	Périgueux.	23 nov.	300	Lissac-Ferrenfar.	Passerieux.	Saint-Yrieix.	89 94
Idem.	Gimont.	20 nov.	229	Garros.	Garros.	Montpellier.	10 00
Idem.	Poulaines.	13 déc.	299	Jubar.	Jubar.	Châteauroux.	5 00
Idem.	Bes-ières.	2 déc.	37	Vignals.	Vignals.	Lyon.	17 00
Idem.	Gardenne.	29 déc.	"	Servage.	Servage.	Paris.	250 00
Idem.	Saint-Julien-Molin-Molette.	28 déc.	178	Désormières.	M ^{me} Jeanne Pelosse.	Tarare.	201 00
Idem.	Évaux.	26 déc.	"	Gluzel.	M. Magnier.	Paris.	95 95
6 janvier.	Braisne.	4 nov.	90	Rabien.	M ^{me} Lecestre.	Idem.	4 00
Idem.	Villefranche.	23 déc.	166	Teulon.	Le Tapis-Rouge.	Idem.	5 45
Idem.	Marseille.	20 déc.	89	Cassagne.	M ^{lle} Cassagne.	L'Isle-Jourdan.	30 00
Idem.	Bayeux.	29 déc.	116	Desmarès.	M. Desmares.	Versailles.	15 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
6 janvier 1879.	Lisieux.....	11 décemb. 1878.	239	MM. Alaume...	MM. Nicolas.....	Abbeville.....	10 ⁰⁰
Idem.....	Troarn.....	25 nov.....	14	Poutrel.....	Demou.....	Caen.....	6 23
Idem.....	Trouville.....	27 nov.....	"	Mosarn.....	Idem.....	Idem.....	13 47
Idem.....	Pont-l'Abbé.....	25 déc.....	337	Gillardeau.....	Gillardeau.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Aurillac.....	10 nov.....	184	Lamoureux.....	Bortin.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Epoisses.....	26 déc.....	66	Guéniffey.....	Guéniffey.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Peschés-le-Châtel.....	27 déc.....	"	Galame.....	La Société des Livres religieux.....	Toulouse.....	10 00
Idem.....	Dreux.....	Idem.....	262	Letartre.....	MM. Letartre.....	Versailles.....	5 00
Idem.....	Bordeaux-Chartrons	12 déc.....	158	Chiapella.....	E. Bouchez.....	Calais.....	140 00
Idem.....	Créon.....	26 déc.....	123	Ayraud.....	le Direct ^r de la Revue agricole et vinicole.	Bordeaux.....	10 00
Idem.....	Hourtin.....	15 déc.....	131	Icart.....	Icart.....	Blaye.....	20 00
Idem.....	Labouheyre.....	28 déc.....	153	Loisy.....	Loisy.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Saint-Julien-Molin-Molette.	Idem.....	178	Désormières	J.-M. Pelosse.	Tarare.....	201 00
Idem.....	Mondoubleau.....	30 nov.....	300	Gasnier.....	Gasnier, soldat	Suresnes.....	20 00
Idem.....	Cloyes-sur-le-Loir.....	Idem.....	87	Duboi.....	Favier.....	Luzillé.....	3 85
Idem.....	Fresneaux - Montchevreuil.	29 nov.....	53	Maubert.....	Auger.....	Meulan.....	162 50
Idem.....	Passais-la-Conception.	28 nov.....	"	M ^{me} Brochard..	le Supérieur des Franciscains.	Caen.....	20 00
Idem.....	Grez-en-Bouère.....	29 déc.....	33	M ^{me} St Gosselin.	Pellerin.....	Saint-Denis-de-Gastines.	30 00
Idem.....	Arleuf-du-Morvand	12 déc.....	141	MM. Martin.....	M ^{me} Martin.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Hondschoote.....	22 déc.....	159	Louwyck.....	MM. Pamars.....	Idem.....	33 00
Idem.....	Maubeuge.....	30 déc.....	106	Rain.....	Dengeon.....	Lillo.....	30 00
Idem.....	Boucé.....	23 déc.....	38	M ^{me} Desnos.....	Desnos.....	Chartres.....	7 00
Idem.....	Vimoutiers.....	Idem.....	243	M. Darel.....	le Greffier du tribunal.	Lisieux.....	4 50
7 janv.....	Artemare.....	31 déc.....	133	Gond.....	Pont-de-Veyle..	220 00
Idem.....	Moulins.....	Janv. 1879	"	MM. Dubost.....	Merelle.....	Paris.....	26 35
Idem.....	Varennas.....	10 d. 1878	207	Muron.....	Gondry.....	Idem.....	8 50
Idem.....	Condé-sur-Noireau.	23 déc.....	28	M ^{me} Degrenne..	Madeleine.....	Saint-Germain..	5 00
Idem.....	Saint-Romans-de-Tousque.....	22 nov.....	89	MM. Avesque..	A. Colin.....	Paris.....	9 90
Idem.....	La Gravelle.....	15 déc.....	100	Perrichet..	Lorin-Delacour	Idem.....	1 75
Idem.....	Valdampierre.....	5 déc.....	98	Calendini..	Decagny.....	Feuquières.....	20 00
Idem.....	Saint-Léger-sous-Bouvray.	27 déc.....	256	Dudragne..	Dudragne.....	Paris.....	30 00
Idem.....	Le Mans.....	3 déc.....	391	Giambelli..	Giambelli.....	Marseille.....	60 00
Idem.....	Idem.....	11 déc.....	305	Guitton.....	Regnier.....	Charenton.....	15 00
Idem.....	Buehy.....	25 déc.....	87	Morhery..	Morhery.....	Loudéac.....	40 00
Idem.....	Versailles.....	18 déc.....	"	M ^{me} Drol.....	M ^{me} Nobili.....	Marseille.....	10 00
Idem.....	Essonnes.....	29 déc.....	219	M ^{me} Hersant..	M ^{me} Hersant.....	Lion-sur-Mer..	20 00
Idem.....	Amiens.....	12 déc.....	20	MM. Buffet.....	MM. Buffet.....	Nantes.....	25 00
8 janv.....	Laon.....	21 nov.....	370	Merlin.....	le Percepteur.	Bruyères.....	5 00
Idem.....	Château-Porcien..	4 jan. 1879	118	Bonnay.....	La Petite République.	Paris.....	33 37
Idem.....	Fumay.....	26 nov.....	193	M ^{me} Linglet..	MM. Chenelle..	Épinal.....	10 00
Idem.....	Rimogne.....	15 déc.....	111	MM. Rouart..	Renaux.....	Buzancy.....	11 14
Idem.....	Saint-Geniez.....	18 déc.....	449	Vesin.....	Rouvillers..	Paris.....	7 00
Idem.....	Saint-Rome.....	11 déc.....	"	Montès.....	Montès.....	Marseille.....	10 00
Idem.....	Marseille.....	9 déc.....	328	Goulin.....	M ^{me} Romatier..	Lyon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	12 déc.....	118	Constantin.	MM. Constantin.	Aix.....	10 00
Idem.....	Idem.....	31 déc.....	50	Didier.....	Didier.....	Lyon.....	20 00
Idem.....	Idem.....	9 déc.....	379	Allibert.....	Grimard.....	Prémery.....	100 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
8 janvier 1879.	Caen.....	17 décem. 1878.	21	MM. Grandin...	MM. Grandin.....	Cherbourg....	5 ^f 00 ^c
Idem.....	Noyers-Bocage....	29 déc.....	74	Marie.....	Marie.....	Rouen.....	5 00
Idem.....	Cognac.....	31 déc.....	249	M ^{lle} Porcheron..	Lavoix.....	Angoulême....	15 00
Idem.....	Pernes-en-Artois..	14 nov....	236	MM. Copin....	Copin.....	Valenciennes..	5 00
Idem.....	Clermont-Ferrand.	Décembre..	"	Petit.....	M ^{me} Julliat.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Bayonne.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Saint-Jouarre....	30 déc.....	293	Vahrer.....	M ^{lle} Vernet.....	Idem.....	30 00
Idem.....	Eibeuf.....	26 déc.....	317	M ^{me} Aloye.....	MM. Garnier....	Idem.....	13 00
Idem.....	Lons.....	28 déc.....	"	MM. Candelier..	Gauvain.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Vareddes.....	24 déc.....	115	Theren.....	Loisel.....	Saint-Germain-en-Laye.	25 00
Idem.....	Soisy-sur-Étiolles..	29 déc.....	90	Scelles....	Boucher.....	Bernay.....	10 00
Idem.....	Albens.....	3 jan. 1879	224	Germain....	Sarra-Gallet...	Lyon.....	56 53
Idem.....	Aillevillers.....	1 ^{er} janv. 79	118	Monnot...	le D ^r du journal la Tribune.	Paris.....	7 00
Idem.....	Toulouse.....	14 d. 1878	115	M ^{lle} Martel....	M ^{me} veuve Martel..	Idem.....	25 00
Idem.....	Cette.....	29 déc.....	31	MM. Mathieu...	M. Mathieu.....	Valence.....	59 00
Idem.....	Argenton.....	12 déc.....	92	Garnier....	M ^{lle} C. Rouzeau...	Orléans.....	10 00
Idem.....	Grenoble.....	31 déc.....	237	Chenavas..	M. Chenavas.....	Annonay.....	150 00
Idem.....	Mouchard.....	14 déc.....	205	d'Aiglepierre	Journal la Défense..	Paris.....	15 00
Idem.....	Roanne.....	25 déc.....	67	Bertel....	MM. Carbonnier et C ^{ie} .	Idem.....	6 00
Idem.....	Paris, caisse.....	18 déc.....	23	Le Bon-Marché..	Caraby.....	Péronne.....	38 86
Idem.....	Paris, bureau n° 1	20 déc.....	426	MM. Martin....	Martin.....	Périers.....	197 77
Idem.....	_____ n° 1	4 janv. 79.	271	Royer.....	M ^{me} Royer.....	Paris.....	20 00
Idem.....	_____ n° 7.	30 d. 1878	86	M ^{lle} Guerveno..	M ^{me} Guerveno.....	Saint-Nicolas-du-Polem.	20 00
Idem.....	_____ n° 7.	31 déc....	18	MM. Dhenain..	M ^{me} Mignon.....	Paris.....	14 50
Idem.....	_____ n° 10	21 déc.....	37	de Cellon-du Coudray	M ^{lle} Lauereau....	Chartres-sur-le-Loir.	101 25
Idem.....	_____ n° 12	28 déc.....	177	Pereymont.	MM. Achaline....	Riom.....	100 00
Idem.....	_____ n° 16	24 déc.....	376	Focconié...	Chiffot.....	Couches-les-Mines.	65 15
Idem.....	_____ n° 19	7 déc.....	80	Peyronnet..	Dronnigny....	Granville.....	10 00
Idem.....	_____ n° 19	16 déc.....	181	M ^{me} Jules.....	M ^{lle} Besson.....	Salins.....	10 00
Idem.....	_____ n° 19	1 ^{er} janv. 79	108	M. Bluth.....	MM. Meraud.....	Paris.....	2 50
Idem.....	_____ n° 19	3 déc. 1878	294	M ^{lle} Thomas...	Pierrard, soldat	Sens.....	3 00
Idem.....	_____ n° 20	28 déc.....	106	M ^{me} Pipellier..	Sœur de Saint-Pierre.	Orléans.....	20 00
Idem.....	_____ n° 22	16 déc.....	159	M ^{me} Hardy.....	MM. Maty.....	Crépy-en-Val...	5 00
Idem.....	_____ n° 22	21 déc....	"	M. Maisonveuve	Lemoine.....	Amboise.....	40 00
Idem.....	_____ n° 27	6 déc.....	81	MM. Salomé...	Salomé.....	Béthune.....	10 00
Idem.....	_____ n° 38	3 jan. 1879	118	Fabre.....	Gelet.....	Mâcon.....	100 00
Idem.....	Belleville-Paris...	22 déc.....	47	Hourlier...	Grandjean, soldat.	Blaye.....	5 00
Idem.....	La Chap-S ^t -Denis.	31 déc.....	61	Bataille...	Goulet.....	Le Mans.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	76	M ^{me} Berthet...	Berthet.....	Beaufort.....	50 00
Idem.....	Issy-sur-Seine....	3 déc.....	347	MM. Deffond...	M ^{me} Couteville....	Marseille.....	15 00
Idem.....	Levallois.....	19 déc.....	39	Rottreau...	M. Rottreau.....	Chinon.....	20 00
Idem.....	Nanterre.....	3 jan. 1879	"	M ^{lle} Corbin....	M ^{me} Thuillier....	Paris.....	50 00
Idem.....	Sceaux.....	2 janvier..	227	MM. Delmas...	Journal le Soleil...	Idem.....	8 00
Idem.....	S ^t -Mandé-Paris...	Idem.....	86	M ^{me} Dachez....	M. Duchez, soldat.	Joigny.....	5 00
Idem.....	Vaugirard 2 ^o	23 d. 1878	132	MM. Blivet....	M ^{me} Blivet.....	Pleubiau.....	40 00
Idem.....	Castelsarrasin....	6 déc.....	432	Rongier...	M ^{me} Rongier.....	Riom-en-Mont..	20 00
Idem.....	Pierrefeu.....	7 déc.....	2	Bremond...	M. Bremond, soldat.	Marseille.....	30 00
Idem.....	La Palud.....	20 déc....	282	Arsac.....	L'Informateur financier.	Paris.....	6 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
8 janvier.	Limoges.....	24 déc. ...	120	M ^{me} Lugnot ...	MM. Hachette et C ^{ie} .	Paris	26 ^f 00 ^c
Idem.....	Monssey.....	27 déc. ...	95	M. Knobloch..	Knobloch sold.	Lunéville.....	5 00
Idem.....	Oran.....	26 nov. ...	262	M ^{me} Larrieu... MM. Plard....	Yvoanet..... Plard.....	Châlons-s-Mar ^{ne} Orléans.....	50 00 5 00
9 janvier.	Montargis.....	26 déc. ...	135	MM. Plard....	Plard.....	Orléans.....	5 00
Idem.....	Cœuvres.....	20 nov. ...	123	Cordier....	Cordier.....	Bazoches.....	20 00
Idem.....	Velonne.....	21 déc. ...	316	M ^{me} Roux....	Magasin Pygmalion	Paris.....	3 10
Idem.....	Bayeux.....	5 janvier.	251	M. Tertain....	MM. Tertain.....	Idem.....	230 00
Idem.....	Beaune.....	Décembre.	"	"	Simonnot....	Idem.....	5 00
Idem.....	Évreux.....	30 déc. ...	158	MM. Bailly... Berthaud..	Lecomte.... Liebard....	Aufreville..... Pent-à-Mousson	240 00 40 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	27 déc. ...	246	Rosell....	Rudel....	Montluçon....	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	9 déc. ...	280	Maridet... M ^{me} Maurice...	M ^{me} Maurice....	Paris.....	75 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	3 janvier.	385	MM. Levasseur	MM. Levasseur..	Orléans.....	10 00
Idem.....	Vaugirard 1 ^o	30 déc. ...	59	M ^{me} Crépin... MM. Courtot..	Brillier.... Guillot....	Dreux..... Levallois-Perret	5 00 4 10
Idem.....	Solesmes.....	19 nov. ...	10	Rech....	Quingerod....	Paris.....	6 60
Idem.....	La Ferté-s-Amance	19 déc. ...	236	"	Reignier....	Idem.....	50 00
Idem.....	Toul.....	2 janvier. 79	300	"	J. Lambert..	Poissy.....	50 00
Idem.....	Moulins.....	29 déc. ...	"	"	Celin.....	Paris.....	14 80
Idem.....	Pouru-Saint-Remy.	21 déc. ...	"	"	"	"	"
10 janvier.	Saint-Étienne-les- Orgues.	22 nov. ...	15	MM. Fabre ... Ricaud....	Celin..... Idem.....	Paris..... Idem.....	14 80 4 40
Idem.....	Saint-Étienne-les- Orgues.	Idem.....	208	"	"	"	"
Idem.....	Nice.....	Janvier...	"	M ^{me} Fould....	M ^{me} Adrier.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Idem.....	21 déc. ...	29	MM. Pignol... Bouxin....	Pignol..... Journal Mode illus- trée.	Marseille..... Paris.....	7 00 7 50
Idem.....	Rehbel.....	20 déc. ...	"	"	"	"	"
Idem.....	Marseille.....	26 déc. ...	139	M ^{me} Marin... Maresquet.	MM. Marin..... Fouque....	Port-Vendres.. Paris.....	10 00 10 00
Idem.....	S ^t -Pierre-les-Dives.	20 nov. ...	"	Moncey... MM. Allovon..	M ^{me} Moncey.... MM. Allovon....	Bergerac..... Lyon.....	10 00 20 00
Idem.....	Brives.....	31 déc. ...	126	Carpe.... Vaclin....	Faure..... Vaclin.....	Cabans..... Maison-Alfort..	24 00 10 00
Idem.....	Valence.....	25 déc. ...	416	Guttin... Hestean....	M ^{me} V ^o Bonnet... M. Delgré.....	Lavoulte..... Villeneuve-les- Mines.	26 00 26 23
Idem.....	Bouniagues.....	13 déc. ...	45	"	"	"	"
Idem.....	Abondant.....	29 déc. ...	14	"	"	"	"
Idem.....	La Sône.....	8 déc. ...	86	"	"	"	"
Idem.....	Toulouse.....	28 déc. ...	256	"	"	"	"
Idem.....	Arras.....	30 déc. ...	468	M ^{me} Berthold.. Berthold..	M ^{me} Berthold.... Berthold....	Belfort..... Idem.....	20 00 10 00
Idem.....	Arras.....	30 déc. ...	34	MM. Tailleur.. Jay.....	MM. Tailleur.... Rattier....	Paris..... Idem.....	8 00 7 50
Idem.....	Puyoo.....	28 déc. ...	179	Houlbrèque Lachèvre..	Verdier.... Griot.....	Versailles.... Angers.....	5 00 165 45
Idem.....	Lyon-Guillotière..	30 déc. ...	"	"	Journal la Répu- blique.	Paris.....	12 00
Idem.....	Fécamp.....	29 déc. ...	71	Pelletier.. Blanchet..	M. Blanchet....	La Charité....	50 00
Idem.....	Fécamp.....	24 déc. ...	365	Martin... Loiseleur..	M ^{me} Vassavaux... M. Diard.....	Mézières..... La Ferté - Vi- dame.	36 50 84 50
Idem.....	Septeuil.....	15 déc. ...	179	Vaysse... Loriette..	Le curé de Torfon. MM. Loriette....	Torfon..... Hirson.....	20 00 20 00
Idem.....	Bourron.....	2 déc. ...	165	M ^{me} Somnereau. MM. Leroux..	Somnereau... Lebreton....	S ^t -Dié-s-L..... Paris.....	20 00 20 00
Idem.....	Chaumes.....	31 déc. ...	144	Moulard.. Gervais..	Moulard.... Fournier....	Marseille.... Paris.....	20 00 60 00
Idem.....	Paris-caisse.....	29 déc. ...	238	Courtois.. Le Guernalu	Mennet.... Richard....	Saint-Nicolas- de-Redon.	11 15
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	22 déc. ...	37	"	"	"	"
Idem.....	Paris, bureau n° 5.	30 déc. ...	256	"	"	"	"
Idem.....	Paris, bureau n° 5.	3 janv. ...	21	"	"	"	"
Idem.....	Paris, bureau n° 39.	10 déc. ...	401	"	"	"	"
Idem.....	Toulon-sur-mer...	8 déc. ...	"	"	"	"	"
Idem.....	Tonnerre.....	3 janv. ...	2	"	"	"	"
Idem.....	Plessé.....	18 déc. 78	87	"	"	"	"
Idem.....	Gennes.....	31 déc. ...	183	Labenne.. Arnoult..	Coppin.... Gallochet....	Nantes..... Douai.....	80 00 25 90
Idem.....	Aniche.....	2 janv. 79.	414	"	"	"	"
Idem.....	Ésternay.....	21 déc. 78	222	"	"	Chaumont-en- Bassigny.	3 00

DIVISION
de la
COMP-
TABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

RECTIFICATION À FAIRE AU RENVOI QUI SUIT L'INSTRUCTION N° 47.
(BULL. MENS. N° 8, 2° SUPP.)

Biffer le mot *non* à la première ligne et rétablir ainsi la phrase :

La somme à payer doit être expédiée en noms de nombre français,
etc. etc.

JURISPRUDENCE DES COURS ET TRIBUNAUX.

OUTRAGES ET MENACES ENVERS UN COMMIS DANS L'EXERCICE DE SES
FONCTIONS.

Par jugement du Tribunal correctionnel de Lille, en date du 20 décembre dernier, le sieur J... reconnu coupable d'outrages et de menaces contre M. P..., commis à la recette principale de Lille, a été condamné à 50 francs d'amende.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU
de la
correspondance
étrangère
et des services
maritimes.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. L'Administration des Postes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer; mais elle ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus comme étant de nature à intéresser le public.

ABRÉVIATIONS employées dans la 5^e colonne.

St. signifie Steamer ou Bâtiment à vapeur. | V. signifie Bâtiment à voiles. | C. signifie Commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
§ 1^{er}. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).							
1	Martinique.....	10 février..	Le Havre..	Duc de Malakoff.	V.....	600	E. Melot.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Alfred-et-Marie..	Idem.....	300	Idem.
3	Pointe-à-Pitre.....	15.....	Idem.....	Gaston-Auger...	Idem.....	450	H. Auger.
4	Idem.....	20.....	Idem.....	Myrte.....	Idem.....	550	Idem.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale. (Voir sections I et II du Tarif général n° 1185 (a).)							
1	Bahia.....	1 ^{er} février..	Le Havre..	Ville-de-Rio de Janeiro.	Vap. rég... V.....	2,000	Charg. réunis.
2	Idem.....	16.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
3	Buenos-Ayres.....	3.....	Idem.....	Képler.....	Idem.....	2,500	Currie.
4	Idem.....	7.....	Idem.....	Canactian.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
5	Idem.....	16.....	Idem.....	Manitauban.....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	San-Martin.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
7	Idem.....	23.....	Idem.....	Hipparchus.....	Idem.....	2,000	Currie.
8	Curacao, Porto-Rico, Mayagüez.	10.....	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
9	Idem.....	24.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Idem.
10	Havane.....	15.....	Idem.....	Frankfurth.....	Idem.....	3,000	Lherbette-Kane.
11	Lisbonne.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Rio-de- Janeiro.	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
12	Idem.....	16.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
13	New-Orléans.....	15.....	Idem.....	Frankfurth.....	Idem.....	3,000	Lherbette-Kane.
14	Para, Ceara et Ma- raguan.	4.....	Idem.....	Bernard.....	Idem.....	1,800	Currie.
15	Idem.....	19.....	Idem.....	Lisbonnense...	Idem.....	1,500	Burns et M ^c -Yver
16	Persambuco.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Rio-de- Janeiro.	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
17	Idem.....	16.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Idem.
18	Rio-Grande-du-Sud.	20.....	Idem.....	Rio-Grande.....	V.....	400	Ferrère.
19	Rio-de-Janeiro.....	1 ^{er}	Idem.....	Ville-de-Rio-de- Janeiro.	Vap. rég... V.....	2,000	Charg. réunis.
20	Idem.....	3.....	Idem.....	Képler.....	Idem.....	2,500	Currie.
21	Idem.....	16.....	Idem.....	Henri IV.....	Idem.....	2,000	Charg. réunis.
22	Idem.....	23.....	Idem.....	Hipparchus.....	Idem.....	2,000	Currie.
23	Saint-Thomas.....	10.....	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
24	Idem.....	24.....	Idem.....	Silésia.....	Idem.....	3,000	Idem.
25	Ténériffe.....	15.....	Idem.....	Frankfurth.....	Idem.....	3,000	Lherbette-Kane.
26	Idem.....	20.....	Idem.....	San-Martin.....	Idem.....	2,500	Charg. réunis.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires et des imprimés de toute nature. L'affranchissement est facultatif pour les lettres; il se compose du droit fixe d'un décime pour port de voie de mer, et de la taxe territoriale applicable en cas d'affranchissement aux lettres du même poids circulant en France de bureau à bureau. Les imprimés doivent être affranchis jusqu'au port d'embarquement désigné dans la 4^e colonne, à raison de 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(a) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature aux conditions indiquées par les sections I et II du Tarif général n° 1185.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtimens.	TON- NAGE.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7	8

§ 3. — *Bâtimens partant, à dates irrégulières, des ports de France pour les pays étrangers d'outre-mer (1).*

1	Le Cap-Haïtien...	1 ^{er} février.	Le Havre..	Antoine-Dor...	V.....	450	Dévé.
2	Les Gayes.....	10	Idem.....	Octeville.....	Idem.....	300	Perquer.
3	Les Gonaïves.....	5	Idem.....	Raoul-et-Made- leine.	Idem.....	500	Tisset.
4	Jacmel.....	20	Idem.....	Georges-Auger..	Idem.....	550	H. Auger.
5	Lima.....	5	Idem.....	Siam.....	Idem.....	650	Petit-Didier.
6	Valparaiso.....	5	Idem.....	Plata.....	Idem.....	700	Idem.
7	Vera-Cruz.....	4	Idem.....	Angéla.....	Idem.....	350	Veuve Oriot.

§ 4. — *Bâtimens à vapeur partant, à dates régulières, des ports de France pour les pays d'outre-mer (2).*

1	Le Cap-Haïtien..	10 février..	Le Havre..	Vandalia.....	Vap. rég...	3,000	Brostrom.
2	Idem.....	15	Idem.....	Viceroy.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
3	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
4	Colou.....	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
5	Idem.....	20	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Idem.
6	Les Gonaïves..	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
7	Idem.....	15	Idem.....	Viceroy.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
8	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
9	La Guayra.....	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
10	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Idem.
11	Montevideo.....	3	Idem.....	Kepler.....	Idem.....	2,500	Currie.
12	Idem.....	7	Idem.....	Canactian.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
13	Idem.....	16	Idem.....	Manitauban...	Idem.....	3,000	Idem.
14	Idem.....	20	Idem.....	San-Martin...	Idem.....	2,500	Charg. réunis.
15	Idem.....	23	Idem.....	Hipparchus...	Idem.....	2,000	Currie.
16	Port-au-Prince..	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
17	Idem.....	15	Idem.....	Viceroy.....	Idem.....	3,000	Quesnel.
18	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Brostrom.
19	Puerto-Cabello..	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
20	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Idem.
21	Porto-Plata.....	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
22	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Idem.
23	Savanilla.....	10	Idem.....	Vandalia.....	Idem.....	3,000	Idem.
24	Idem.....	24	Idem.....	Silesia.....	Idem.....	3,000	Idem.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2^e colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 50 centimes par 25 grammes ou fraction de 25 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(2) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des lettres ordinaires, des échantillons et des imprimés de toute nature. Ces objets doivent être affranchis jusqu'au port de débarquement désigné dans la 2^e colonne. La taxe d'affranchissement pour chaque lettre est de 1 franc par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. La taxe d'affranchissement pour les échantillons et les imprimés est de 15 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

1^{re} DIVISION.5^e BUREAU.Franchises,
tarifs
et
contraventions.STATISTIQUE
DES CONTRAVENTIONS.

MOIS DE NOVEMBRE 1878.

TABLEAU N° 1. — Contraventions à l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX constatant des perquisitions négatives, dressés par			NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES par voie de transaction.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
la gendarmerie.	les agents des douanes et octrois.	les agents des postes.		Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
465	.	359	.	137	fr. c. 1,391 00	.	.	.
824								

TABLEAU N° 2. — Contraventions à la loi du 16 octobre 1849.

(Fraude en matière de timbres-poste.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés pour cause d'insuffisance de preuves matérielles.	AFFAIRES ABANDONNÉES par les parquets.	ACQUITTEMENTS	NOMBRE D'AFFAIRES AYANT DONNÉ LIEU À DES CONDAMNATIONS JUDICIAIRES.					Emprisonnement de 5 jours à un mois.
			Application d'amendes					
			de 1 à 10 fr.	de 11 à 20 fr.	de 21 à 50 fr.	au-dessus de 50 fr.		
1	2	3	4	5	6	7	8	
1	20	5	11	10	4	1	.	

TABLEAU N° 3. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 25 juin 1856.*

(Insertion de notes manuscrites dans les imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE de PROCÈS-VERBAUX annulés par l'Administration pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
	Nombre de procès-verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamnations.	Montant des amendes et des frais.
		fr. c.			fr. c.
30	852	6,230 10	"	"	"

TABLEAU N° 4. — *Contraventions à l'article 9 de la loi du 4 juin 1859.*

(Insertion de valeurs prohibées dans les lettres, imprimés, échantillons et papiers d'affaires.)

NOMBRE. de PROCÈS-VER- BAUX constatant des vérifications négatives.	NOMBRE de PROCÈS-VER- BAUX annulés par l'Administra- tion pour cause d'invalidité.	AFFAIRES TERMINÉES PAR VOIE DE TRANSACTION.		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.		
		Nombre de procès- verbaux.	Montant des transactions et des frais.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des acquittements.	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à des condamna- tions.	Montant des amendes et des frais.
			fr. c.			fr. c.
113	6	129	1,320 40	"	"	"

TABLEAU N° 5. — Relevé récapitulatif des contraventions.

NATURE des CONTRAVENTIONS.	NOMBRE de procès- verbaux constatant des perquisitions ou vérifications né- gatives.	NOMBRE de procès- verbaux an- nulés par l'Admi- nis- tration.	AFFAIRES		AFFAIRES DÉFÉRÉES À LA JUSTICE.					
			TERMINÉES par voie de transaction.		AF- FAIRES aban- données par les par- quets.	AG- QUITTE- MENTS. — Nombre.	CONDAMNATIONS pécuniaires.		CONDAMNATIONS à la peine de l'emprisonne- ment de 5 jours à 1 mois.	
			Nombre de procès- verbaux.	Montant des transac- tions. fr. c.			Nombre de procès- verbaux.	Montant des amendes et des frais. fr. c.	Délin- quants civils. — Nombre	Délin- quants mili- taires. — Nombre
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Contraventions à { l'arrêté du 27 prair. an IX. la loi du 16 oc- tobre 1849. l'article 9 de la loi du 25 juin 1856..... la loi du 4 juin 1859.....	824	"	137	1,391 00	"	"	"	"	"	"
	"	1	"	"	20	5	26	(1)	"	"
	"	30	852	6,230 10	"	"	"	"	"	"
	113	6	129	1,320 40	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.....	937	37	1,118	8,941 50	20	5	26	"	"	"

(1) En exécution de la loi du 29 décembre 1874, le montant des amendes imposées par les tribunaux est recouvré directement par les percepteurs et figure dans leurs recettes.

TABLEAU N° 6. — Exécution de l'article 8 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

(Répartition des amendes imposées pour transport frauduleux de correspondances.)

NOMBRE D'AFFAIRES.	MONTANT des AMENDES.	TIERS DU MONTANT des amendes attribué aux saisissants.	RÉPARTITION DU TIERS DES AMENDES AUX SAISSANTS.		
			de la gendarmerie.	des agents des douanes et octrois.	des agents des postes.
1	2	3	4	5	6
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
81	728 97	242 99	2 00	11 00	229 99
			Ensemble : 242 ^f 99 ^c		

ERRATUM AU MANUEL DES FRANCHISES.

EXPLOITATION
POSTALE.1^{re} DIVISION.3^o BUREAU.Franchises,
tarifs
et
contraven-
tions.

Page 211, en regard de : Délégués de l'Administration pour la formation des listes électorales avec les préfets et les sous-préfets, remplacer dans la col. 4 « S. B. » par « S. B.* »

FAITS DIVERS.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

Le sieur Aggery, facteur à Fourmigières (Pyrénées-Orientales), a sauvé de la mort un voyageur qui avait perdu son chemin dans une violente tourmente de neige, et auquel la fatigue et le froid commençaient à faire perdre les sens et le mouvement.

M. Beaujeu, receveur des postes et des télégraphes à Volvic (Puy-de-Dôme), a fait preuve d'énergie et de dévouement dans un incendie survenu au village de Crouzot, dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Le sieur Droin, facteur à Montigny-le-Resle (Yonne), a secouru et transporté à son domicile éloigné de 5 kilomètres, un voyageur saisi et déjà engourdi par le froid. Il a ensuite refusé toute récompense.

Le sieur Girons-Santenac, courrier de Saint-Gaudens à Sauveterre, a sauvé d'un danger imminent un voyageur menacé par trois loups, qu'il a fait fuir en tirant sur eux un coup de feu.

Le sieur Jourdain, facteur à Auffay, a retiré de l'eau, le 22 décembre dernier, un paysan qui était sur le point de se noyer.

Le même jour, le sieur Chaurand, facteur à Saint-Paul-l'Abaye, a sauvé de la mort un instituteur qu'il a trouvé sur sa route, étendu dans la neige et presque sans mouvement par le froid.

Dans la journée du 5 janvier courant, le sieur Robat, facteur à Paris, a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté, qui traînait un coupé où se trouvaient trois dames, et qui traversait à fond de train la place du Carrousel, après avoir renversé le cocher.

Le sieur Menne, facteur à Dombasle (Meuse), s'est distingué par son sang-froid dans les secours organisés pour éteindre un incendie survenu le 1^{er} janvier.

ACTES DE DÉVOUEMENT.

Le sieur Blanc, facteur à Lézignan (Aude), a trouvé en cours de distribution, le 2 décembre, un châle de cachemire d'une assez grande valeur qu'il a rendu au propriétaire. Le sieur Blanc a obtenu, l'an dernier, une médaille d'argent de 2^e classe pour courageux dévouement.

Le sieur Meunier, facteur à Lazillé (Indre-et-Loire), a rapporté au propriétaire un porte-monnaie contenant 15 fr. 10 cent. qu'il avait trouvé en cours de tournée.

Le sieur Bonnet, facteur à Sampigny (Meuse), dans sa tournée du 9 décembre, a trouvé des papiers contenant des valeurs pour une somme de 9,000 francs, qu'il a restituées à la personne qui les avait perdues.

Des traits de probité analogues ont été accomplis par les sieurs Conp-tancraux fils à Lanouville (Dorgogne), qui a trouvé dans sa tournée, le 8 décembre, un porte-monnaie contenant 13 francs, et Carragne, facteur à Montgiscard (Haute-Garonne), qui a découvert sur son chemin un portefeuille renfermant 70 francs.

Le sieur Oustry, facteur à Entraygues (Aveyron), a rendu au propriétaire un portefeuille contenant des valeurs pour une somme de 3,000 francs.

Le sieur Guyennet, facteur int. à Constantine, a trouvé, le 11 décembre dernier, un coffre-fort brisé après avoir été volé et renfermant une assez grande quantité de timbres-poste et de papiers précieux. Il a apporté cet objet au commissaire de police.

Un porte-monnaie contenant 12 francs a été rendu à son propriétaire par le sieur Gerrier, facteur à Saint-Lubin-en-Vergonois (Loir-et-Cher, qui avait trouvé cet objet le 24 décembre dernier.

25 titres d'obligations de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon ont été trouvés, le 22 décembre dernier, par le sieur Barin, gardien de bureau à Lyon, et déposés entre les mains du commissaire central de police.

Le chef de la gare de Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), a reçu, le 23 décembre dernier du sieur Lorme, facteur à cette résidence, un porte-monnaie contenant 30 à 40 francs trouvé dans la salle des Pas-Perdus de la gare.

Un porte-monnaie contenant 30 francs a été trouvé par le sieur Morestin, facteur à Chabon (Isère). Deux autres porte-monnaies contenant, l'un 47 fr. 15 cent., l'autre 287 fr. 50 cent., ont été trouvés, le premier, à la date du 20 décembre, par le sieur Adline, facteur à la

Poissonnière (Maine-et-Loire), le second, à la date du 5 janvier, par le courrier auxiliaire Langlois, qui a ramassé cet objet dans une des voitures du chemin de fer de Trouville à Pont-Lévêque.

Grâce à l'honnêteté des sieurs Morestin, Adline et Langlois, les sommes égarées ont pu être rendues à leurs propriétaires.

Le sieur Goudard, facteur à l'Isle-sur-la-Sorgue, a rapporté au propriétaire, sans vouloir accepter aucune récompense, un billet de 100 fr. qu'il avait trouvé dans la rue.


Le sieur Clériot, jeune facteur des télégraphes à Sens, a trouvé sur la voie publique un rouleau contenant 25 francs en pièces de 50 centimes. Il s'est empressé d'en effectuer le dépôt entre les mains du commissaire de police.


Le sieur Améric, facteur des télégraphes à Toulouse, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme de 12 fr. 60 cent. Il s'est empressé de faire le dépôt de cet objet au bureau du commissaire central de police.

Le sieur Baudra, facteur des télégraphes à Paris, s'est empressé de déposer au bureau du commissaire de police 18 coupons de la compagnie des mines d'Aranjuez, qu'il avait trouvés sur la voie publique.

Le sieur Pierre, facteur des télégraphes à Arcueil (Seine), ayant été chargé, le 31 décembre dernier, d'aller toucher au bureau de poste les traitements du personnel télégraphique, s'est empressé de restituer à la receveuse des postes une somme de 10 francs qu'il avait reçue en trop.

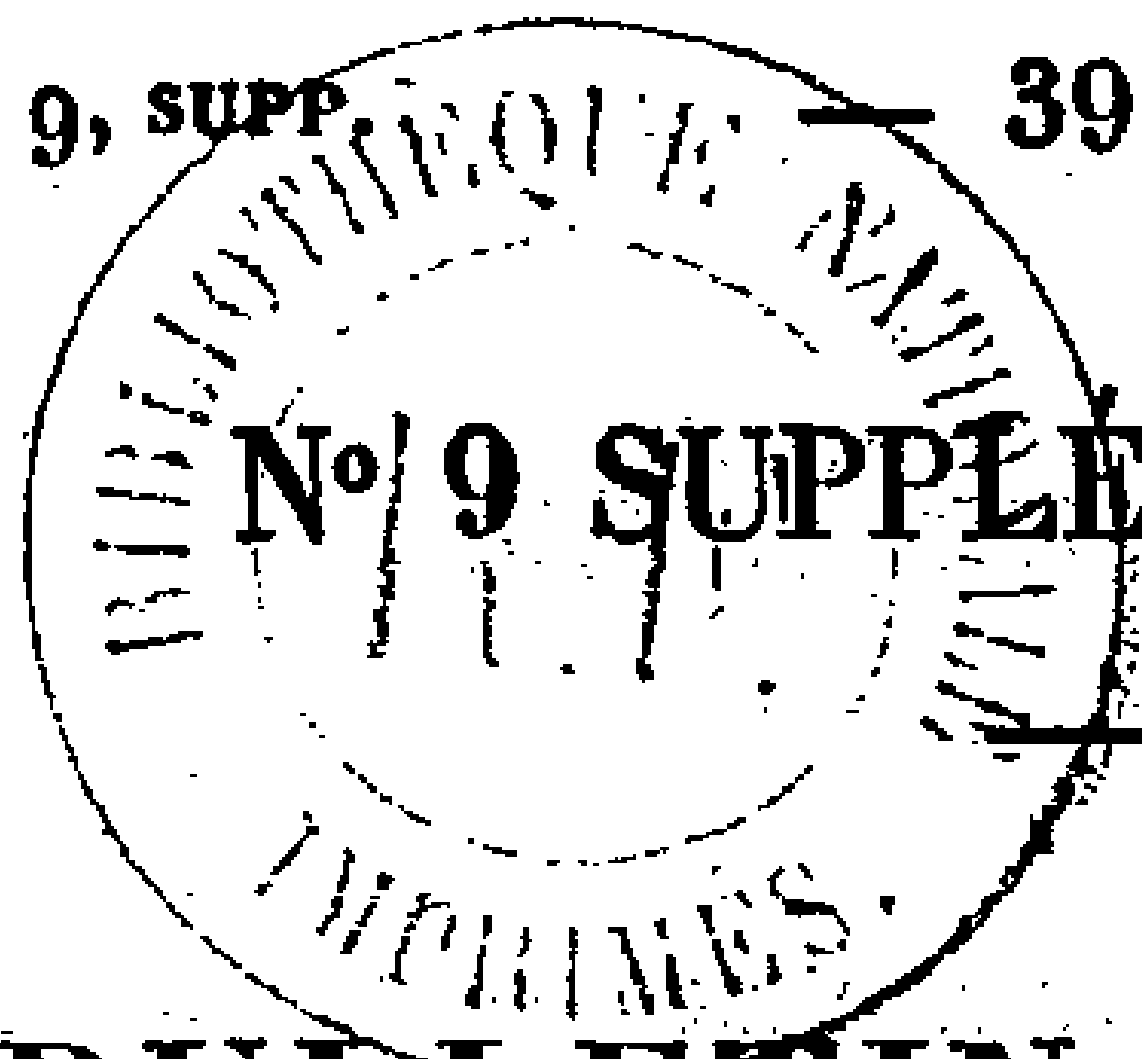
Le sieur Duchamp, facteur à l'Isle-sur-le-Serin (Yonne), a trouvé, dans un vêtement confié à sa femme, un billet de banque de 1,000 fr., qu'il s'est empressé de rendre au propriétaire.



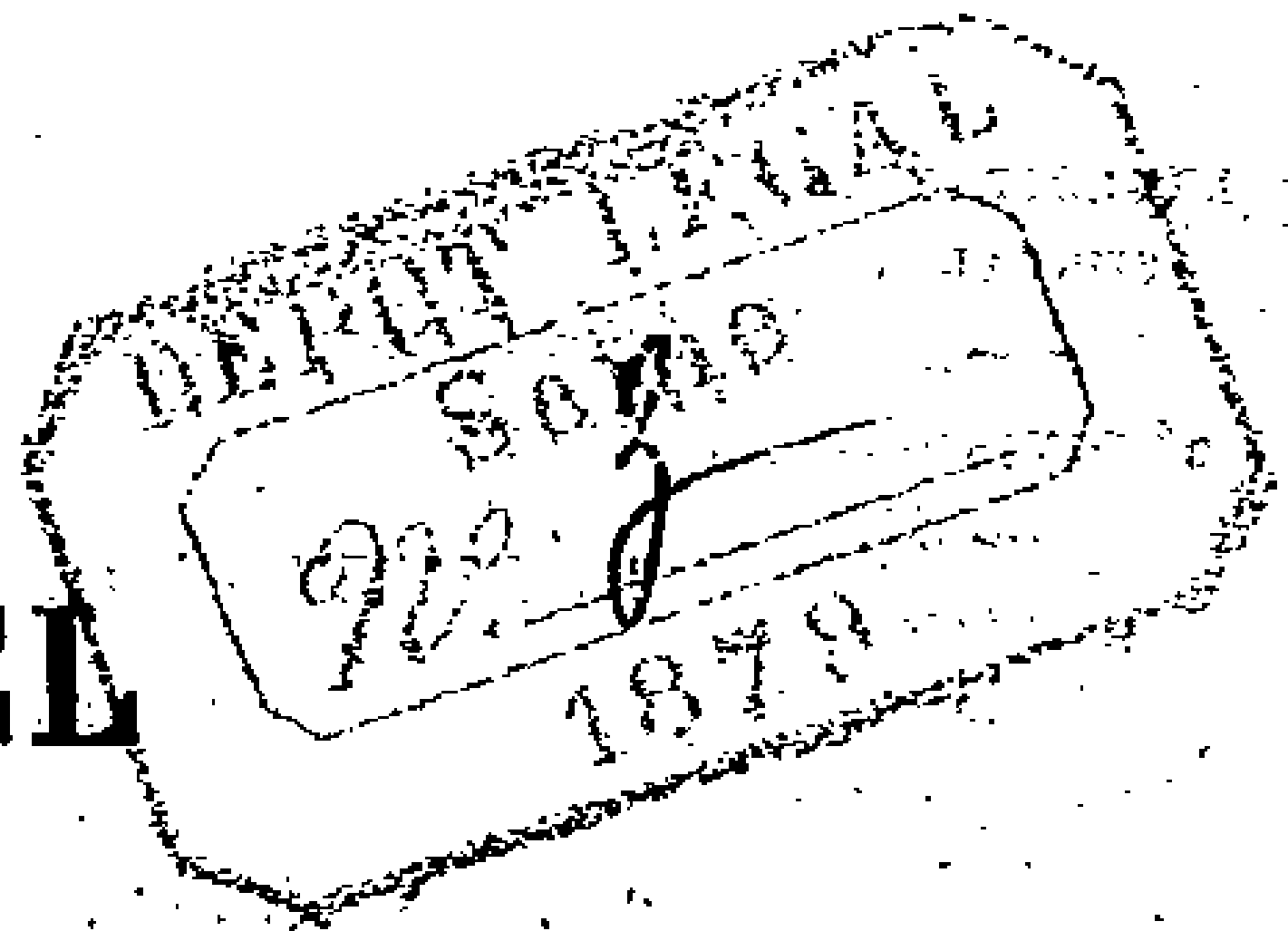


1879.

N° 2.



N° 9 SUPPLÉMENTAIRE.



BULLETIN MENSUEL

DES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

JANVIER 1879.

SOMMAIRE.

	Pages.
INSTRUCTION n° 49. — Réduction des taxes par rapport aux colonies françaises et aux différents pays de l'Amérique du Nord.....	40
NOTIFICATIONS DIVERSES.	
ERRATUM au numérotage du bulletin ordinaire de janvier.....	43
CRÉATION d'une griffe à l'usage du Ministre des postes et des télégraphes.....	43
SPOILIATION des timbres-poste servant à l'affranchissement des correspondances de l'étranger.....	44
NOMENCLATURE des bureaux suédois.....	44
PAQUEBOTS. — Ligne de Hambourg et de Gènes à la Plata.....	44
RELEVÉ des mandats de poste réclamés.....	45

EXPLOITATION
POSTALE.

2^e DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

INSTRUCTION N^o 49.

RÉDUCTION DES TAXES PAR RAPPORT AUX COLONIES FRANÇAISES ET AUX
DIFFÉRENTS PAYS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

§ 1. A partir du *16 février courant*, et en vertu d'un décret rendu, le 4 de ce mois, par le Président de la République et dont le texte fait suite à la présente instruction, les correspondances à destination ou provenant des Colonies françaises, des États-Unis de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve et du Dominion du Canada (Canada, Colombie britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, île du Prince-Édouard et île de Vancouver) ne seront plus passibles, en France et en Algérie, que des taxes applicables aux correspondances expédiées dans les pays d'Europe ou reçues des mêmes pays (section 1 du Tarif général).

§ 2. Cette réduction de taxes porte également sur les correspondances à destination ou provenant des Colonies françaises, des États-Unis de l'Amérique du Nord, du Dominion du Canada et de Terre-Neuve, déposées dans les bureaux de poste français du Levant, de Tunis et de Tanger ou distribuées par les mêmes bureaux.

§ 3. Enfin, le tarif édicté, à partir du 16 février, pour l'affranchissement des correspondances de toute nature adressées de France et d'Algérie dans les Colonies françaises et pour la taxation, en France et en Algérie, des lettres non ou insuffisamment affranchies provenant des mêmes Colonies, sera aussi applicable, dès la même date, dans les Colonies françaises pour l'affranchissement, à l'expédition, et pour la taxation (en cas de non-affranchissement ou d'affranchissement insuffisant), à la réception, des correspondances à destination ou provenant de la métropole.

§ 4. Les agents ne devront pas manquer d'opérer, pour le 16 février courant, les modifications indiquées ci-après sur le Tarif général n^o 1185 :

Table alphabétique, pages 41 à 48, en regard de :

Basses (Îles).	États-Unis de l'Amérique du Nord.
Bien-Hoa.	Gabon.
Californie.	Gorée.
Cambodge.	Guadeloupe.
Canada.	Guyane française.
Chandernagor.	Inde (Établissements français).
Cochinchine.	Karikal.
Colombie britannique.	Loyalty (Îles).
Colonies et établissements fran- çais.	Mahé.
	Marquises (Îles).

Martinique.
 Mayotte et dépendances.
 Mytho.
 Nossi-Bé.
 Nouveau-Brunswick.
 Nouvelle-Calédonie.
 Nouvelle-Écosse.
 Otaïti.
 Papeïti.
 Pins (île des).
 Pondichery.
 Prince-Édouard (île du).

Réunion.
 Saïgon.
 Saint-Barthélemy.
 Sainte-Marie de Madagascar.
 Saint-Pierre et Miquelon.
 Sénégal.
 Société (îles de la).
 Taïti.
 Terre-Neuve.
 Tonkin.
 Vancouver.
 Yanaon.

Substituer, dans la colonne 2, le chiffre de renvoi « 1 » au chiffre de renvoi « 2 ».

Page 42, en regard de « Colonies, etc., anglais », ajouter le chiffre de renvoi « 1 » dans la colonne 2.

Page 43, côte occidentale d'Afrique, après Gabon et Sénégal (col. 2), substituer le chiffre de renvoi « 1 » au chiffre de renvoi « 2 ».

Page 48 *ter*, section 1, ajouter dans la colonne 2 :

- « États-Unis de l'Amérique du Nord ;
- « Colonies françaises (sans exception) ;
- « Canada (Dominion du) (Canada, Colombie britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, île du Prince-Édouard et île de Vancouver) ;
- « Terre-Neuve. »

Biffer les noms des mêmes pays et colonies, à la page 48 *quater*, dans la colonne 2 de la section 2.

Sections 15 à 22, 26, 27 et 46, à la mention « (voir section 2) » substituer la mention « (voir section 1) ».

Tableau D, pages 87 *bis* et 87 *ter*, substituer aux taxes qui figurent en regard des colonies françaises les taxes suivantes :

- « Lettres affranchies, 0^f 25^c (au lieu de 0^f 35^c) ;
- « Lettres non affranchies, 0^f 50^c (au lieu de 0^f 60^c) ;
- « Cartes correspondance, 0^f 15^c (au lieu de 0^f 20^c) ;
- « Journaux, 0^f 05^c (au lieu de 0^f 08^c) ;
- « Autres imprimés, etc., 0^f 05^c (au lieu de 0^f 08^c). »

Dans la colonne 7 (droit de recommandation), biffer :

- « Lettres, 0^f 50^c, »
 - « Autres objets, 0^f 25^c, »
- } et inscrire en place le chiffre de « 0^f 25^c. »

Le Sous-Secrétaire d'État du Ministère des Finances,

AD. COCHERY.

Décret portant réduction des taxes perçues sur les correspondances à destination ou provenant de l'Amérique du Nord et des colonies françaises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 30 mai 1838, 3 mai 1853, 11 juin 1857, 3 juillet 1861 et 3 août 1875;

Vu les décrets des 29 octobre 1875, 4 mai 1876, 16 avril, 20 juin et 16 novembre 1878;

Vu le traité d'Union générale des Postes du 9 octobre 1874 et l'arrangement du 27 janvier 1876;

Sur le rapport du Ministre des finances et du Ministre de la marine et des colonies,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Les taxes à percevoir en France, en Algérie et dans les bureaux français du Levant, de Tanger et de Tunis, sur les correspondances adressées, par la voie des paquebots français ou des services étrangers, dans les colonies françaises, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord et dans les colonies anglaises du Canada (Dominion) et de Terre-Neuve et *vice versa*, de même que les taxes à percevoir dans les colonies françaises, sur les correspondances expédiées à la métropole ou reçues de la métropole par la même voie, seront perçues conformément au tarif ci-après :

NATURE DES CORRESPONDANCES.	CONDITIONS de L'AFFRAN- CHISSEMENT.	TAXES À PERCEVOIR PAR CHAQUE OBJET de correspondance.
EXPÉDITION.		
Lettres ordinaires.....	Facultatif....	25 centimes par 15 grammes.
Lettres recommandées.....	Obligatoire...	25 centimes par 15 grammes et droit fixe de 25 centimes.
Cartes postales ordinaires.....	<i>Idem</i>	15 centimes.
Cartes postales recommandées.....	<i>Idem</i>	40 centimes.
Papiers d'affaires, } échantillons } ordinaires... de marchandises, } journaux } recommandés. et autres imprimés, } Avis de réception des objets recom- mandés.	<i>Idem</i>	5 centimes par 50 grammes.
	<i>Idem</i>	5 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.
	<i>Idem</i>	10 centimes.
RÉCEPTION.		
Lettres ordinaires non affranchies....	"	50 centimes par 15 grammes.

ART. 2. Sont et demeurent abrogées, en ce qu'elles ont de contraire au présent décret, les dispositions des décrets susvisés.

ART. 3. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 16 février 1879.

ART. 4. Le Ministre des finances et le Ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à Versailles, le 4 février 1879.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Sénateur, Ministre des Finances,

Signé : LÉON SAY.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la Marine et des Colonies,*

Signé : A^l POTHUAU.

NOTIFICATIONS DIVERSES.

ERRATUM AU NUMÉROTAGE DU BULLETIN ORDINAIRE DE JANVIER.

N° d'ordre principal :

Au lieu de N° 1,
Mettre N° 9.

DIVISION
de la
statistique,
de l'enseigne-
ment
et
des réclama-
tions.

EXPLOITATION
POSTALE.

CRÉATION D'UNE GRIFFE À L'USAGE DU MINISTRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

1^{re} DIVISION.

3^e BUREAU.

Franchises,
tarifs
et
contraven-
tions.

En conséquence du décret du 5 février 1879, portant création du ministère des postes et des télégraphes, la griffe « Sous-Secrétaire d'État des finances », qui était destinée à procurer la franchise postale à la correspondance officielle relative au service des postes et télégraphes, est supprimée et remplacée par une griffe portant les mots : « Ministre des postes et des télégraphes ».

Cette nouvelle griffe opérera la franchise dans toute la République, vis-à-vis de toutes personnes indistinctement.

Le Ministre des Postes et des Télégraphes,

AD. COCHERY.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

Bureau
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

SPOLIATION DES TIMBRES-POSTE SERVANT À L'AFFRANCHISSEMENT
DES CORRESPONDANCES DE L'ÉTRANGER.

L'Administration a pu constater que fréquemment des correspon-
dances, originaires de l'étranger et principalement des pays d'outre-
mer, sont spoliées, avant leur remise aux destinataires, des timbres-
poste destinés à en opérer l'affranchissement.

Elle croit devoir, à ce sujet, rappeler au service les dispositions de
l'article 568 de l'Instruction générale. Les agents qui ne s'y conforme-
raient pas, à la suite du présent avis, s'exposeraient à être l'objet de
mesures disciplinaires.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

BUREAU
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE SUÉDOIS.

L'Administration suédoise a décidé que le bureau d'*Emmaboda* ces-
serait, à partir du 1^{er} février 1879, d'être admis à l'échange des mandats
internationaux.

Il y a lieu, en conséquence, de biffer le nom de ce bureau sur la
liste des bureaux suédois annexée au Tarif général n° 1185.

EXPLOITATION
POSTALE.

2° DIVISION.

Bureau
de la
correspon-
dance
étrangère
et des
services
maritimes.

LIGNE DE HAMBOURG ET DE GÈNES À LA PLATA.

Les paquebots hambourgeois de la ligne de Hambourg à Buenos
Ayres cesseront, à l'avenir, de faire escale à Bordeaux.

Par contre, une ligne bi mensuelle vient d'être établie entre Gènes
et la Plata, avec escale à Saint-Vincent (cap Vert).

Il y aura lieu, en conséquence, d'apporter les modifications indiquées
ci-après à la nomenclature G pour 1879 (annexe du Tarif général
n° 1185) qui vient d'être fournie au service.

Pages v et xiv; n°s 27 et 99, supprimer, dans les colonnes 3 à 7, tout
ce qui concerne la voie de Bordeaux et des paquebots hambourgeois et
inscrire en place, dans les colonnes 3 à 9, les indications ci-après :

3	4	5	6	7	8	9
Gènes (c).	V. des paq. italiens.	Les 1 ^{er} et 15.	La veille au matin.	26	26	Les 1 ^{er} et 17

Page XXI, n° 148, ajouter ce qui suit pour Saint-Vincent (cap Vert) :

3	4	5	6	7	8	9
Gènes (e)	V. des paq. italiens.	Les 1 ^{er} et 15.	La veille au matin.	11	11	Les 1 ^{er} et 17.

Rectifier ainsi qu'il suit le renvoi (c) au bas des pages v et xiv :

(c) Les voies d'Anvers et des paquebots belges et de Gènes et des pa-
quebots italiens ne sont employées que sur la demande des envoyeurs.

(e) La voie de Gènes et des paquebots italiens n'est employée que
sur la demande des envoyeurs.

DIVISION
de la
COMPTABILITÉ.

Bureau
des articles
d'argent.

Il est recommandé aux agents de rechercher si des mandats payés ou présentés à leur guichet ne figureraient pas sur les relevés des mandats réclamés. Dans le cas où le paiement aurait déjà été effectué, l'Administration devrait en être immédiatement informée; dans le cas contraire, il y aurait à exiger du porteur du mandat des justifications établissant qu'il est bien le véritable destinataire de ce mandat ou son fondé de pouvoirs.

A défaut de justifications suffisantes, le paiement serait ajourné et des instructions seraient demandées à l'Administration sans aucun retard. Le mandat serait retenu.

Relevé des mandats de poste réclamés.

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
11 janvier 1879.	Revin.....	30 décemb. 1878.	206	MM. Thibault..	MM. Lorin.....	Paris.....	710 ^f 50 ^c
Idem.....	Mur-de-Barrez....	1 ^{er} janv. 79	186	Delmas....	Libode.....	Idem.....	12 00
Idem.....	Dizy-le-Gros.....	16 déc. ..	346	M ^{lle} Bénard....	Dir ^r d'imprimerie..	Reims.....	8 50
Idem.....	Sentein.....	27 déc.	166	M. Gaston....	MM. Gaston.....	Lavaur.....	10 00
Idem.....	Le Havre.....	23 déc.	132	M ^{me} Mercer....	Mercer.....	Morlaix.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	133	Idem.....	Idem.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Idem.....	21 déc.	"	MM. Bernadelli.	le Directeur du Mont-de-Piété.	Paris.....	12 00
Idem.....	Sillé-le-Guillaume.	Idem.....	76	Pioger.....	Sougeot.....	Toulon.....	13 75
Idem.....	Mauzé.....	14 déc.	212	Jouinot....	Joninot.....	Saint-Maixent..	16 00
Idem.....	Mont-Louis-sur-Tel	17 déc.	88	Palmade....	Palmade.....	Carcassonne...	10 00
Idem.....	Lyon.....	30 déc.	"	Lebrun....	Firmin-Didot..	Paris.....	10 00
Idem.....	Briquebec.....	28 nov.	277	M ^{me} Lucas.....	Voisin.....	Rennes.....	5 00
Idem.....	Vannes.....	7 nov.	25	MM. Allarre....	Boucicaut....	Paris.....	6 25
Idem.....	Nantes.....	31 déc.	"	Guillon....	M ^{me} Ducrest de Villeneuve.	Brest.....	20 00
Idem.....	Periers.....	18 déc.	247	Marie.....	MM. Saoul.....	Caen.....	23 00
Idem.....	Reims.....	28 déc.	158	Chrissement	Plisson.....	Cherbourg....	5 00
Idem.....	Sommesous.....	18 déc.	5	Chatillon..	Chatillon....	Versailles.....	5 00
Idem.....	S ^t -Lou-d'Essorent.	31 déc.	5	M ^{mes} Vasseur... Labeauté..	Pruvat.....	Abbeville.....	5 00
Idem.....	Marseille.....	27 déc.	40	M. Voisin....	Jourde.....	Brest.....	5 00
Idem.....	Aurillac.....	2 janvier..	249	M ^{me} Auriacombe	Maublanc....	Lyon.....	16 00
Idem.....	Confolens.....	10 déc.	70	Lyonnard....	Paris.....	20 40
Idem.....	Idem.....	21 déc.	285	L. Claude....	Toulouse.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	286	Idem.....	Idem.....	1 50
Idem.....	Idem.....	Idem.....	287	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	288	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Vierzon.....	13 janv. 79	333	M. Patet....	Patet.....	Roanne.....	15 00
Idem.....	Lanvollon.....	27 déc.	2	M ^{me} Pria.....	Pria.....	Rennes.....	12 00
13 janvier.	Paris, bureau n° 1.	19 déc.	107	MM. Brou.....	M ^{mes} Encrenay....	Ancey.....	15 00
Idem.....	26 déc.	189	Darros....	Darros.....	Garlin.....	55 00
Idem.....	31 déc.	340	Maningue..	MM. Maningue, sol- dat.	Tours.....	40 00
Idem.....	1 ^{er} janv. 79	61	M ^{me} Potit....	Crochery, sol- dat.	Argentan.....	5 00
Idem.....	30 déc.	93	M. Duroffort..	Cadenet.....	Albi.....	172 85
Idem.....	29 nov.	152	M ^{mes} Desmarests.	M ^{me} Leroy.....	Compiègne....	28 00
Idem.....	29 déc.	77	Delorme....	MM. Delattre....	Cambrai.....	26 00
Idem.....	1 ^o déc.	1	Gilbert....	le Percepteur..	Argenteuil....	14 25

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
13 jan. 79.	Paris, bureau n° 19	23 nov. 78	252	M ^{me} Maupu...	MM. Vergnaut....	Orléans.....	125 ^f 00 ^c
Idem..... n° 19	Idem.....	253	Idem.....	Dabonnaut....	Bouloire.....	120 00
Idem..... n° 20	24 déc.....	230	M. Bloquet...	M ^{lle} Lefevre.....	Paris.....	25 00
Idem..... n° 20	27 déc.....	62	M ^{me} Mario.....	MM. Guinier.....	Semblançay..	90 00
Idem..... n° 24	4 jan. 1879	392	M ^{me} Jaffa.....	Pohl.....	Marseille....	25 00
Idem..... n° 35	2 janvier..	91	M ^{lle} Tortot....	Grosse.....	Paris.....	30 00
Idem..... n° 38	31 d. 1878	240	MM. Rocard....	Pelletier....	Ars-en-Ré....	66 00
Idem.....	Gentilly.....	3 jan. 1879	118	Fontaine...	Thomas.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Levallois.....	31 d. 1878	103	Griset.....	Griset, soldat.	Nevers.....	10 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	Idem.....	247	M ^{me} Clère.....	Corre.....	20 00
Idem.....	Idem.....	2 jan. 1879	351	MM. Lové, ...	M ^{me} Josse.....	Gien.....	60 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	352	Idem.....	Idem.....	Idem.....	20 00
Idem.....	S ^t -Denis-sur-Seine.	6 déc. 1878	206	Garet.....	Le Petit Journal...	Paris.....	6 00
Idem.....	Vincennes.....	22 déc.....	40	Gaucher...	MM. Prieur.....	Conflans - sur Lanterne.	25 00
Idem.....	Fontenay-le-Comte.	27 déc.....	"	Lacombe ..	Salmon.....	Doué-la-Font ^{ne} .	69 40
Idem.....	Poitiers.....	14 déc.....	151	Boissonnot.	Paynault.....	Saint-Loup-sur- Thouet.	20 00
Idem.....	Hesdin.....	11 déc.....	313	Reynaut...	Reynaut.....	Compiègne....	5 00
Idem.....	Pernes-en-Artois..	26 déc.....	388	Vanquem..	Vanquem....	Toul.....	10 00
Idem.....	Saint-Pardoux....	29 déc.....	97	Feraud....	Feraud.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Beaurepaire-en-Br ^{te}	11 déc.....	42	Martinet...	Bouché.....	Idem.....	26 50
Idem.....	Cluny.....	29 déc.....	64	M ^{me} de Fresquet	M ^{me} de Fresquet...	Aix.....	50 00
Idem.....	Thônes.....	21 déc.....	"	M. Faure.....	MM. Lantard.....	Paris.....	9 09
Idem.....	La Mailleraye....	31 déc... ..	22	M ^{me} Jan.....	Pretet.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Vigny.....	1 ^{er} janv. 79	107	MM. Lehuroux..	Journal le Soleil...	Idem.....	25 00
Idem.....	Meaux.....	3 janvier..	97	Appourchaux	Rey-Bourbon..	Béthune.....	4 00
Idem.....	Saint-Maixent....	28 d. 1878	88	Plé.....	MM. Lecoïnte....	Paris.....	10 00
Idem.....	Maillat.....	1 ^{er} jan. 79.	105	Benoît....	Benoît.....	Meximieux....	20 00
15 janvier.	Malestroit.....	10 d. 1878	155	M ^{lle} Loisel-Du- paty.	de Miollis....	Redon.....	120 00
Idem.....	Lille.....	12 déc.....	123	MM. Canet....	Dellac.....	Poitiers.....	50 00
Idem.....	Maubeuge.....	30 déc.....	"	Chabrol...	M ^{me} Chabrol.....	Paris.....	40 00
Idem.....	Pithiviers.....	5 jan. 1879	"	Olivier....	Olivier.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Thiaucourt.....	4 janvier..	82	Chompré..	Albert.....	Gironmagny..	10 00
Idem.....	Fourchambault..	Idem.....	21	Finat.....	Tulant.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Grand-Pré.....	15 d. 1878	67	Martinet..	Martinet....	Bordeaux, ...	10 00
Idem.....	Brissac.....	4 jan. 1879	280	Gérard....	Gérard.....	Nantes.....	20 00
Idem.....	Cherbourg.....	8 janvier..	"	Gervaiso..	Vincent.....	Levallois-Perret	65 00
Idem.....	Labergement.....	11 d. 1878	134	Gorget....	M ^{lle} Gorget.....	Paris.....	30 00
Idem.....	Idem.....	18 déc.....	139	Boulardot.	M ^{me} Boulardot... ..	Grenoble.....	10 00
Idem.....	Créon.....	1 ^{er} déc... ..	200	Couvet....	M ^{me} Martin.....	Saint-Béat....	90 00
Idem.....	Bagnères-de-Luchon	2 déc.....	58	Subercaze..	MM. Nogrices....	Juzet-de-Luchon	40 00
Idem.....	Mouleydier.....	23 déc.....	12	Sudron....	Cluzeau.....	Bordeaux.....	90 75
Idem.....	Louviers.....	19 décem..	200	Mordut... ..	Journal la Mode française.	Paris.....	16 00
Idem.....	Touvet.....	28 déc.....	"	Coquand ..	MM. Coquand	Idem.....	150 00
Idem.....	Neuvic-sur-l'Isle..	30 déc.....	68	Chivaille..	Pouyadau... ..	Idem.....	55 00
Idem.....	Saint-Étienne....	4 jan. 1879	"	Cagnard...	Chambovet..	Chalais.....	42 50
Idem.....	Tours.....	2 janvier..	116	M ^{me} v ^{ve} Poteau.	Brandimbourg.	Paris.....	20 00
Idem.....	Rive-de-Gier.....	9 janvier..	46	MM. Jaouen....	Lazard.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Chambon-sur-V ^e ..	28 d. 1878	"	de la Mar- che.	L'Économe de Saint-Louis.	Idem.....	82 00
Idem.....	Montpellier.....	Janvier... ..	"	Donadiou..	Bordenave....	Saumur.....	14 60
Idem.....	Châteaulin.....	26 d. 1878	226	Laguet....	Marc.....	Brest.....	5 00
Idem.....	Idem.....	11 déc... ..	288	Marchadour	Boussard....	Marseille....	50 00
Idem.....	Riguepeu.....	1 ^{er} jan. 79	78	Satum....	Satum.....	Toulouse.....	10 00
Idem.....	Pessac.....	Idem.....	170	Esthrin... ..	Lafon.....	Paris.....	25 00
Idem.....	La Loupe.....	5 déc. 1878	396	Guerrier...	Dubreuil.....	Chartres.....	3 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
14 janv. 79	Tours.....	17 déc. 78.	293	M. Lamarque..	MM. Wittersheim...	Paris.....	10' 00°
Idem.....	Villefranche.....	7 janv. 79.	"	"	Dejean et C ^{ie} ..	Idem.....	20 00
Idem.....	Aire-sur-l'Adour..	26 déc. 78.	"	MM. Duplantier.	Simou (Joseph)	Idem.....	50 00
Idem.....	Chaussin.....	19 déc.	233	Bahet.....	M ^{lle} Lamberget....	Idem.....	100 00
Idem.....	Montrichard.....	1 ^{er} janv. 79	170	Genet.....	MM. Genet.....	Issoudun.....	15 00
Idem.....	Bordeaux-Chartrons	12 déc. 78.	158	Chiapella et C ^{ie} .	Rouchez... ..	Calais.....	140 00
Idem.....	Mouchard.....	14 déc.	205	d'Aiglepierre.	Le journal la Dé-	Paris.....	15 00
Idem.....	Yssengeaux.....	17 déc.	"	Nezeys....	MM. Pabiou et C ^{ie} .	Lyon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Noé.....	13 déc.	262	Darassy....	Darassy.....	Tarbes.....	20 00
Idem.....	Bordeaux.....	30 déc.	98	Coudert....	M ^{me} V ^{re} Coudert...	Toulouse... ..	20 00
Idem.....	Idem.....	8 déc.	148	Lasserre... .	MM. Joyel-Trouche.	Neuvic-sur-l'Isle	100 00
Idem.....	Libourne.....	29 déc.	282	Albert....	Poulet.....	Bordeaux.....	5 00
Idem.....	Quillebeuf.....	31 déc.	283	Tonnellier..	Ive.....	Avranches....	10 00
Idem.....	Fleury-sur-Andelle.	1 ^{er} janv. 79	211	Lerat.....	A. Lerat.....	Paris.....	20 00
15 janv. ...	Fantan.....	14 déc. 78.	150	M ^{me} Toesca... .	Toesca.....	Nice.....	5 00
Idem.....	Carcassonne.....	5 déc.	170	M. Masson....	Ung.....	Paris.....	85 00
Idem.....	Marseille.....	7 janv. 79.	390	M ^{me} de Côte... .	de Côte.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Idem.....	10 déc. 78.	262	M ^{lle} Guillelmon.	Balsan.....	Le Vigan.....	200 00
Idem.....	Arles.....	12 déc. ...	173	M ^{me} Carrière... .	M ^{lle} Ymonet.....	Marseille....	5 00
Idem.....	Anglards.....	5 déc.	124	MM. Chabrier..	M ^{mes} Tomberel... .	Paris.....	100 00
Idem.....	S ^t -Dié-d'Auvergne.	31 déc.	"	de Combat.	Roger.....	Idem.....	4 00
Idem.....	Étrépilly.....	17 déc.	72	Jourdain... .	Hurlaux.....	Idem.....	25 00
Idem.....	Montlouis-sur-Tet.	26 déc.	100	Furros.....	M. Furras.....	Toulouse.....	5 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	99	Idem.....	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Pau.....	9 janv. 79.	"	M ^{me} Nairac... .	M ^{me} Thusselin....	Paris.....	28 00
Idem.....	Houdain.....	4 janv.	53	MM. Boucken-	MM. Bouckendhorm	Idem.....	10 00
Idem.....	Étretat.....	15 déc. 78.	364	Bas.....	Minard.....	Idem.....	4 00
Idem.....	Esbly.....	1 ^{er} janv. 79	255	Minard... .	Idem.....	Orléans.....	6 00
Idem.....	La Ferté-Gaucher.	2 janv.	136	Fresne....	Fresne.....	Idem.....	7 00
Idem.....	Lorrez-le-Bocage..	16 déc. 78.	2	Péault....	Le journal la Petite	Paris.....	6 00
Idem.....	Chevrense.....	14 déc. ...	285	M ^{me} Chevallier..	MM. Chevallier... .	Belfort.....	15 00
Idem.....	Mantes.....	28 déc.	166	MM. Josten... .	Lalonde.....	Paris.....	9 00
Idem.....	Condom... ..	26 déc.	87	Goze.....	Cotte.....	Idem.....	70 00
Idem.....	Bordeaux-Salin ^{ros} .	3 janv. 79.	168	Meynard... .	Duboul.....	Marseille....	25 00
Idem.....	Preignac.....	20 déc. 78.	242	M. Maisongrande	de Mirande... .	Saint-Seurin..	30 00
Idem.....	Issoudun.....	31 déc.	"	MM. Roux.....	Mahé.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1.	4 déc.	123	Reboux....	Rives.....	Toulouse.....	12 00
Idem.....	Idem.....	3 janv. 79.	96	Vernillet... .	Lebas... ..	Cherbourg... .	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 27	31 déc. 78.	110	M ^{lle} Dubromez.	Dubromez... .	Abbeville....	8 00
Idem.....	Idem..... n° 29	4 janv. 79.	326	M ^{me} Gagelin... .	Lanau.....	Orléans.....	20 00
Idem.....	Idem..... n° 30	12 déc. 78.	159	MM. Delaporte..	Delaporte... .	Constantine... .	2 00
Idem.....	Idem.....	25 déc.	28	Idem.....	Idem.....	Idem.....	3 00
Idem.....	Paris, bureau n° 31	4 janv. 79.	150	Pican... ..	M ^{me} Retis.....	Versailles....	19 40
Idem.....	Idem..... n° 34	22 déc. 78.	137	Laboureur..	MM. Camus.....	Épône.....	25 00
Idem.....	Idem..... n° 37	31 déc. ...	154	M ^{lle} Bailly... .	Bailly.....	Champagnolle.	20 00
Idem.....	La Chap.-S ^t -Denis.	27 déc.	288	MM. Monseau... .	Monseau.....	Bar-le-Duc....	8 00
Idem.....	Clichy-la-Garenne.	31 déc.	233	Duhamel... .	Goyer... ..	Nancy.....	10 00
Idem.....	Fontenay-sous-Bois	5 janv. 79.	"	M ^{lle} Rendu....	Noyer.....	Paris.....	6 00
Idem.....	Levallois.....	6 janv.	276	MM. Vannier... .	Barlier.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Garéoult.....	29 nov. 78	99	Gueit.....	Louis.....	Marseille....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	100	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Cadenet.....	25 nov. ...	71	Thabot....	Émile.....	Aix.....	1 00
Idem.....	Bessines.....	25 déc.	137	M ^{lle} Seyraud... .	Le Journal des De-	Paris.....	12 00
					moiselles.		

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
15 janvier 1879.	Saint-Victorien...	27 décemb. 1878.	"	MM Theillier.	MM. Theillet	Paris.....	20 00
Idem.....	Chatel.....	26 déc....	262	Balland...	Didier.....	Épinal.....	67 35
16 janvier:	Varennés-en-Arg ^{no} .	31 déc....	432	Mercier...	Bosquette....	Vouziers.....	13 00
Idem.....	Anlezy.....	27 déc....	78	Diout.....	Diout.....	Bourges.....	10 00
Idem.....	Harbourdin.....	21 déc....	71	Leuglart...	Leuglart.....	Abbeville....	15 00
Idem.....	Esseu.....	12 déc....	116	Aubry.....	Aubry.....	Blois.....	5 00
Idem.....	La Ferté-Macé....	10 déc....	254	M ^{lle} Lallemand.	Le Sup ^r du monastère de S ^t -Michel.	Tarascon.....	10 00
Idem.....	Vallon-en-Sully...	13 jan. 79.	268	MM. Fourdachon	Fourdachon..	Granville.....	113 35
Idem.....	Menton.....	27 déc. 78.	23	Deboille...	Audibert.....	Nice.....	8 40
Idem.....	Vendresse.....	2 janv. 79.	196	Lenoir.....	Bertrand.....	Paris.....	300 00
Idem.....	Saint-Parres.....	29 déc. 78.	106	Richard...	Richard.....	Idem.....	25 00
Idem.....	Marseille.....	31 déc. 78.	10	Blanc.....	Nicolin.....	Fontainebleau.	61 00
Idem.....	Idem.....	20 déc....	133	M ^{lle} Bockvoldt.	M ^{lle} Mauss.....	Paris.....	57 03
Idem.....	Besançon.....	27 déc....	214	Euvrard...	M. Nicod.....	Montbenoit....	40 00
Idem.....	Toulouse.....	19 déc....	171	Rozy.....	Le Journal Officiel.	Paris.....	20 50
Idem.....	Montrejeau.....	2 déc....	160	MM. Pène.....	MM. Roussel....	Idem.....	69 00
Idem.....	Auch.....	28 déc....	441	de Farraboue.	Dupuy.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Nozeroy.....	31 déc....	392	M ^{me} v ^{ve} Jacques.	Jacques.....	Besançon.....	10 00
Idem.....	Saint-Aubin-d'Aubigné.	23 nov....	48	MM. Martin...	Martin.....	Versailles....	14 50
Idem.....	Villefranche-de-Belvès.	2 janv. 79.	116	Gardette..	Besse.....	Paris.....	200 00
Idem.....	Bordeaux.....	Idem...	359	Bourgès...	Bourgès.....	Idem.....	21 00
Idem.....	Tours.....	1 ^{er} janv..	73	Despoujos.	Humbert.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Saint-Marcellin...	6 janvier.	"	Blumat (V.)	M ^{lle} Blumat.....	Marseille.....	40 09
Idem.....	Montluel.....	14 déc. 78.	423	Chardonnait	M. Dinnot.....	Alan.....	3 00
Idem.....	Margut.....	30 déc...	30	Montlibert.	Le Journal des tirages financiers.	Paris.....	60 64
Idem.....	Marseille.....	6 janv. 79.	59	Bouis.....	M ^{me} Cohen.....	Avignon.....	63 00
Idem.....	Granville.....	3 ^e déc. 78.	38	M ^{me} Denis.....	Le journal le Moniteur universel.	Paris.....	15 00
Idem.....	Cambrai.....	27 déc....	83	M. Maillet...	MM. Maillet....	Naubeuge.....	30 00
Idem.....	Dunkerque.....	26 déc....	262	M ^{me} Decarne...	Decarne.....	Tours.....	15 00
Idem.....	Montargis.....	10 jan. 79.	32	Curel.....	M ^{lle} Bezoube....	Paris.....	40 00
Idem.....	Reims.....	4 janvier.	180	MM. Dibold...	MM. Pellegrin...	Bar-le-Duc....	10 00
Idem.....	Solesmes.....	2 janvier.	34	Hisbergues.	Hisbergues...	Charenton....	15 00
Idem.....	S ^t -Julien-de-Vouvantes.	16 déc. 78.	152	Desmas....	Desmas.....	Versailles....	300 00
17 janvier	Paris; bureau n° 1.	28 déc...	227	Leblanc...	Lefèvre.....	Cannes.....	40 00
Idem.....	1.	2 janv. 79.	370	Schnéegeans.	MM. Schnéegeans, s ^t	Mourmelon....	5 00
Idem.....	1.	3 janvier.	99	M ^{lle} Charriot...	Venant, sold.	Nancy.....	10 00
Idem.....	2.	1 ^{er} janv...	299	M ^{me} Gerwig....	Gerwig.....	Tours.....	20 00
Idem.....	5.	4 janvier.	13	MM. Javel....	Mussin.....	Paris.....	5 00
Idem.....	8.	6 janvier.	"	Meyer.....	Meyer.....	Autun.....	10 00
Idem.....	9.	20 déc. 78.	"	Bellais....	M ^{me} L'Heureux...	S ^t -Pierre-lès-Calais.	25 00
Idem.....	9.	5 janv. 79.	22	Coland....	MM. Quinolle....	Pau.....	10 00
Idem.....	11.	8 déc. 78.	1	Shebly....	Shebly.....	Arracourt....	7 00
Idem.....	13.	13 jan. 79.	41	Durantou..	M ^{me} Onfroy.....	Paris.....	30 00
Idem.....	17.	9 janvier.	352	M ^{me} Fleury....	M ^{me} Cluse.....	Bourges.....	5 00
Idem.....	18.	30 déc. 78.	162	M. Avelin...	MM. Avelin.....	Angoulême...	10 00
Idem.....	19.	Idem.....	328	M ^{me} Badet....	Badet.....	Grenoble.....	10 00
Idem.....	20.	10 jan. 79.	173	MM. Bernard...	Louvot.....	Paris.....	10 00
Idem.....	20.	Idem.....	174	Bernard...	Louvot.....	Idem.....	20 00
Idem.....	22.	10 déc. 78.	248	M ^{me} Rocospance	M ^{me} Garioux....	Mauris.....	10 00
Idem.....	39.	28 déc...	257	M ^{me} Giraudon..	Giraudon, s ^t ..	Rouen.....	5 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU d'ÉMISSION du mandat.	DATE d'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SONNÉ.
17 janvier 1879.	Asnières.....	30 décemb. 1878.	254	M ^{me} Garnachs..	M. Signol.....	Nancy.....	10 ^f 00 ^c
Idem.....	Auteuil.....	27 déc....	162	M ^{me} Souquir...	M ^{me} Jacob.....	Marseille....	20 00
Idem.....	Les Batignolles 1 ^o .	26 déc....	4	M ^{me} Lepenle...	MM. Le Fèvre....	Saint-Omer...	5 00
Idem.....	La Gare-d'Ivry...	Idem.....	132	M. Jeannin...	le maire de Vodon.	Pesmes.....	3 00
Idem.....	Montmartre 1 ^o	29. déc....	17	M ^{me} Potier.....	Potier, curé...	Fontainebleau.	50 00
Idem.....	Montmartre-Paris.	31 déc....	385	M. Breton.....	Coste.....	Lyon.....	20 00
Idem.....	Roquecor.....	13 déc....	95	le secrétaire des Prémontres.	Tarascon.....	66 07
Idem.....	Caderousse.....	14 déc....	73	MM. Pécoul....	Pécoul, soldat.	Lyon.....	5 00
Idem.....	Poitiers.....	6 janv....	105	Berthon....	Berthon.....	Angers.....	10 00
Idem.....	Châtellerault.....	19 déc....	169	le curé d'Oyré.	Le Pèlerin.....	Paris.....	10 75
Idem.....	Civray.....	2 janv....	72	Doussat....	MM. Gilet.....	Idem.....	60 00
Idem.....	L'Isle-Jourdain...	29 déc....	312	Chebroux....	Chebroux.....	Bordeaux.....	10 00
Idem.....	Cerisiers.....	4 janv....	12	Protier....	Bourdillot....	Paris.....	60 00
Idem.....	Philippeville.....	9 déc....	428	Pequipé....	Pequipé.....	Miramont.....	200 00
Idem.....	Idem.....	1 ^{er} déc....	356	Saïd ben lez Vuvin.	Tahar ben Ruffa.	Biskra.....	20 00
Idem.....	Sorges.....	1 ^{er} jan. 79	24	M ^{me} Salvan....	Salvan.....	Lous-le-Saunier	5 00
Idem.....	Isle-sur-le-Doubs..	18 déc. 78	177	MM. Baley....	le receveur des contr. indir.	Villersoax....	10 00
Idem.....	Lus-la-Croix-Haute	1 ^{er} jan. 79	105	Mathieu....	Mathieu.....	Saint-Étienne..	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	106	Armand fils	Idem.....	Idem.....	2 00
Idem.....	Auros.....	30 déc. 78	236	Mureaux....	le maire....	Blaye.....	4 85
Idem.....	Pouilly-sur-Loire..	17 déc....	62	Berthier....	de Touvanet..	Paris.....	118 80
Idem.....	Corbeil.....	13 déc....	84	M ^{lle} Budin.....	Mag. du Tapis R ^o .	Idem.....	7 75
Idem.....	Rouen.....	31 déc....	"	MM. Lassudé...	M ^{me} Faliot.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Sassetot.....	29 déc....	"	Deschamps..	M ^{lle} Deschamps..	Idem.....	20 00
Idem.....	Havre-Ingouville..	Idem.....	219	Pollet.....	Idem.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Luxeuil.....	4 janv. 79	345	M ^{me} Jeandesboz.	MM. Jeandesboz..	Épernay.....	10 00
Idem.....	Sèvres.....	2 déc....	69	MM. Jouault...	Bourel.....	Paris.....	3 50
Idem.....	Clermont-Ferrand..	29 déc....	82	Klin.....	M ^{lle} Gerard.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Le Creuzot.....	24 déc....	192	M ^{me} Biret....	MM. Biret.....	Idem.....	40 00
Idem.....	Chalon-sur-Saône..	8 janv. 79	407	MM. Demongost.	Pugat et Sabet.	Lyon.....	155 00
Idem.....	L'Isle-Adam.....	2 janv....	178	Legemble....	Legemble....	Brest.....	10 00
Idem.....	Albens.....	3 janv....	225	Muraz.....	M ^{me} Amondras...	Aiguabellos...	55 00
Idem.....	S ^t -Sauv.-Lendelin..	29 déc. 78	4	M ^{me} Desvallée..	M. Desvallées...	Nantes.....	5 00
Idem.....	Narrey.....	21 déc....	244	M. Gérardin..	M ^{me} Conte.....	Bonarot.....	20 00
Idem.....	Dunkerque.....	29 déc....	214	M ^{lle} Lavie....	MM. Sapin.....	Nancy.....	10 00
Idem.....	Ogéville.....	3 janv. 79	80	MM. Boudot...	Boudot.....	Versailles....	7 00
Idem.....	Le Quesnoy.....	6 janv....	"	Lefort.....	M ^{lle} Mallet.....	Paris.....	25 00
18 janv....	Escurolles.....	3 janv....	32	Bidet.....	Lafaure.....	Clerm.-Ferrand	10 00
Idem.....	Lozignan.....	27 déc....	450	Mouvet....	Monorgues....	Agen.....	49 00
Idem.....	Malignon.....	31 déc....	"	Salmon....	Salmon.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Merdrignac.....	1 ^{er} janv....	326	Berthelot..	Rerthelot....	La Flèche.....	5 00
Idem.....	Pau.....	7 déc. 78.	270	M ^{lle} Dupau....	Gueyton.....	Paris.....	25 00
Idem.....	Idem.....	15 déc....	93	MM. Pince....	Pince.....	Saint-Girous...	20 00
Idem.....	Tardets-Sorholus..	22 déc....	67	Etchaudy... Truchot....	Etchaudy... M ^{me} Euvrard..	Montauban....	10 00
Idem.....	Verdun-sur-Saône.	28 déc....	136	Peteuil....	M. Lavailotte...	Saint-Oyen....	20 00
Idem.....	Couches-les-Mines.	26 sept. 79	238	M. Lavailotte...	Lille.....	5 00
Idem.....	Sassetot.....	23 déc. 78	249	M ^{me} Deschamps.	M ^{lle} Deschamps...	Paris.....	20 00
Idem.....	Clermont-Ferrand..	6 janv. 79	132	MM. Sounet... Chevalier..	MM. Dejean.... Chevalier....	Agen.....	68 00
Idem.....	Saint-Avit.....	19 déc. 78	54	Mollard....	Mollard.....	Saint-Étienne..	40 00
Idem.....	Montmélian.....	28 déc....	216	Mollard....	Mollard.....	Briançon.....	10 00
Idem.....	Romagne.....	6 déc....	28	Marathé....	Marathé.....	Tours.....	10 00
Idem.....	Anlezy.....	21 déc....	112	Joly.....	Rigonet.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Cambrai.....	4 janv. 79	251	Poliez....	Patiez.....	Idem.....	7 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
28 janvier 1879.	Condé-en-Brie.	25 décemb. 1878.	62	M. Carl.	MM. Morice.	Montmirail.	128 00
Idem.	Bourges	3 j. 1879.	382	M ^{me} Turpin.	Turpin	Paris	6 50
Idem.	Treignac.	Idem.	211	MM. Travers.	Travers.	Idem.	5 00
Idem.	Ars-en-Ré.	27 d. 1878.	144	Berthelin.	Gossard.	Avesnes.	1 57
Idem.	Littry.	25 déc.	138	Ravenel.	Ravenel.	Toulon.	40 00
Idem.	Uzel-près-l'Oust.	29 déc.	130	Georgelin.	Georgelin.	Béchérel.	10 00
Idem.	Nice.	6 j. 1878.	41	Vernet.	M ^{me} Beinier	Paris	70 00
Idem.	Lanvollon.	4 janvier.	128	Le Rohan.	MM. Le Mansec.	Rennes.	5 00
Idem.	Mouthiers	19 d. 1878.	91	Julien	Julien	Montpellier	5 00
Idem.	Marseille.	3 j. 1878.	48	M ^{me} De Magy.	M ^{me} Denois.	Douville.	50 00
Idem.	Bourges.	4 janvier.	"	MM. Feline.	MM. Feline.	Paris	6 50
Idem.	S ^t -Remy-en-Rollat.	6 janvier.	44	Mesples.	Mesples.	Idem.	5 00
Idem.	L'Hermitage.	29 d. 1878.	87	Vannais.	Vannais.	Rennes.	5 00
Idem.	Palaise.	28 déc.	33	Pleck.	Paris	45 00
Idem.	Sathonay.	9 j. 1879.	281	M ^{me} Renaud.	Biguet.	Béziers.	10 00
Idem.	Saint-Julien	27 d. 1878.	22	Petitjean.	Petitjean.	Toulon.	10 00
20 janvier	Blangy-s.-Ternoise	26 déc.	77	M. De Bizemont.	Garnier.	Paris	16 00
Idem.	Richebourg-l'Avoué	8 déc.	220	MM. Lefrancq.	Lecoq.	Commercy.	10 00
Idem.	Mont-S ^t -Vincent	19 déc.	188	Garnier	M ^{lle} Garnier	Lyon.	30 00
Idem.	Chalon-sur-Saône.	30 déc.	239	Miller	MM. Deslès.	Bordeaux	8 00
Idem.	Vauvillers.	14 déc.	134	Bourgeois.	Bourgeois	Épernay.	10 00
Idem.	Poncé.	19 déc.	162	Dubois.	Dubois.	Montbéliard.	7 00
Idem.	Versailles (riv. dr.)	31 déc.	273	Noiraux.	Noiraux.	Paris.	5 00
Idem.	Tournan.	30 déc.	286	Blarl.	Aufrière.	Verneuil.	10 00
Idem.	Courlay	26 déc.	133	M ^{me} v ^e Grolleau.	Grolleau.	Poitiers.	15 00
Idem.	Berre	3 j. 1879.	56	MM. Rougé	Lehailly.	Paris.	5 00
Idem.	Tonnay-Charente.	6 janvier.	284	M ^{me} Champeaux.	Signoret	Châteauroux.	16 00
Idem.	Bourges	3 janvier.	427	MM. Bruneaud.	Bruneaud.	Livron	5 00
Idem.	Laon	26 d. 1878.	437	Durand.	Fleck.	Paris.	35 00
Idem.	Nouzon.	13 j. 1879.	89	Sabatier.	Moniteur de la Banque.	Idem.	10 00
Idem.	Falaise.	15 d. 1878.	254	M ^{lle} Chapron.	MM. Chapron.	Rouen.	5 00
Idem.	Bourgos.	11 déc.	214	MM. Marotte.	Camus.	Vendôme.	5 00
Idem.	Bège	1 ^{er} déc.	268	Junia.	Haas-Dreyfus.	Besançon	171 00
Idem.	Fécamp	4 j. 1879.	65	Varin.	Bapaume.	Senlis.	25 00
Idem.	Monthéry.	13 d. 1878.	12	Arnoult.	Arnoult.	Lyon.	5 00
Idem.	Meaux.	10 déc.	250	M ^{me} Stupfel.	M ^{lle} Douarin.	Montauban.	50 00
Idem.	Liomer.	11 déc.	280	M. Danonneville.	M. Danonneville.	Caen.	10 00
Idem.	Villers-Bocage	28 déc.	239	M. Dupuis.	M ^{me} v ^e Dupuis.	Cambrai.	30 00
Idem.	Paris-caisse	21 déc.	123	Bon-Marché.	M. Ribot.	Alais.	168 07
Idem.	Paris, Bureau n° 1.	13 déc.	155	M. Lafargue	M ^{me} Lafargue.	Lescar.	40 00
Idem.	_____ n° 1.	4 j. 1879.	100	M ^{lle} Brouard.	Richard.	Besançon	10 00
Idem.	_____ n° 1.	6 janvier.	277	M ^{me} Pluinage.	Defrance.	Albert.	25 70
Idem.	_____ n° 1.	8 janvier.	211	M. Guyard.	MM. Jarreau.	Cosue.	41 00
Idem.	_____ n° 1.	Idem.	5	M ^{me} Pierçon	Dubesse.	Bron.	26 00
Idem.	_____ n° 1.	9 janvier.	"	MM. Bernada.	Galois.	S ^t -Flavier.	14 16
Idem.	_____ n° 2.	14 janvier.	236	Bureau.	1 ^{er} c ^{ie} des hypoth ^s .	Versailles.	10 00
Idem.	_____ n° 3.	2 janvier.	194	M ^{me} Valot.	MM. Schmitt.	Moulin-en-Gilb.	60 60
Idem.	_____ n° 3.	13 janvier.	382	M. Thors.	Thors.	Château-Chinon	25 00
Idem.	_____ n° 3.	14 janvier.	252	M ^{me} Barberat	Barberot.	Paris.	10 00
Idem.	_____ n° 5.	10 janvier.	"	M. Lefebvre.	M ^{me} Lefebvre.	Idem.	3 00
Idem.	_____ n° 11.	28 d. 1878.	75	Le Louvre.	M. Rossat	Romans.	9 05
Idem.	_____ n° 14.	10 j. 1879.	21	M. Lonbières.	M ^{me} Parent.	Corvol-l'Org.	27 50
Idem.	_____ n° 14.	18 janvier.	"	M ^{lle} Richard.	MM. Richard.	Clary.	5 00
Idem.	_____ n° 14.	Idem.	"	Idem.	Idem.	Idem.	10 00
Idem.	_____ n° 15.	10 d. 1879.	323	M. Lebrun.	Lebrun	Constantine.	10 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
20 janvier 1879.	Paris, bur. n° 15.	27 déc. 1878.	430	MM. Charbuy...	MM. Renaud.....	Savigny.....	25 ^f 00 ^c
Idem.....	— n° 15.	5 j. 1879.	85	Chevalier..	Chevalier... ..	Havre.....	10 00
Idem.....	— n° 18.	7 janvier..	100	M ^{me} Narville..	M ^{me} d'Ornigiés..	Paris.....	40 00
Idem.....	— n° 20.	30 d. 1878	320	M J. Pradal...	Le Greffier du tribunal.	Privas.....	3 00
Idem.....	— n° 22.	28 déc....	207	Sasices....	MM. Ruaz, soldat..	Coléah.....	10 00
Idem.....	— n° 22.	31 déc....	72	Coriolan..	Gourcerolle... ..	Magnac-Bourg.	10 00
Idem.....	— n° 28.	12 déc....	9	M ^{me} Séel.....	Garet.....	Sens.....	10 00
Idem.....	— n° 31.	28 déc....	152	MM. Biré.....	Biré.....	Mans.....	25 00
Idem.....	— n° 36.	8 déc....	43	Raguet....	Raguet, soldat.	Oran.....	5 00
Idem.....	— n° 39.	11 j. 1879.	256	Wattione..	Le Maire.....	Saint-Amand-les-Eaux.	2 00
21 janvier.	Bercy.....	30 d. 1878	265	Jonandeaux	MM. Jonandeaux, s ^t .	Saint-Étienne..	5 00
Idem.....	Charenton-le-Pont.	14 j. 1879.	121	Vié.....	Belliguy.....	Angers.....	100 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	28 d. 1878	101	Boiron....	M ^{me} Léard.....	Limours.....	28 00
Idem.....	Passy 1 ^o	31 déc....	358	M ^{mes} Collin....	Bulletin financier...	Paris.....	12 00
Idem.....	Idem.....	4 j. 1879.	136	Dufour....	MM. Rojossem.....	Alger.....	70 00
Idem.....	Idem.....	8 janvier..	272	MM. Lamy.....	Walart.....	Vincennes.....	20 00
Idem.....	Villette 1 ^o	28 d. 1878	98	Aze.....	M ^{me} Poullain.....	Montfort-s-Risle	5 00
Idem.....	Villette 2 ^o	16 j. 1879.	105	Chaumeau..	M. Rouchon.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Vincennes.....	3 janvier..	296	Callay....	M ^{lle} Callay.....	Idem.....	100 00
Idem.....	Labruguière.....	2 janvier..	41	M ^{me} Garivoin..	M. Carivoin, sold.	Bordeaux.....	25 00
Idem.....	Draguignan.....	24 d. 1878	131	MM. Guy.....	Le Citoyen.....	Marseille.....	11 00
Idem.....	Roquebrun.....	28 déc....	32	Rondier... ..	M ^{me} Massé.....	Aix-en-Provence	40 00
Idem.....	Toulon-sur-Mer... ..	24 déc....	208	M ^{me} Berna....	M ^{lle} Berna.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Idem.....	31 déc....	"	MM. Bresson... ..	MM. Bresson.....	Marseille.....	15 00
Idem.....	Vaison.....	3 j. 1879.	238	Estellon... ..	Jean Charles, sol. de marine	Toulon.....	10 00
Idem.....	Châtellerault.....	14 janvier.	171	Lavergne..	Dclaveau.....	Vouneuil.....	37 50
Idem.....	Saint-Georges-les-Baillargeaux.	23 d. 1878	126	Jousselin..	Peuillon, sold.	Vendôme.....	5 00
Idem.....	Limoges.....	26 déc....	256	M ^{me} Martin....	M ^{lle} Barier.....	Écos.....	50 00
Idem.....	Bains-en-Vosges..	17 déc....	258	MM. Breton... ..	Desquellie, capitaine.	Châteauroux...	8 00
Idem.....	Idem.....	31 déc....	104	Garet.....	Garet, soldat.	Libourne.....	10 00
Idem.....	Remiremont.....	31 déc....	164	M ^{lle} Humbert..	Vuibert.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Le Thillot.....	8 j. 1879.	73	MM. Valdenaire.	Roger et Zallet.	Idem.....	25 60
Idem.....	Auxerre.....	15 janvier.	"	Augier....	M ^{me} Cordier.....	Idem.....	80 00
Idem.....	Chablis.....	7 janvier..	228	Leseur....	MM. Leseur, soldat.	Orléans.....	20 00
Idem.....	Bône.....	27 d. 1878	149	M ^{me} Lorrain... ..	Firmin-Didot.	Paris.....	9 00
Idem.....	Krbenchela.....	30 déc....	"	MM. Dubreuil..	M ^{me} Cuissey.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Saint-Étienne....	1 ^{er} j. 1879.	136	Bouyer....	Le Moniteur médical.	Idem.....	16 50
Idem.....	Gardonne.....	29 d. 1878	90	Servage... ..	MM. Servage.....	Idem.....	250 00
Idem.....	Besançon.....	19 déc....	318	Chateau-brun.	Gambette... ..	Idem.....	28 00
Idem.....	Bour-du-Péage... ..	31 déc....	203	Eynard....	Saint-Guilhem.	Bordeaux.....	26 34
Idem.....	Andelys.....	déc....	"	Poisson... ..	Beurel.....	Paris.....	3 50
Idem.....	Orgères.....	21 déc....	172	Raignié... ..	Reignié.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Montfrin.....	30 déc....	221	Mathieu... ..	Mathieu.....	Castres.....	10 00
Idem.....	Salies-du-Salac... ..	16 déc....	122	Artignes... ..	Castex.....	Toulouse.....	20 00
Idem.....	Auch.....	22 déc....	192	Gentil....	D ^r des tirages financ ^{es}	Paris.....	10 00
Idem.....	Libourne.....	j. 1879.	"	Guion....	MM. Tolra.....	Idem.....	3 00
Idem.....	Lodève.....	1 ^{er} janvier.	"	A. Privat..	Jules Jourdan.	Marseille.....	10 00
Idem.....	Puisserguier.....	3 janvier..	198	Abelanet..	Abelanet.....	Paris.....	150 60
Idem.....	Saint-Malo.....	26 d. 1878	181	Boschat... ..	Boschat.....	Angers.....	10 00
Idem.....	S ^t -Benoît-du-Sault.	7 novemb.	411	Lebourg... ..	Lebourg.....	Dra-el-Mizau..	5 00
Idem.....	Tours.....	11 j. 1879.	"	A. Viau.....	Paris.....	10 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
21 janvier 1879.	Longenis.....	21 décemb. 1878.	26	MM. Gaudin...	MM. Gaudin.....	Châteauroux ..	15 ^f 00 ^c
Idem.....	Saint-Flovier.....	15 déc....	78	Réobin.....	Thibainville..	Paris.....	16 30
Idem.....	Vouvray.....	4 j. 1879.	72	M ^{me} Bougréau..	Bougréau.....	Libourne.....	5 00
Idem.....	Villedomer.....	Idem.....	105	MM. Thillé....	M ^{me} v ^e Millé....	Les Ormes....	10 00
Idem.....	Dolomieu.....	10 janv....	149	Barbier....	MM. Beurgnet Ca- lais et C ^e	Paris.....	11 85
Idem.....	Fraisans.....	18 d. 1878.	239	M ^{me} Duvois....	Duvois.....	Suresnes.....	5 00
Idem.....	Lit-et-Mixe.....	2 j. 1879.	30	MM. Delès....	M ^{me} Delès.....	Clermont-Ferr.	5 00
Idem.....	Saint-Étienne...	4 janv....	423	Prat.....	La supérieure des re- ligieuses de S.-M.	Nico.....	200 00
Idem.....	Montpellier.....	20 déc....	215	M ^{me} v ^e Congras.	M. Teinesde....	Serverette....	220 60
Idem.....	Bordeaux-Chartrons	8 déc....	181	MM. Mistrot..	MM ^{mes} Mistrot...	Bauscat.....	5 25
Idem.....	Blois.....	12 j. 1879.	281	Biche.....	M. Lagre.....	Paris.....	15 00
Idem.....	Connaux.....	30 déc....	"	Arènes....	MM. Bonnaud....	Marseille....	66 60
Idem.....	Gaudéran.....	1 ^{er} déc....	"	Barthelong.	Barthelemy...	Mont-de-Marsan	10 00
Idem.....	Montfort-s.-Bois..	17 déc....	26	Beauvalet..	Beauvalet....	Versailles....	6 00
Idem.....	Montoire-s.-Bois..	30 déc....	"	Domette....	Amorie.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	dem.....	Idem.....	5 60
22 janvier.	Cherbourg.....	24 déc....	77	M. Léonard Mi- chel.	MM. Léonard.....	S ^t -Pierre-Église	5 00
Idem.....	Reims.....	31 déc....	318	MM. Chebraux..	Coucoureux...	Fismes.....	100 00
Idem.....	Longeau.....	22 déc....	72	Moussus...	Moussus.....	Montbéliard...	10 00
Idem.....	Spincourt.....	15 déc....	163	de Bollemont	De Balathier..	Paris.....	16 25
Idem.....	La Bassée.....	31 déc....	24	Leclercq...	Beghin.....	Étampes.....	14 00
Idem.....	Lavardac.....	30 déc....	273	Laverny..	Laverny.....	Trajan.....	12 00
Idem.....	Saint-Lambert-du- Lattay.	Idem.....	128	Plot.....	Plot.....	Tours.....	5 00
Idem.....	Saint-James.....	2 déc....	43	M ^{lle} Gesmier...	Gesmie.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Lunéville.....	13 j. 1879.	39	M. Klein.....	M ^{lle} Lévy.....	Idem.....	60 00
Idem.....	Hennebont.....	6 j. 1879.	275	M ^{me} Lavessan...	MM. Letodet....	Mamers.....	6 00
Idem.....	Cambrai.....	5 janv....	373	M. Guérin...	Jourdain.....	Chezy-s.-Marne	37 50
Idem.....	Briouze-S ^t -Gervais.	4 janv....	140	M ^{me} de Vancelle.	Danusse.....	Orléans.....	24 00
Idem.....	Briquebec.....	Idem.....	87	MM. Surcauf..	Turquet.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Bazancourt.....	7 janv....	366	M. Euslé....	Euslé.....	Cherbourg....	10 00
Idem.....	Pont-de-Vaus.....	6 janv....	429	M ^{lle} Guyénon..	F. Didot.....	Paris.....	14 00
Idem.....	Ribemont.....	30 déc....	299	M. Loncle...	Ahuze.....	Béthune.....	5 00
Idem.....	Cannes.....	27 déc....	183	M ^{me} Sozet.....	Noche.....	Paris.....	72 00
Idem.....	Bar-sur-Aube....	4 janv....	58	MM. Moncœur..	Moncœur.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Cunfin.....	2 janv....	18	Valentin..	Valentin.....	Nîmes.....	15 00
Idem.....	Marseille.....	27 déc....	113	M ^{lle} Ducas.....	Ducas.....	Largentière... 100 00	
Idem.....	Idem.....	4 janv....	352	MM. Raymond..	MM ^{mes} Blanc....	Cannes.....	20 00
Idem.....	Hoaflour.....	14 déc....	"	Débrae...	Desante.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Livarot.....	17 déc....	22	Després...	MM. Pottier....	Vernon.....	20 00
Idem.....	Tonnay.....	8 janv....	19	M ^{lles} Benon....	Benon.....	Bordeaux....	10 00
Idem.....	Beaulieu.....	21 déc....	347	Planchard..	M ^{lle} Ceyrac.....	Paris.....	8 00
Idem.....	Mirebeau.....	19 janv....	"	Idem.....	M ^{me} Cenquet....	Idem.....	4 00
Idem.....	Arras.....	14 janv....	422	MM. Leblanc..	MM. Mériniaç..	Idem.....	68 75
Idem.....	Idem.....	16 janv....	44	Levray....	Croisilles....	Idem.....	50 00
Idem.....	Lyon.....	Idem.....	"	Econome C ^e des Dombe.	Sicaucy.....	Idem.....	70 00
Idem.....	Idem.....	7 janv....	143	MM. Chabert..	D ^e école Soleymieux.	Soleymieux... 133 00	
Idem.....	Mâcon.....	11 janv....	"	Py.....	MM. Berthier....	Paris.....	50 00
Idem.....	Bresse-s.-Grasse.	36 déc....	295	André.....	Gautheron....	Toulon.....	8 00
Idem.....	Joney.....	27 déc....	41	Berthier....	Berthier.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Bouloire.....	2 janv....	250	Bercy.....	Bercy.....	Lille.....	10 00
Idem.....	Châteauneuf-s.-S..	17 janv....	231	M ^{me} Loison....	Trouvé.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Versailles N.-D..	25 déc....	69	M. Gillot....	Gillot.....	Belfort.....	3 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
22 janvier 1879.	Versailles.....	31 déc. 1878.	"	Directeur des postes.	MM. Graffier.....	Authon - la - Plaine.	65 ^f 00 ^c
Idem.....	Épône.....	18 déc.	166	M ^{lle} Proz.....	Proz.....	St-Genis-Pouilly	25 00
Idem.....	Houdan.....	14 j. 1879.	140	MM. Duval....	Duval.....	La Verrière. . .	30 00
23 janvier.	Limours.....	3 janvier..	267	Buisson....	Caurié.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Noisy-le-Grand....	10 janvier.	24	M ^{lle} Fitz-Gérald.	M ^{me} Stokes.....	Idem.....	75 00
Idem.....	Le Havre-port. . .	1 ^{er} janvier	113	MM. Durau....	M. Hulbert.....	Belfort.....	10 50
Idem.....	Lieusaint.....	12 janvier.	158	Voisin....	Rédacteur du <i>Petit Journal</i> .	Paris.....	6 00
Idem.....	Paris, caisse.....	13 janvier.	322	<i>Le Louvre</i>	M. Hermaut.....	Arras.....	10 25
Idem.....	Paris, bureau n° 1..	1 ^{er} janvier	274	M ^{me} Dupos....	M ^{me} Dupos.....	Cambrai.....	100 00
Idem.....	19 janvier,	241	MM. D'Handt..	Marti.....	Paris.....	20 00
Idem.....	4 janvier.	259	Faivrot....	M. Bailly.....	Chal.-sur-Saône	40 00
Idem.....	7 janvier.	415	Pasquier..	M ^{me} Pasquier....	Mer.....	30 00
Idem.....	10 janvier.	355	Moyss....	MM. Moyse.....	Morteau.....	30 00
Idem.....	28 d. 1878	84	Imbert....	Verrillet....	Aix-en-Provence	10 50
Idem.....	Belleville-Paris..	21 déc.	190	Bordier....	Fayer.....	Chezy-s.-Marne	70 00
Idem.....	Fontenay-aux-Roses	3 déc.	126	Leacot....	Allot, soldat..	Alger.....	10 00
Idem.....	Issy-sur-Seine....	17 j. 1879.	79	Rousseau..	Rousseau.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Maison-Blanche..	1 ^{er} janvier	103	M ^{me} Richard..	Allard.....	Chambley.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	109	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Albi.....	28 d. 1878	"	M. Vidal....	Fabriques du Nord..	Paris.....	127 00
Idem.....	Réalmon.	16 déc.	"	M ^{me} Lapeyrouse.	M. Sicad.....	Marseille.....	20 50
Idem.....	Angers.....	21 déc.	237	MM. Pignot....	Gérant du <i>Moniteur des aspirantes</i> .	Bordeaux.....	6 50
Idem.....	Saint-Ény.....	Idem.....	64	Cardin....	MM. Cardin.....	Landerneau... .	10 00
Idem.....	Reims.....	18 j. 1879.	"	M ^{me} Neveu....	Berger.....	Soissons.....	25 25
Idem.....	Dunkerque.....	15 janvier.	199	MM. Maningue.	Maningue.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	209	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Songuans.....	14 janvier.	42	MM. Godo....	Godo.....	Idem.....	40 00
Idem.....	Vichy.....	2 janvier..	154	Mercier....	<i>Journal La Poupée-Modèle</i> .	Idem.....	8 00
Idem.....	Millau.....	1 ^{er} janvier.	24	Boulonnet..	MM. Boulonnet..	Grenoble.....	40 00
Idem.....	Idem.....	31 d. 1878	20	Gayraud....	Gayraud.....	Paris.....	21 00
Idem.....	Marseille.....	11 j. 1879.	121	Junca.....	M ^{me} Ané.....	Fos.....	100 00
Idem.....	Cosny-Halbout. . .	27 d. 1878.	89	M ^{me} Mayard... .	M. Banait.....	Verdun.....	5 00
Idem.....	Lisieux.....	17 j. 1879.	343	MM. Horel....	M ^{me} Nicolas.....	Paris.....	60 00
Idem.....	Bourges.....	2 janvier..	348	Jamet....	MM. Jamet.....	Besançon.....	10 00
Idem.....	Idem.....	14 janvier.	21	Brat.....	Aimé.....	Nérondes.....	50 00
Idem.....	Tullos.....	3 janvier..	237	M ^{me} Maury....	M ^{me} Buge.....	Uzerche.....	8 00
Idem.....	Montdidier.....	28 d. 1878.	138	M. Morel....	MM. Morel.....	Toulon.....	20 00
Idem.....	St-Germ.-en-Layé..	11 j. 1879.	67	M ^{me} Couvreur..	Muller.....	Paris.....	26 00
Idem.....	Fécamp.....	7 janvier..	102	MM. Petitpas..	M ^{lle} Lassaveur..	Savigny-s-Orge	100 00
Idem.....	Beaunc (La).....	24 d. 1878	39	Lacroix....	MM. Firmin-Didot.	Paris.....	14 67
Idem.....	Orléans.....	29 déc.	40	Duchalais..	Douchet.....	Autan.....	32 00
Idem.....	Agen.....	16 déc.	251	Martinelli..	Noblet.....	Paris.....	20 00
Idem.....	Dornes.....	2 déc.	166	Barat.....	<i>Société Publications périodiques</i> .	Idem.....	4 70
Idem.....	Cambrai.....	19 déc.	79	Saeary....	<i>Journal Le Conseiller</i>	Idem.....	6 00
Idem.....	Montargis.....	17 j. 1879	118	M ^{me} Curce....	M ^{lle} Bezombes....	Idem.....	10 00
Idem.....	Longwy.....	11 janvier.	439	MM. Jeanson..	M. Genest.....	Nancy.....	1 80
Idem.....	Saint-Clément....	10 janvier.	175	Vantillard..	<i>Journal l'Éclairc.</i>	Lunéville.....	17 00
Idem.....	Étain.....	6 janvier..	239	Périn.....	MM. Périn.....	Paris.....	2 50
Idem.....	Armentières.....	15 janvier.	57	Demars....	Demars.....	St-Ger.-en-Laye	20 00
Idem.....	Paris, bureau n° 3..	10 janvier.	419	Grandin....	Cailly.....	Nico.....	90 00
Idem.....	21. 8 janvier.	15	Soudée....	Dehaut.....	Paris.....	2 50
Idem.....	36. 1 ^{er} janvier	233	Bertaud....	Bertrand, cap ^e .	Besançon.....	10 00
Idem.....	Termes.....	17 janvier.	"	M ^{me} Galli....	Davin.....	Marseille.....	100 00
Idem.....	Poite-Saint-Sulpice (La).	29 d. 1878	174	M. Tauron... .	Jouves.....	Béziers.....	20 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
23 janvier.	Toulon-sur-Mer...	28 d. 1878	"	MM. Fabre....	MM. Fabre.....	Paris.....	5 ^f 00 ^c
Idem.....	Arnac-la-Poste....	7 j. 1879.	216	Bellay...	Bellay, soldat	Montauban....	10 00
Idem.....	Noyers-sur-Serin..	26 d. 1878	109	Soupault.	Cané, soldat.	Orléans.....	20 00
Idem.....	Yssingeaux.....	29 déc....	211	Desroyes.	Journal le Voleur illustré.	Paris.....	13 25
Idem.....	Vallières.....	14 j. 1879	"	Gasne....	Moniteur des valeurs à lots.	Idem.....	1 00
Idem.....	Montrejeau.....	Idem.....	9	Pujol....	M. Pujol.....	Saint-Étienne..	45 00
Idem.....	Nyons.....	15 janvier.	"	Ollivier..	M ^{lle} Ollivier.....	Aix.....	40 00
Idem.....	Branne.....	14 d. 1878	10	Ducasse..	MM. Valer.....	Paris.....	3 60
Idem.....	Périgueux.....	28 déc....	315	Doche....	Rives.....	Beaumont-du-P ^s	70 70
24 janvier.	S ^t -Jean-d'Angely..	21 j. 1879.	360	M ^{me} Esmein..	Lemoine....	Paris.....	4 80
Idem.....	Tréguier.....	1 ^{er} janvier.	50	MM. Seguillon.	Seguillon...	Brest.....	5 00
Idem.....	Tulle.....	8 janvier..	304	Salle....	Dentu.....	Paris.....	14 00
Idem.....	Courcelles.....	19 janvier.	110	Tessel...	Bellan.....	Idem.....	75 00
Idem.....	Creulles.....	17 d. 1878.	71	Cussy....	Édouard....	Amfréville....	96 00
Idem.....	Chevagnes.....	8 j. 1879.	"	Noche....	Straas.....	Bordeaux.....	100 00
Idem.....	Sauveterre - de - Béarn.	31 d. 1878.	434	Lesconte..	Lesconte....	Paris.....	10 00
Idem.....	Lyon.....	1 ^{er} janvier	135	Cabal....	Cabal.....	Nîmes.....	35 00
Idem.....	Saint - Jеоire - de - Faucigny.	3 j. 1879.	76	Revillon..	Administrateur du comité républicain	Paris.....	10 00
Idem.....	Coudrecieux.....	29 d. 1879.	29	Busson...	MM. Busson.....	Orléans.....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	30	Idem.....	Idem.....	Idem.....	1 00
Idem.....	Buchy.....	6 j. 1879.	122	Fournier.	Blard.....	Offranville....	145 00
Idem.....	Fécaup.....	3 janvier..	199	M ^{me} Buquet... MM. Roussel..	Buquet..... Roussel.....	Nantes..... Senlis.....	9 00 5 00
Idem.....	Yerville.....	6 janvier.	51	Ruolz....	Dumont.....	Paris.....	76 00
Idem.....	Versailles (R. D.).	7 janvier.	326	Grouart..	Moiniot....	Vincennes....	10 00
Idem.....	Moudon.....	18 janvier.	77	Robe....	Pruvost....	Hermin.....	50 00
Idem.....	Philippeville....	4 u. 1878.	101	Couderc..	Couderc, mar.	Toulon.....	80 00
Idem.....	Castelsarrasin...	12 déc....	10	Idem.....	Couderc.....	Cayenne.....	10 00
Idem.....	Idem.....	14 août... 3 j. 1879.	13 117	Idem..... Directeur des banques départ...	Idem..... Saint-Anne-Mathia.	Idem..... Landerneau...	6 26
Idem.....	Montmartre 2°...	6 janvier.	168	M ^{lle} Bigeola..	M ^{me} Hultot.....	Corbeil.....	30 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	27 d. 1878	83	M. Automarchi.	MM. Tavera....	Ajaccio.....	50 00
Idem.....	Vaugirard 1°.....	13 j. 1879.	255	M ^{me} Lefèvre... MM. Paul.....	Lefèvre..... l'abbé Serre.	Rouen..... Nîmes.....	20 00 50 00
Idem.....	Montfort-sur-Argen	2 janv...	73	Idem.....	Idem.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	74	Idem.....	Idem.....	Idem.....	9 40
Idem.....	Idem.....	Idem.....	75	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Poitiers.....	12 janvier.	"	"	M ^{me} Plais.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Sens.....	15 janvier.	107	M ^{me} Vermiglia.	M. André.....	Idem.....	6 00
Idem.....	Vermenton.....	13 janvier.	71	MM. Joux....	S ^t -Marie-Bon-Past.	Sens.....	8 00
Idem.....	Brenod.....	30 d. 1878	190	Badoux...	M ^{me} Badoux....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Villers-sur-Mer... La Bassée.....	14 j. 1879. 16 d. 1878	7 448	Pillon... Drumez..	MM. Staude.... Drunox.....	Paris..... Beauvais....	10 00 5 00
Idem.....	Dunkerque.....	30 déc....	2	M ^o Jeanne Keyn	Jeanne Keyn.	Cherbourg....	10 00
Idem.....	Seclin.....	17 déc....	315	M. Trestelin..	Trestelin....	Troyes.....	20 00
Idem.....	Longuyon.....	6 j. 1879.	239	M ^{lle} Pierson...	Firmin Didot	Paris.....	15 00
Idem.....	Esquellec.....	3 janvier.	100	MM. Cavry...	Cavry.....	Versailles....	10 00
Idem.....	Idem.....	Idem.....	101	Idem.....	Idem.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Masnières.....	4 janv...	137	Démaret..	Démaret....	Angers.....	10 00
Idem.....	Solesmes.....	2 janvier..	26	Heughebaert	Heughebaert.	Porquerolles...	4 00
Idem.....	Alger.....	24 d. 1878	221	M ^{me} André... Bonneville	Pauchon.... Bonneville..	Paris..... Charenton-Paris	20 00 5 00
Idem.....	Verneuil-sur-Aure.	7 j. 1879.	43	M. Abria....	l'Économe...	Périgueux....	69 50
Idem.....	Bordeaux.....	10 janvier.	446	M ^{me} Fréginoux	Kraez Kiervicz	S ^t -Martin-de-Ré	15 00
Idem.....	Blanc.....	6 janvier..	"	M ^{me} Fréginoux	M ^{lle} Pitalongas...	Marseille....	20 00
Idem.....	Brest.....	1 ^{er} janvier.	247	M. Santini....			

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
24 j. 1879.	Clermont (Haut-).	27 d. 1878.	110	MM. Corday...	MM. Corday.....	Saint-Étienne..	60 ^r 00 ^c
Idem.....	Courville.....	14 j. 1879.	"	Laigneau..	Duboult.....	Paris.....	50 00
Idem.....	Lafresnais.....	30 d. 1878.	82	Lomonier..	Lemonier.....	Orléans.....	6 00
25 j. 1879.	Fresnoy-le-Grand..	15 j. 1879.	214	Venet.....	<i>Le Petit Journal</i>	Paris.....	24 00
Idem.....	Cannes.....	2 déc. 1878	11	Arnoldi...	MM. Gizaud.....	Draguignan...	8 00
Idem.....	Mouzon.....	14 j. 1879.	94	Dewé.....	Staude.....	Paris.....	7 20
Idem.....	Nouzon.....	14 janvier.	95	Jacquemart.	Staude.....	Paris.....	7 20
Idem.....	Jessains.....	12 janvier.	75	Dahlem...	Dahlem.....	Payns.....	40 00
Idem.....	Confolens.....	14 janvier.	193	Chamborand	Raynaud.....	Limoges.....	150 00
Idem.....	Rouillac.....	25 d. 1878.	15	Danioud...	<i>Journal la Mode</i>	Paris.....	17 75
Idem.....	Chaillevette.....	7 j. 1879..	11	Gagnard...	<i>Journal la Jeunesse</i> .	Paris.....	5 00
Idem.....	Idem.....	7 janvier..	12	M ^{me} Gagnard...	<i>J. Magas. pittoresq.</i>	Paris.....	8 50
Idem.....	Montguyon.....	26 d. 1878.	241	"	<i>Journal le Progrès</i> ..	Saintes.....	6 00
Idem.....	Saint-Flozenteber.	20 déc....	391	M ^{me} Fromentin.	MM. Fromentin....	Dijon.....	10 00
Idem.....	Tarbes.....	30 déc....	233	MM. Loubet...	Peguilhan....	Lourdes.....	20 00
Idem.....	St-Amand-Roche-Savine.	1 ^{er} j. 1879.	106	Fournier..	Fournier.....	Lyon.....	15 00
Idem.....	Aillevilliers.....	18 janvier.	129	Grandmontagne.	Staude.....	Paris.....	12 00
Idem.....	Montivilliers.....	10 janvier.	153	Auber.....	Casenave.....	St-Ger.-en-Laye	200 00
Idem.....	Condé-sous-Vègre..	2 janvier..	3	Rôse.....	Fouchet.....	Belfort.....	5 00
Idem.....	Livry.....	8 janvier..	174	Perrin.....	Sabatier.....	Levallois-Perret	58 60
Idem.....	Mantos.....	11 janvier.	89	Motron...	Motron.....	Paris.....	10 00
Idem.....	Toutencourt.....	13 janvier.	131	Vilbert....	Vilbert.....	Saint-Omer....	25 00
Idem.....	Lison.....	9 d. 1878.	225	Giard.....	Giard.....	Versailles.....	10 00
Idem.....	Saint-Jean-Losne..	28 déc....	102	Berthe....	M ^{me} Huot.....	Chalon.....	10 00
Idem.....	Royan.....	10 j. 1879.	307	La Grandière	MM. De la Graudière	Genlis.....	180 00
Idem.....	Vichy.....	20 janvier.	168	Ranglet...	Marin.....	Arles.....	15 00
Idem.....	La Caverlerie....	11 janvier.	60	Campot...	Giraud.....	Marseille.....	94 40
Idem.....	Beaumont.....	26 d. 1878.	174	M ^{me} Philippe..	Philippe.....	Havre.....	30 00
Idem.....	Arles.....	22 déc....	286	"	Perrier.....	Aia.....	59 15
Idem.....	Busigny.....	7 déc....	145	MM. Flament..	Flament.....	Douai.....	5 00
Idem.....	Meyrucis.....	3 j. 1879..	289	Avesque...	Avesque.....	Marseille.....	20 00
Idem.....	Lisieux.....	8 janvier..	156	"	G. Louis.....	Arzen.....	30 00
Idem.....	Villers-sur-Mer...	29 d. 1878.	208	Lebrai....	Lebrai.....	Orléans.....	10 00
Idem.....	Siojean.....	9 j. 1879..	42	Jalras.....	Jalras.....	Pamiers.....	50 00
27 j. 1879.	Seclan.....	27 d. 1878.	238	Legay.....	Feray.....	Longwy.....	10 00
Idem.....	Bouglon.....	26 déc....	172	Cabannel..	<i>Mag. Le Tapis-Rouge</i>	Paris.....	17 00
Idem.....	Douai.....	10 déc....	1	Trera.....	Direction de l'Asile.	Bailleul.....	5 00
Idem.....	Plessé.....	2 j. 1879..	304	Loret.....	M. Loret.....	Saint-Quentin.	20 00
Idem.....	Damazan.....	15 janvier.	422	Dutour....	Economiste du collège.	Bazas.....	2 72
Idem.....	Cholet.....	3 janvier..	281	Simon.....	MM. Simon.....	Montmorency..	30 00
Idem.....	Sermaize-sur-Saulx.	18 janvier.	235	M ^{me} Hugues...	Delamette....	Confl ^s -S ^{te} -Hon ^c	150 00
Idem.....	La Charité.....	4 janvier..	10	MM. Blet.....	Aulard.....	Cherbourg....	10 00
Idem.....	Rouhaix.....	17 janvier.	"	Legrand...	Grez.....	Neuilly-s.-Seine	19 20
Idem.....	Compiègne.....	17 janvier.	357	M ^{me} Mehaye..	Desingé Carpentier.	Paris.....	121 39
Idem.....	Alençon.....	14 janvier.	"	MM. Gouin...	Gouin.....	Idem.....	50 00
Idem.....	Argentan.....	13 janvier.	"	Trinery...	M ^{me} Marthe Vicillot	Idem.....	35 00
Idem.....	Idem.....	13 janvier.	"	Maurin....	Idem.....	Idem.....	15 00
Idem.....	Arras.....	14 janvier.	"	Leblanc...	MM. Merinac....	Idem.....	68 75
Idem.....	Pau.....	7 d. 1878.	270	M ^{te} Duparc...	Gueyton.....	Idem.....	"
Idem.....	Sauxillanges.....	9 j. 1879..	185	MM. Bouglon..	Bouglon.....	Dellys.....	10 00
Idem.....	Anse.....	6 janvier..	277	Michellet..	Didot.....	Paris.....	3 50
Idem.....	Saint-Germain-du-Plain.	6 janvier..	223	Olivier....	Didot.....	Idem.....	14 00
Idem.....	Annecy.....	10 janvier.	450	Duclaux...	Duclaux.....	Idem.....	20 00
Idem.....	Deuil.....	23 janvier.	77	Rabier....	Staude.....	Idem.....	7 05
Idem.....	Mantes.....	11 janvier.	"	Motron....	Motron.....	Idem.....	10 00
Idem.....	Pussay.....	19 janvier.	98	Marchand..	Marchand....	Cherbourg....	5 00

DATE de l'ENTRÉE des réclamations:	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM de DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
27 janvier 1879.	Chevreuse.....	30 décembre 1878.	314	MM. Pinson....	MM. Pinson.....	Neuchâtel.....	5 00
Idem.....	Issoire.....	29 décemb..	121	Fouilloux..	Boucher.....	Clermont-Fer- rand.....	10 00
Idem.....	Clermont-Ferrand.	6 janv. 1879	92	Courtade..	Courtade.....	Vichy.....	5 00
Idem.....	Carvin.....	18 janvier.	148	Callot....	Callot.....	Lunéville....	5 00
Idem.....	Latour-d'Auvergne	26 déc. 1878	240	Verdier...	Verdier.....	Chambéry....	10 00
Idem.....	Garlin.....	1 ^{er} jan. 1879	159	Desperéz..	Labrousche...	Clermont-Fer- rand.....	3 00
Idem.....	Lescheraines.....	6 janvier..	120	Frenot....	Frenot.....	Lyon.....	10 00
Idem.....	Versailles.....	13 janvier.	273	Mathias...	M ^{me} Mathias.....	Le Havre.....	50 00
Idem.....	Havre-Ingouville..	30 d. 1878.	246	Soulard...	Landrin.....	Valenciennes..	20 00
Idem.....	Yport.....	3 jan. 1879.	379	Lefebvre..	MM. Lefebvre....	Rouen.....	5 00
Idem.....	Ham.....	24 déc. 1878	245	M ^{me} Blondelle..	Blondelle.....	Amiens.....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 1	4 décembre.	75	M. Pingeot...	M ^{me} Pingeot.....	Ormes-sur-V ^{no}	8 00
Idem..... n° 1	29 décemb.	391	M ^{lle} Vairrière..	MM. Molleton....	Ambrières.....	40 00
Idem..... n° 1	1 ^{er} ja. 1879	263	MM. Lavigne...	Staub.....	Le Mans.....	5 00
Idem..... n° 1	2 janvier..	222	Norbert...	Lucet Lemoine.	Attichy.....	19 00
Idem..... n° 1	4 janvier..	95	Chaudière.	Rétaux.....	La Rochelle..	17 00
Idem..... n° 3	8 janvier..	306	M ^{me} Marin....	Desblaches....	Chablis.....	120 00
Idem..... n° 3	23 janvier.	232	M. Roos....	Gendrier.....	Paris.....	20 00
Idem..... n° 4	1 ^{er} janvier.	84	M ^{me} Pichard...	Picharde, soldat	Montbéliard...	5 00
Idem..... n° 4	18 janvier.	293	MM. Saintaraille	M. Saintaraille, sol- dat.....	Joigny.....	5 00
Idem..... n° 7	13 janvier.	164	Darin.....	M ^{me} Fournier....	Lyons-la-Forêt.	25 00
Idem..... n° 11	21 d. 1878.	"	M ^{me} Dubuisson.	MM. Morel.....	Paris.....	10 00
Idem..... n° 12	15 ja. 1879	92	M ^{me} Bernard...	Breuillet....	Courtenay....	40 00
Idem..... n° 16	1 ^{er} janvier.	122	MM. Grandet...	Grandet.....	Bordeaux.....	10 00
Idem..... n° 19	19 janvier.	50	Deschamps.	Deschamps...	Peissy.....	5 00
Idem..... n° 20	28 déc. 1879	113	Palarés.	Sainte-Foy Le- moine.....	Malonecène...	34 80
Idem..... n° 24	25 déc....	20	Fagnel....	Nahot.....	Angers.....	50 00
Idem..... n° 25	24 déc....	234	M ^{me} Fauvel....	Andresy.....	Montignac....	20 00
Idem..... n° 26	12 jan. 1879	12	MM. Chaget...	M ^{lle} Waussy.....	Saint-Denis... Oujonc e Tr..	10 00 61 40
Idem..... n° 27	17 janvier.	230	Froelicher.	MM. Tellieret....	Mayenne.....	3 00
Idem..... n° 29	31 d. 1878.	180	M ^{me} Lacone....	Germain, soldat	Luc-S.-Sauveur	20 00
28 janvier n° 35	11 jan. 1879	200	M ^{me} de Marbot.	M ^{me} Menant.....	Paris.....	6 00
Idem..... n° 37	17 janvier.	42	M. Champagne.	Champagne...	Hendin.....	6 00
Idem.....	Belleville-Paris...	31 d. 1878.	277	M. Nantier...	MM. Nantier, soldat	Saint-Paterne..	20 00
Idem.....	Belleville-Paris...	16 ja. 1879.	93	M ^{me} Martin....	Boulard.....	Rennes.....	20 00
Idem.....	Colombes.....	27 d. 1878.	240	MM. Puget....	Raulin.....	Paris.....	7 00
Idem.....	Joinville-le-Pont.	20 décemb.	39	Cibiel.....	<i>La Semaine religieuse.</i>	Frévent.....	2 50
Idem.....	Idem.....	3 jan. 1879	"	Dehaire,	MM. le Maire.....	Bordeaux.....	20 00
Idem.....	Levallois.....	16 janvier.	223	MM. Sagnes....	Hansen.....	Brest.....	10 00
Idem.....	Montmartre.....	31 déc. 1878	195	Stenfort...	M ^{lle} Stenfort....	Idem.....	10 00
Idem.....	Idem.....	31 décemb.	196	Stenfort...	Idem.....	Nevers.....	31 00
Idem.....	Montreuil-s.-Bois.	6 janvier..	226	Planson...	MM. Planson.....	Paris.....	12 50
Idem.....	Lautrec.....	8 janvier..	278	Pajol.....	Pujol.....	Barjols.....	15 00
Idem.....	St-Nazaire-du-Var.	3 janvier..	27	M ^{me} Imbert....	M ^{me} Imbert.....	Aix-en-Othe... Bollène.....	60 00 50 00
Idem.....	Tourves.....	21 janvier.	"	Garde-Laurent..	M. Garde Laurent.	Marseille.....	130 00
Idem.....	Camaret.....	16 janvier.	20	M ^{lle} Quéten....	M ^{lle} Quéten.....	Augers.....	20 00
Idem.....	Gordes.....	29 déc. 1878	116	MM. Silvestre..	MM. Silvestre....	Camp de Châlons	4 00
Idem.....	Bouin.....	2 jan. 1879.	73	Baraude...	Baraux, soldat	Paris.....	20 00
Idem.....	La Garnache.....	9 janvier..	9	Sire.....	Sire.....	Chatellerault...	30 00
Idem.....	Poitiers.....	2 janvier..	"	M ^{lle} Guery....	Ricque.....		
Idem.....	Les Ormes-s.-V...	6 janvier..	135	M. Martin.....	Ladoux.....		

DATE de l'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de l'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
26 janvier 1879.	Saint-Savin-sur-Gartempe.	10 décemb. 1878.	253	MM. d'Abadie.	MM. Prevot-Rattier.	Paris.	14 ^f 00 ^c
Idem.	Limoges.	25 déc. ...	183	Pascal. ...	Balagnet.	Marseille.	20 00
Idem.	Idem.	20 janv. 79	"	Froidfond.	Auzary.	Paris.	112 50
Idem.	Épinal.	Idem.	"	M ^{me} Résol.	M ^{me} Valance.	Idem.	7 00
Idem.	Xertigny.	8 déc. 1878	114	MM. Éraсте. ...	MM. Éraсте.	Bordeaux.	25 00
Idem.	Idem.	29 déc. ...	156	Éraсте. ...	Éraсте.	Idem.	35 00
Idem.	Auxerre.	16 janv. 79	176	Frémion. ...	Descluchés. ...	Paris.	36 00
Idem.	Bordj-Bouira.	31 déc. 1878	80	Chrétien. ...	M ^{me} Chrétien.	Saint-Denis. ...	30 00
Idem.	Guéret.	2 janv. 1879	172	Tripardoux.	MM. Zorin.	Paris.	3 50
Idem.	Besançon.	18 janv. ...	47	Ducros. ...	Farcy.	Ivry-sur-Seine.	10 00
Idem.	Nyons.	5 janv. ...	49	Barrois. ...	Maurice.	Villeneuve. ...	50 00
Idem.	Idem.	15 janv. ...	"	Olivier. ...	M ^{lle} Ollivier.	Aix.	40 00
Idem.	S ^t -Paul-lès-Romans	11 janv. ...	"	Carpot. ...	MM. Carpot.	Paris.	60 00
Idem.	Évreux.	9 janv. ...	132	Boudat. ...	Vassy.	Idem.	30 00
Idem.	Bourgtheroulde. ...	14 janv. ...	33	M ^{lle} Hue.	Hue.	Rouen.	3 00
Idem.	Chamborigaud. ...	13 janv. ...	"	MM. Genoyer. ...	Genoyer.	Marseille.	40 00
Idem.	Fleurance.	11 janv. ...	115	Lezinu. ...	Journal de Toulouse.	Toulouse.	12 00
Idem.	Bazas.	4 janv. ...	195	Beaumont. ...	M. Beaumont. ...	Fontenay-le-C ^{te}	5 00
Idem.	Coutras.	10 janv. ...	200	Durand. ...	Journal la Gironde.	Bordeaux.	12 55
Idem.	Montpellier.	18 janv. ...	218	Mauri. ...	MM. Cochut.	Paris.	24 00
Idem.	Cette.	23 janv. ...	"	Miniard et Dejeau.	Trouillon. ...	Idem.	48 80
Idem.	Rennes.	11 janv. ...	"	Giffard. ...	M ^{lle} Bertin.	Idem.	77 00
Idem.	La Guerche-de-Bret.	9 janv. ...	415	Sernidec. ...	M ^{me} A. Mahé.	Paimpol.	7 50
Idem.	Dax.	13 janv. ...	7	Navailles. ...	Le Petit Journal. ...	Paris.	12 00
Idem.	Villeperdue.	4 janv. ...	138	Brunot. ...	M. Beau (Pierre).	Saint-Pompan.	30 00
Idem.	Bletterans.	7 janv. ...	394	Malter. ...	Journal Lyon républicain.	Lyon.	7 00
Idem.	S ^t -Sever-s ^t -l'Adour.	10 janv. ...	"	Seguin. ...	MM. Gounouilhou.	Bordeaux.	10 00
Idem.	Vendôme.	3 janv. ...	160	Martin. ...	Martin.	Orléans.	10 00
Idem.	Saint-Étienne.	13 janv. ...	"	Viet.	Pertuzé.	Paris.	5 00
Idem.	Granderoix.	6 janv. ...	"	Sassel.	Argenteuil. ...	22 00
29 janvier.	Grandbourg.	23 déc. 1878	51	MM. Navarre. ...	Tixier.	Paris.	115 20
Idem.	Eymot.	29 déc. ...	278	Poujaud. ...	Poujaud.	Montpellier. ...	10 00
Idem.	Clerval.	25 déc. ...	350	Yvor.	Yvor.	Bletterans. ...	10 00
Idem.	Idem.	Idem.	351	Yvor.	Yvor.	Idem.	1 00
Idem.	Pacy.	18 déc. ...	256	Boète.	Grouet.	Capdenac.	40 00
Idem.	Toulouse.	27 déc. ...	"	Laffond. ...	G. Serra.	Marseille.	10 00
Idem.	Idem.	Idem.	"	Laffond. ...	G. Serra.	Idem.	10 00
Idem.	Bordeaux.	26 déc. ...	39	Grauchi. ...	M ^{me} veuve Rouat. ...	Pau.	40 00
Idem.	Audenge.	30 déc. ...	181	Fleuri. ...	MM. Fleuri.	Bordeaux.	5 00
Idem.	Bégadan.	17 déc. ...	217	Bernard. ...	Fillicux.	Royan.	300 00
Idem.	Idem.	18 déc. ...	161	Bernard. ...	Fillicux.	Idem.	5 60
Idem.	Idem.	17 déc. ...	218	Bernard. ...	Fillicux.	Idem.	40 00
Idem.	Villandraut.	18 déc. ...	132	Laporte. ...	Laporte.	Tarbes.	20 00
Idem.	Lunel.	29 déc. ...	"	Lalle (L.).	Collet (Henry).	Alger.	20 00
Idem.	Fondettes.	28 déc. ...	60	Moyei. ...	Chirol.	Paris.	45 00
Idem.	Brossac.	6 déc. ...	41	Chadefaud.	Chauvet.	Périgueux. ...	15 00
Idem.	Pont-Farcy.	1 ^{er} janv. 79	14	Poullard. ...	Poullard.	Laval.	20 00
Idem.	Marseille.	8 janv. ...	281	Maglione. ...	Journal l'Économiste.	Paris.	20 00
Idem.	Crépy.	22 janv. ...	250	Moreau. ...	M. Clément.	Idem.	25 00
Idem.	Méry-sur-Seine. ...	24 déc. 1878	81	Grandsire. ...	Journal officiel. ...	Idem.	10 00
Idem.	Bréhat.	3 janv. 1879	103	Bedos.	Journ. Petit Moniteur	Idem.	3 00
Idem.	Briare.	Idem.	"	Gallais. ...	MM. Fayard.	Idem.	12 00
Idem.	Montargis.	27 janv. ...	"	M ^{me} v ^c Busset.	Vallon.	Idem.	140 00
Idem.	Sainte-Ménéhould.	10 janv. ...	164	M. Prevost. ...	Montaudoin. ...	Mantes.	10 00
Idem.	Lunéville.	15 janv. ...	63	M ^{me} Porte. ...	Mansuy.	Paris.	40 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
29 janvier.	Dunkerque.....	9 janv. 79.	412	MM. Debaeme..	MM. Debaeme.....	Caen.....	15 ^f 00 ^c
Idem.....	Crèvecœur.....	19 janv....	11	Lecat.....	Devenne.....	Beauvais.....	36 00
Idem.....	Nanteuil-le-Haudoin.	9 janvier.	"	Hocquet....	Verdet.....	Paris.....	25 00
Idem.....	Luzy.....	19 déc....	180	Poupet....	Laverrière....	Idem.....	10 00
Idem.....	Attichy.....	11 déc....	194	Hocuet....	Hocquet.....	Bar-le-Duc....	8 00
Idem.....	Fourchambault...	14 jan. 79	59	Dubis.....	Berthier.....	Moulin.....	10 00
Idem.....	Gravelines.....	10 jan. 79.	2	Cléty.....	Cléty.....	Versailles....	5 00
Idem.....	Jeumont.....	6 janv. 79.	"	Croix.....	Lauvrien.....	Valenciennes..	100 00
Idem.....	Valenciennes.....	23 jan. 79.	57	Collaert... M ^{me} Risque... M ^{me} Commerciale	Pelletier... M ^{me} Marceaux... Hénin.....	Denain..... Souppes..... Cœuvres.....	15 00 20 00 5 00
Idem.....	Paris, bur. n° 1..	5 déc....	230	M ^{me} Commerciale	M ^{me} Aumont....	Lisieux.....	3 00
Idem.....	———— n° 7..	3 janvier.	121	M ^{me} Aumont....	M ^{me} Aumont....	Joyeux.....	5 00
Idem.....	———— n° 16.	18 janvler.	234	M. Guérin....	MM. Guérin.....	Clermont-Fer-	5 00
Idem.....	———— n° 21.	29 déc....	17	M ^{me} Gongoul..	Peloton.....	rand.	5 00
Idem.....	La Chapelle-Saint-Denis.	14 janvier.	130	Verhaeven.	Verhaeven....	Charonne.....	5 00
Idem.....	Levallois.....	23 janvier.	180	MM. Talon....	Ricord.....	Paris.....	60 00
30 janvier.	Marseille.....	20 déc....	448	Hucciani...	Poli.....	San-Posto-Vec-	15 00
Idem.....	Proprian.....	9 déc....	123	M ^{me} Brunel....	M ^{me} Hery.....	Paris.....	30 00
Idem.....	Saint-Quentin....	18 janv....	"	MM. Demeuville	MM. Campiglia...	Idem.....	21 00
Idem.....	Nouvion-Thiérache	13 janv....	"	Vincenti...	Vincenti.....	Marseille.....	40 00
Idem.....	Calatoggio.....	28 déc....	12	La receveuse de	Thomas, trésor.	Arras.....	74 85
Idem.....	Bœux.....	16 j. 1879.	102	Roux.	de la Société Agricole.		
Idem.....	Bouloire.....	9 janv....	291	M ^{me} Chabiland.	Chabiland...	Chateauroux...	6 50
Idem.....	Lâché.....	7 janv....	70	MM. Bellenfant.	Bellenfant....	Lorient.....	5 00
Idem.....	Saint-Calais....	3 janv....	358	Mèche.....	M ^{me} Toy.....	Blois.....	5 00
Idem.....	Souppes.....	6 janv....	237	MM. Leloup....	MM. Leloup.....	Auxerre.....	5 00
Idem.....	Souppes.....	29 déc....	299	Martin....	Margueritat...	Paris.....	8 00
Idem.....	Bussièrès.....	30 déc....	50	Vallet.....	Vallet.....	Orléans.....	10 00
Idem.....	Villeparisis....	2 janv....	185	M ^{me} Charpentier	M ^{me} Pierri.....	Marseille.....	5 00
Idem.....	Chailly.....	Idem.....	304	Gourdet...	MM. Moreau.....	Coutances....	20 90
Idem.....	Donnemarie....	4 janv....	265	Villain....	Villain.....	Renn.s.....	8 00
Idem.....	Esbly.....	9 janv....	274	Roland....	Roland.....	Saint-Mihiel..	5 00
Idem.....	Argenteuil.....	18 janv....	342	M ^{me} Brard....	Brard.....	Mayenne.....	90 00
Idem.....	Idem.....	19 janv....	200	MM. Posthomo..	Aubert.....	Paris.....	3 00
Idem.....	Reuil.....	23 janv....	77	Rabier....	Haude.....	Idem.....	7 05
Idem.....	Saint-Cloud....	30 déc....	174	Chauteur...	Chauteur.....	Idem.....	25 00
Idem.....	Eu.....	26 janv....	"	Comérache.	M ^{me} Bonnaz.....	Idem.....	70 00
Idem.....	Portvendres....	17 janv....	296	M ^{me} Faravel....	M. Feravel.....	Lyon.....	130 00
Idem.....	Lyon Croix-Rousse	21 janv....	152	M ^{me} Boussuge..	M ^{me} Delhome....	Paris.....	40 00
Idem.....	Lyon.....	9 janv....	47	MM. Guillaume.	MM. Baudasse G-	Montpellier...	20 00
Idem.....	Idem.....	8 janv....	269	Maussenot.	Latour.....	Chagny.....	45 20
Idem.....	Cuiteaux.....	4 janv....	184	Bessard...	Bessard.....	Saint-Étienne.	12 00
Idem.....	La Chambre....	17 janv....	28	Concord...	Mallet.....	Paris.....	4 00
Idem.....	Yvetot.....	19 janv....	91	Garet.....	Garet.....	Caen.....	5 00
Idem.....	Domodt.....	3 janv....	17	Gousseau...	Cortry.....	Rennes.....	5 00
Idem.....	Taule Peuzé....	12 déc. 78	66	Briant....	Jacques Lomi.	Saint-Maixent.	3 00
Idem.....	Bordeaux.....	7 déc....	69	Marion....	Maugel.....	Lyon.....	36 00
Idem.....	Cadillac.....	14 déc....	180	Fitte.....	Viallard.....	Bordeaux.....	59 00
Idem.....	Pouilly Kerre...	31 déc....	58	Cucherat..	Vivié.....	Paris.....	5 00
Idem.....	Besançon.....	19 j. 1879.	251	Alexandre.	Auvray.....	Idem.....	38 10
Idem.....	Damoille.....	3 janv....	175	V ^e Chapelain.	Pichon.....	Bernay.....	10 00
Idem.....	La Guerche de Bretagne.	7 janv....	110	M. Crublet...	Crublet.....	Saint-Germain.	20 00

DATE de L'ENTRÉE des réclamations.	BUREAU D'ÉMISSION du mandat.	DATE D'ÉMISSION du mandat.	N° DU MANDAT.	NOM de L'EXPÉDITEUR.	NOM du DESTINATAIRE.	RÉSIDENCE.	SOMME.
31 janvier 1879.	Neuvy-sur-Sapulcre.	17 janvier 1879.	21	MM. Bailly...	MM. Bailly.....	Paris.....	200 ^r 00 ^s
Idem.....	Saint-Rambert-sur-Loir.	15 janv....	112	Clavillaux.	Dessaignes...	Tarbes.....	40 00
Idem.....	Sury-le-Comte...	15 janv....	413	Bellaclas..	Bellaclas....	La Roche-s-Yon	10 00
Idem.....	Orléans.....	13 déc....	139	Dauverst..	Bruant.....	Poitiers.....	28 50
Idem.....	Thumeries.....	4 déc....	36	M ^{lle} Desreux...	Coutéry.....	Paris.....	2 50
Idem.....	Crépy-en-Valois..	21 janv....	48	M. Harlant...	M ^{me} Augier.....	Compiègne....	5 00
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	24 déc....	117	M ^{me} Fayard...	MM. Hervieu....	Laigle.....	10 00
Idem.....	— n° 6.	27 janv....	"	MM. Duval....	Maugematin..	Autun.....	126 00
Idem.....	— n° 9.	28 déc....	45	July.....	M ^{me} de Vinzelles.	Gujan.....	200 00
Idem.....	— n° 17	13 janv....	191	Prévot et Bouvier.	MM. Poidras....	Gourdon.....	98 45
Idem.....	Charonne.....	2 déc....	30	Potier.....	Potier.....	à la Martinique	3 00
Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	14 janv....	138	Gautron....	Maury.....	Saint-Léonard..	20 00
Idem.....	Rabastens-sur-Tarn	28 déc....	261	M ^{me} Crouzat...	Vaysse, soldat	Saint-Étienne..	5 00
Idem.....	Cavaillon.....	21 janv....	66	MM. Tourrel..	Tourrel.....	Aix-en-Provence	120 00
Idem.....	Beauvoir-sur-Meuse	6 janv....	243	Prudhomme	Vergereau...	Nantes.....	30 00
Idem.....	Saint-Gilles-sur-Vie.	23 déc....	320	Chaillon..	Arnal.....	Djidjelli.....	20 00
Idem.....	Thorigny-sur-Or.	2 janv....	273	Gandier....	Gaudier, sold ^t	Amiens.....	5 00
Idem.....	Beaune.....	10 janv....	238	Jolliot....	Jolliot.....	Paris.....	25 00
Idem.....	Manosque.....	31 déc....	287	Bec.....	Nalin.....	Marseille.....	23 00
Idem.....	Marseille.....	9 déc....	69	Gaduel....	L'Illustration.	Paris.....	36 00
Idem.....	Chalabre.....	5 déc....	53	Dumont....	MM. Dumont....	Montpellier...	20 00
Idem.....	Montsalon.....	15 déc....	246	Flory.....	Delmas.....	Nancy.....	29 00
Idem.....	Port-de-Bouc....	19 janv....	77	Emery.....	Emery.....	Marseille.....	20 00
Idem.....	Besançon.....	9 janv....	256	Faivre....	Le greffier du Tribunal.	Saint-Claude..	3 50
Idem.....	Cette.....	24 janv....	109	Gricelli...	Natali.....	Marseille.....	60 00
Idem.....	La Mure-d'Isère..	17 janv....	218	Vallier....	Hominal....	Vallon.....	24 00
Idem.....	Onzain.....	16 janv....	190	Girault....	Humbert....	Caen.....	10 00
Idem.....	Paris, bureau n° 2.	27 déc....	219	M ^{me} Grégory...	Fourmier....	Bruyères - le - Châtel.	12 00
Idem.....	— n° 2.	25 janv....	279	M ^{me} Duez....	Richard.....	Marseille.....	50 00.
Idem.....	— n° 7.	26 janv....	67	MM. Pagèze...	Guillemin...	Sedan.....	90 00
Idem.....	— n° 26	24 janv....	173	Autié.....	Autié, soldat.	Rouen.....	15 00
Idem.....	La Chapelle-Saint-Denis.	22 janv....	361	Cocharaud.	Cocharaud, soldat.	Clermont-Ferr ^d .	15 60
Idem.....	Fontenay-sous-Bois	16 janv....	334	Corbeille..	Desjeux, lieutenant.	Vannes.....	38 00
Idem.....	Montrouge-Paris..	28 janv....	185	Féron.....	Réforme financière..	Paris.....	4 00
Idem.....	Neuilly-sur-Seine..	13 janv....	106	Eurey.....	Dallerec....	Marines.....	30 00
Idem.....	Lamarche.....	24 déc....	235	Rémond....	Oudin.....	Poitiers.....	1 15
Idem.....	Seignelay.....	18 janv....	155	Poullain..	M ^{me} Zachaire....	Paris.....	10 00
Idem.....	Villeneuve-sur-Yonne.	22 janv....	19	M ^{me} Chambre..	M ^{me} Romboust...	Idem.....	10 00
Idem.....	Bord-hou-Arreidj.	7 déc....	240	Cercle civil.	L'Illustration..	Idem.....	18 00
Idem.....	Sélif.....	2 déc....	115	M. Géroni...	MM. Trouvé....	Constantine...	45 00
Idem.....	Dériers.....	14 déc....	428	M ^{me} Desplanques.	Fleck.....	Paris.....	6 40
Idem.....	Courtomer.....	28 déc....	280	MM. La Saus-saic.	Magasin du Tapis rouge.	Idem.....	5 00
Idem.....	Idem.....	28 déc....	281	Idem.....	Idem.....	Idem.....	5 00
Idem.....	Pont-du-Château..	9 octobre..	144	Vergne....	Vergne, soldat	Tatti-Roun...	5 00
Idem.....	Mâcon.....	18 déc....	370	Chappelard	M ^{me} veuve Chappelard.	M ^{me} veuve Chappelard.	25 00
Idem.....	Orsay.....	16 janv....	153	Daigneau..	M. Massé.....	M. Massé.....	5 00

